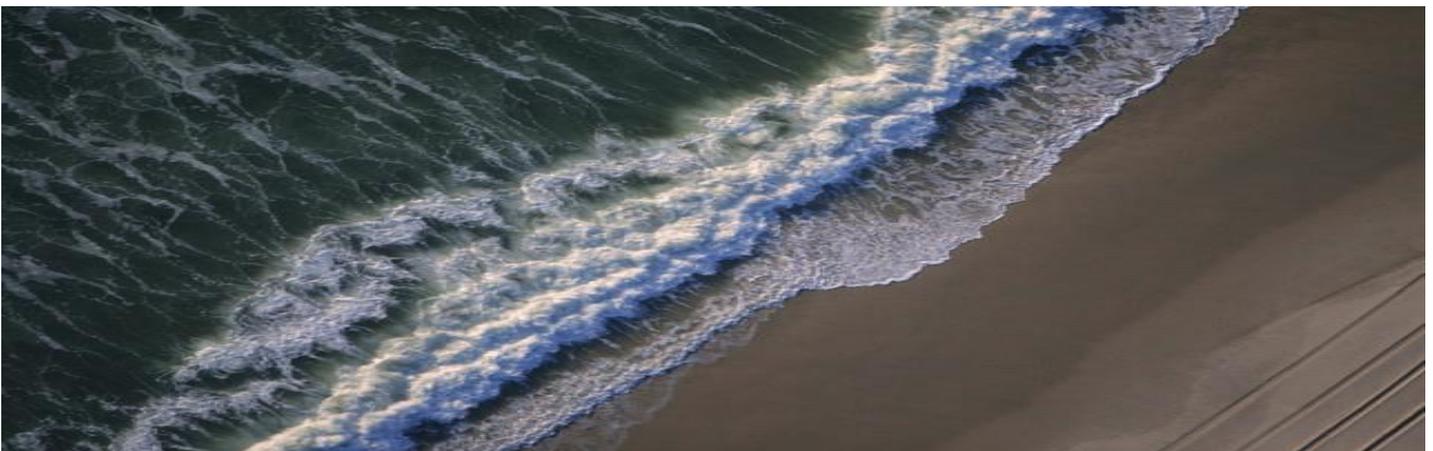


Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

Analyse documentaire des différentes
analyses, expériences ou stratégies
concernant les zones côtières



Sommaire

1. Introduction	4
1.1 Le littoral : définition	4
1.2 Les acteurs concernés	6
1.3 La réflexion de la DATAR.....	8
1.4 La démarche méthodologique.....	10
2. Compilation, hiérarchisation et caractérisation des documents à disposition	14
2.1 Problématique et objectifs	14
2.2 La compilation documentaire	14
2.3 Les principales thématiques littorales	19
2.4 La chronologie des ouvrages et textes fondateurs relatifs aux enjeux littoraux.....	22
2.5 Les 9 documents stratégiques de référence	24
2.6 Synthèse sous forme de fiches de lecture	28
2.7 Vision globale des documents stratégiques littoraux de références	64
2.8 Un corpus documentaire « littoral » ?	65
3. Mettre en exergue, thématiser et cartographier les principaux enjeux économiques et d'aménagement des littoraux	68
3.1 Problématique et objectifs	68
3.2 Les principaux enjeux par thématique	70
A. Activités	70
B. Sujets transversaux.....	85
3.3 Les principaux enjeux par territoire	97
3.4 Illustrations des grandes politiques européennes et nationales liées	102
4. Alimenter la réflexion par des démarches entreprises et mise en lumière des conditions de réussite	105
4.1 Problématique et objectifs	105
4.2 Identification et analyse de démarches pertinentes	111
4.3 Identification et analyse de territoires.....	120
5. Pour une stratégie de la mer et du littoral coordonnée	133
5.1 Rappel des principales pistes d'amélioration	133
5.2 Quelle stratégie nationale intersectorielle, quelle gouvernance et outils pour une déclinaison par façade?	134
5.3 Propositions de pistes d'actions pour coordonner la stratégie du littoral français.....	141
Annexes	144

1. Introduction

1.1 Le littoral : définition



Un périmètre
« littoral » variable en
fonction des
thématiques abordées et
des enjeux étudiés

Le littoral français métropolitain : 4 mers (mer du Nord, Manche, Atlantique, Méditerranée), 5 850 km de côte(s)¹, 4 % du territoire national², 10 % de la population résidante, 35 millions de touristes... C'est également une porte d'entrée du territoire (370 ports de plaisances, 7 grands ports maritimes, 800 estuaires), une « réserve de matière première » (zones de pêches, élevages) et des sites industriels importants (15 % des sites SEVESO).

Le littoral ultramarin, quant à lui, compte plus de 12 000 km de côtes sur tout les océans du globe³, représente près de 1,6 million d'habitants sur 89 communes, soit 45 hab/km² (317⁴ hors Guyane). La progression de la population dans les départements d'outre-mer est forte (60% entre 1982 et 1999).

Le littoral est l'espace qui relie la terre et la mer, le lieu de contact, c'est à dire le trait de côte, le rivage. Cependant, il n'existe pas de définition unique de ce territoire. En effet, les définitions du littoral peuvent être d'ordres biologique, physique, économique ou encore démographique. De fait, il est possible d'utiliser plusieurs procédés pour délimiter le littoral sur terre comme en mer.

Ainsi, la loi Littoral de 1986 définit le littoral par les communes maritimes, riveraines des océans, des lagunes ou des estuaires en aval de la limite transversale à la mer. Il est également possible de faire le choix des territoires situés en bord de mer et à basse altitude (courbe de niveau de 5 mètres), de prendre en compte la distance aux rivages et se soustraire de toute maille administrative, ou encore, de considérer sur un plan économique les territoires participant directement à l'économie maritime. Autant d'approches technique, juridique ou administrative qui ne permettent pas d'appréhender le littoral dans sa globalité, sur terre et en mer.

A l'instar du « rural » (espace qui n'appartient pas à l'espace à dominante urbaine), le « littoral » dans sa conception a une approche par exclusion des espaces qui ne sont plus terrestres et pas encore maritimes. Pour Emmanuel de Martonne⁵, « le domaine des formes littorales n'est pas seulement la ligne idéale qui sépare sur les atlas et les cartes à petite échelle, la terre ferme de la mer... Sur le terrain, il

¹ Sources Institut Géographique National (IGN) – Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)

² Communes littorales

³ Sources Sénat – Rapport n°117, M. R Courteau, 7 déc. 2007, évaluation et prévention des risques de tsunami sur les côtes françaises en métropole et outre-mer

⁴ Sources Commissariat Général au Développement Durable, 2011

⁵ Traité de géographie physique, 1909

⁴ DATAR – Analyse documentaire des différentes analyses, expériences ou stratégies concernant les zones côtières

apparaît clairement que le domaine littoral comprend tout ce qui, soit au-dessous, soit au-dessus du niveau moyen des eaux, est soumis à l'action des forces responsables du tracé de la côte et de ses changements ».

Cet espace est donc une « zone tampon » entre 2 réalités physiques : la terre et la mer.

- Frontière avec la terre :

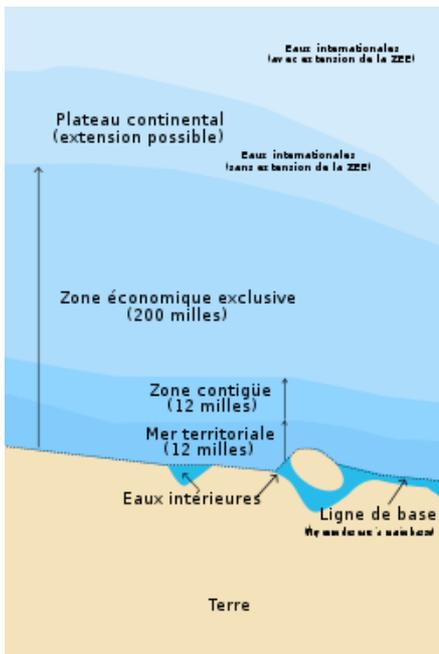
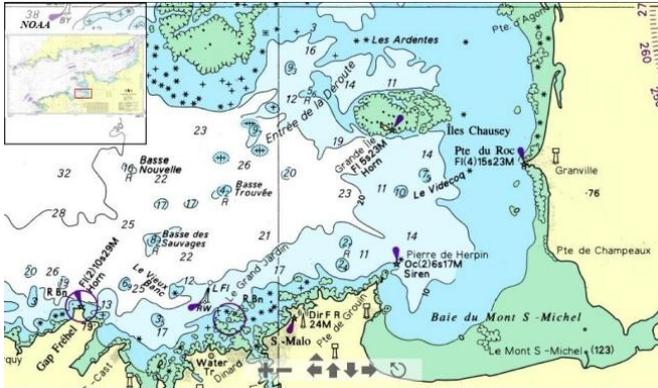
- le trait de côte Histolitt se définit, selon l'IGN et le SHOM, comme la laisse des plus hautes mers astronomiques de coefficient 120, avec des conditions météorologiques normales (vision du Conseil d'Etat ; affaire Kreitmann -12 octobre 1973)
- la zone de marnage ou estran, c'est-à-dire l'espace découvert entre la pleine mer et la basse mer
- le rivage situé à faible altitude, soit l'espace terrestre sur le trait de côte à moins de 5 mètres d'altitude
- les « espaces littoraux » définis depuis la mission Piquard comme la bande côtière et l'arrière pays (Littoral français, perspective pour l'aménagement, 1973)

- Frontière avec les estuaires :

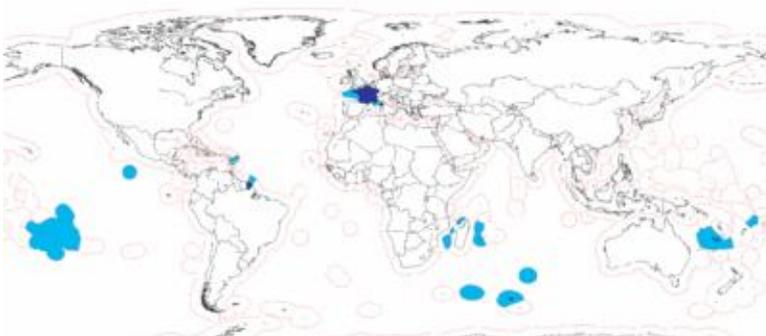
- les espaces riverains des estuaires et des deltas lorsqu'ils sont situés en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux (loi Littoral 1986)

- Frontière avec la mer :

- la bande des 300 mètres des eaux, espace où le maire détient la police de baignade et des activités pratiquées (loi Littoral)
- la mer territoriale, soit les 12 premiers nautiques du domaine public maritime (loi sur l'eau du 3 janvier 1992)
- le législateur a qualifié de « tribunaux de grande instance du littoral » les juridictions en charge des infractions de pollution marine dans les eaux intérieures et les eaux territoriales, compétence désormais étendue à la zone économique exclusive et à la zone de protection écologique (art. L.218-29 du code de l'environnement et nouvelle loi relative à la création d'une zone de protection écologique)
- le « système littoral », selon les biologistes maritimes, est l'espace qui dépend de la pénétration de la lumière dans la mer. Subdivisé en mésolittoral, supralittoral et infralittoral, il s'étend de la laisse de haute mer jusqu'à des profondeurs d'une trentaine de mètres dans des eaux riches en matières en suspension, et pouvant atteindre plus de 100 mètres dans des eaux très transparentes comme celles de la Corse.



France's EEZ



Tout au long de cette étude, nous emploierons la notion de littoral selon une acception large, sans délimitation géographique ou administrative précise, aussi bien sur terre qu'en mer.

1.2 Les acteurs concernés

Le littoral français est en dehors de tout découpage administratif, il est transverse et, comme nous venons de le voir, fait l'objet de multiples définitions.

L'espace maritime est une souveraineté des Etats. Il fallut attendre le XVIIIème siècle pour que le droit de la mer prenne en compte la différence entre la mer adjacente au territoire des Etats et la haute mer. Le juriste hollandais Hugo Grotius éleva au rang de principe cette distinction et affirma dans son ouvrage « De Domino maris » (« De la maîtrise des mers ») que les eaux avoisinant immédiatement les rivages d'un pays, dans un rayon équivalent à la portée de l'artillerie de terre, étaient sous la compétence souveraine de l'Etat. La Convention dite de Montego Bay (Organisations des Nations Unies), du 10 décembre 1982, met en place le concept de Zones Economiques Exclusives (ZEE), souveraineté des Etats côtiers qui s'étend au plus à 200 nautiques. À l'inverse, la haute mer demeurait insusceptible d'appropriation et relève du droit international⁶.

Sur l'espace maritime, allant du rivage aux 200 nautiques, l'Etat français est donc souverain et l'acteur unique par principe du domaine maritime. Mais l'Etat accorde des concessions sur le domaine maritime français en faveur de collectivités publiques (ex : zones portuaires), d'entreprises (ex : ostréiculteurs, éoliennes off-shore), voire de particuliers (ex : corps-morts plaisances). Par ailleurs, des accords internationaux permettent à d'autres acteurs d'intervenir sur le domaine maritime français, notamment pour la pêche (Commission européenne) ou les transports (routes internationales en Manche par exemple).

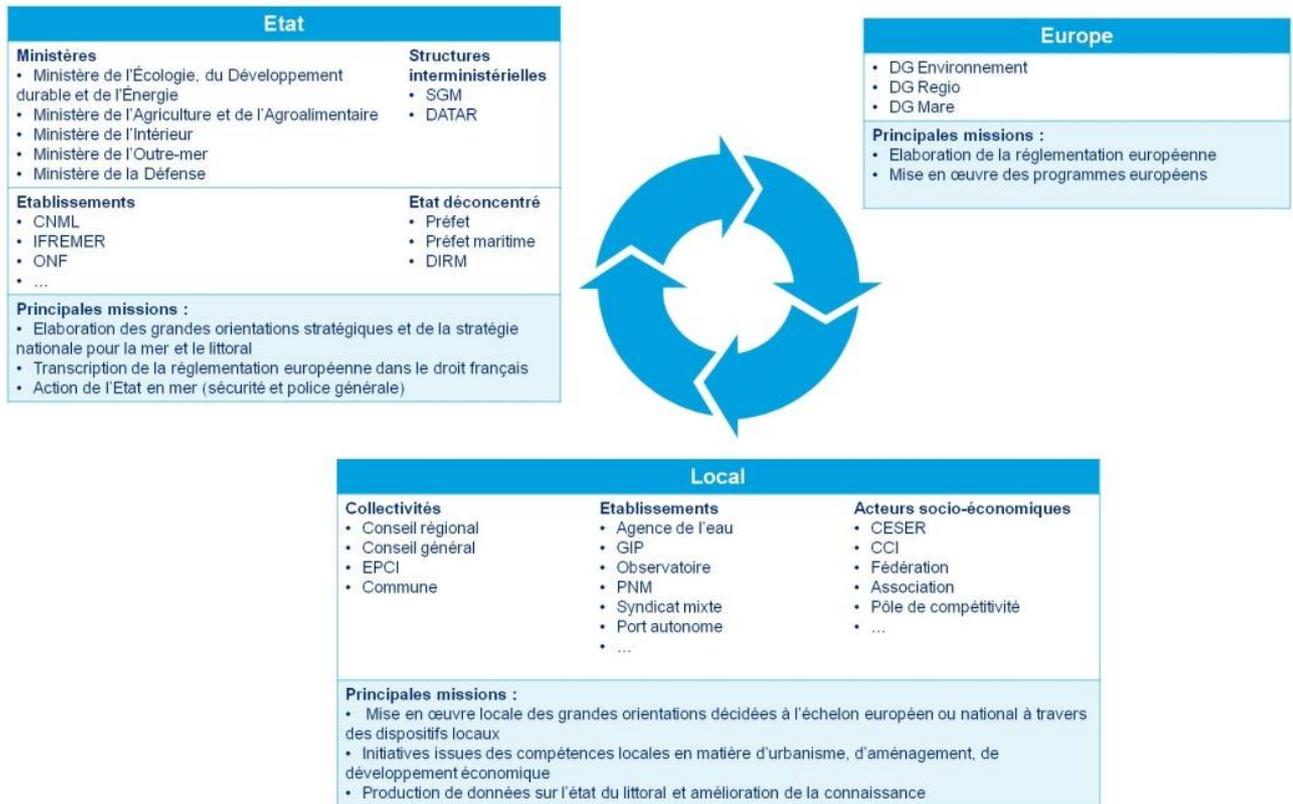
Au-delà du rivage, les acteurs du littoral terrestre français sont nombreux, divers et sont le symbole d'une gouvernance éclatée. Ainsi, on recense :

- 11 régions métropolitaines,
- 25 départements métropolitains,
- 889 communes métropolitaines et 89 communes outre-mer,
- plusieurs ministères jouant un rôle dans la définition de la politique du littoral en France : Ecologie, Equipement, Agriculture, Industrie, Outre-mer, Défense...

⁶ Sécurité et Sûreté Maritimes de Thalès en 2007

En amont de cette étude, Deloitte a travaillé sur un schéma synthétique de la gouvernance du littoral en France selon trois échelons : européen, national et local. L'objectif étant d'avoir une vision claire des acteurs à solliciter dans le cadre de la compilation documentaire.

Le schéma ci-après n'a pas vocation à être exhaustif.



La gouvernance du littoral en France et la production documentaire qui en a découlé ont évolué au fil du temps. Elle a longtemps été le fruit d'une réflexion en chambre et représentative d'une vision avant tout réglementaire (loi Littoral de 1986 par exemple).



Récemment, deux évolutions se sont fait sentir. Tout d'abord, une « approche Grenelle » s'est imposée dans l'ensemble du débat politique français qui consiste à mettre en place des mécanismes de concertation regroupant non seulement les acteurs politiques du littoral français mais aussi les acteurs socio-économiques, les représentants de la société civile, les scientifiques...e

Puis par la suite, de nouvelles structures/échelles ont été créées pour penser la politique du littoral à une échelle interrégionale. Ainsi, les conseils maritimes de façade et les sous-régions marines sont deux échelles/structures de réflexion, sur terre et en mer, qui permettent de s'affranchir des limites administratives. Trop récemment mises en place, il demeure délicat de porter un regard critique sur les conséquences de la création de ces structures dans la gouvernance du littoral française.

1.3 La réflexion de la DATAR

La France est une grande nation maritime : 2^{ème} espace maritime mondial, 8 % des ZEE du monde, un tourisme littoral florissant, 4^{ème} rang communautaire en volume de captures, poissons, crustacés, mollusques et algues... Cela représente une formidable opportunité et la France a le potentiel pour prendre les devants en matière de sûreté de la circulation sur les mers ou encore de protection de l'environnement marin. La mer et les océans constituent un enjeu international, ils sont à l'heure actuelle **un espace géopolitique stratégique puisque 70 % de la richesse du monde y transite.**

La Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), au service de l'aménagement du territoire et de l'attractivité régionale, assure le secrétariat du Conseil National de la Mer et du Littoral et a donc un rôle de « **chef d'orchestre** » de la **stratégie littorale** au niveau national en partenariat avec les collectivités territoriales et les autres acteurs du développement local, contributeurs essentiels pour disposer d'une vision ambitieuse, réaliste et opérationnelle dans sa déclinaison par façade maritime.

« En juillet 2003, la commission littoral du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire a publié un message d'alerte et 10 propositions pour renouvellement de la politique du littoral. Le CIADT de 2004 a marqué la volonté de l'Etat de relancer une politique du littoral à travers une série de mesures. La DATAR publie en 2004 un rapport intitulé « Construire ensemble un développement équilibré du littoral ».

Le Grenelle de l'Environnement, puis celui de la mer ont permis de mettre sur le devant de la scène le littoral, mais surtout la mer, cherchant une approche terre-mer indispensable à toute politique durable des espaces côtiers. La loi Grenelle II a prévu l'élaboration d'une stratégie nationale de la mer et du littoral, déclinée par façade maritime. Cette élaboration doit pouvoir s'appuyer sur les analyses, les expériences ou stratégies mises en œuvre dans la dernière décennie.

De nombreux rapports et travaux, dont les 137 engagements du Grenelle de la Mer et les évolutions législatives nationale et européenne ont enrichi et modifié le contexte technique, juridique et réglementaire de l'action publique en faveur des espaces côtiers.

Au moment où la stratégie nationale et sa déclinaison par façade doit être mise en chantier, il convient de faire un état des lieux des enjeux repérés en matière d'aménagement du territoire concernant les différentes façades maritimes, des solutions proposées ou des démarches mises en œuvre localement.

Ces travaux ont pour vocation de servir de contributions aux travaux d'élaboration de la stratégie nationale et de sa déclinaison par façades et de faciliter la prise en compte des enjeux côtiers dans la prochaine génération de programmes nationaux et communautaires. »⁷

⁷ Cahier des charges de la prestation pour la réalisation de l'étude – 18 août 2011

Aujourd'hui, 26 ans après la loi Littoral, les 137 engagements du Grenelle de la Mer et les évolutions législatives nationale et européenne ont confirmé la mise en place d'une stratégie littorale nationale d'envergure et sa déclinaison par façade maritime. Dans une période d'élaboration d'une nouvelle génération de programmes nationaux et européens, **la France, premier pays littoral d'Europe, se doit d'être leader et exemplaire sur cette problématique.** Par ailleurs, depuis quelques décennies, de nombreuses initiatives ont été portées par les acteurs territoriaux (11 Régions, 25 Départements, 889 Communes) et institutions. Ces dernières doivent permettre d'ancrer la politique littorale de la France dans la réalité des espaces littoraux.

Dans ce cadre, la DATAR souhaite disposer d'un recensement de l'ensemble des documents publiés depuis le message d'alerte de 2003, concernant la politique de la mer et du littoral. Il s'agit dans un deuxième temps d'identifier les enjeux d'aménagement du territoire par grande thématique et par façade maritime. Enfin dans un troisième temps, la DATAR souhaite disposer d'une présentation synthétique de démarches menées aux échelles régionales ou plurirégionales.

1 Compilation, hiérarchisation et caractérisation des études mises à disposition	2 Mettre en exergue, thématiser et cartographier les principaux enjeux des littoraux	3 Alimenter la réflexion par des démarches entreprises et mise en lumière des conditions de réussites
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Revue documentaire (DATAR, MAAPRAT, MEDDTL) ✓ Collecte documentaire complémentaire et collecte documentaire locale ✓ Entretiens avec les structures nationales et européennes compétentes ✓ Synthèse des documents stratégiques d'envergure 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approfondissement des thématiques littorales ✓ Consultation des acteurs du littoral ✓ Détermination des enjeux pour le littoral ✓ Territorialisation des enjeux littoraux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation synthétique de 2 démarches de façade maritimes ✓ Présentation de 2 territoires français s'inscrivant dans une approche globale ✓ Entretiens avec les acteurs locaux ✓ Analyse des facteurs clefs de succès

1.4 La démarche méthodologique

L'analyse documentaire des différentes analyses, expériences ou stratégies concernant les zones côtières s'est déroulée en trois temps :

- ☑ *Première étape* : élaborer une bibliographie élargie et détaillée sur le sujet, comprenant les travaux qui traitent du sujet et présentant une synthèse des travaux les plus significatifs, aux niveaux infranational, national et européen. (dec 11 – mars 12)
- ☑ *Deuxième étape* : établir une liste des enjeux territorialisés et de leurs éventuelles corrélations et identifier les politiques publiques mises en œuvre. (fév 12 – mai 12)
- ☑ *Troisième étape* : élaborer un document de synthèse sur les démarches les plus significatives en matière de politique publique régionale ou nationale mises en œuvre pour répondre à ces enjeux. Ce document de synthèse présentera notamment les éléments qui conditionnent la réussite de ces politiques. (avr 12 – juin 12)

Pour ce faire, au cours des différents échanges avec le chef de projet, tout au long de notre intervention, nous avons approfondi les attentes et questionnements de la DATAR concernant la finalité de cette étude, afin d'apporter une vision nouvelle et objective à la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML) relancée depuis une décennie.



Pour une stratégie nationale de la mer et du littoral coordonnée

- ✓ *Quelle stratégie nationale intersectorielle pour le littoral français ?*
- ✓ *Quels gouvernance et outils pour décliner la stratégie nationale en plan d'actions opérationnel par façade ?*

a. Etape 1 : Analyse documentaire

Cette première phase a pour principal objectif d'élaborer une bibliographie concernant la politique de la mer et du littoral, tant sur le plan national qu'à l'échelle européenne et internationale. Ce travail de recensement s'est accompagné d'une qualification des documents collectés selon un ensemble de critères.

La collecte documentaire a été réalisée par Deloitte, avec le soutien de la DATAR à travers une recherche documentaire et la sollicitation de plus de 130 acteurs (cf. listes en annexes). La sollicitation des acteurs du littoral français et européens a conduit à 36 retours pour demande de précision ou envoi de documents. La liste des institutions / organismes ayant contribué à la collecte est présentée ci-dessous par territoire :

Façade Méditerranée	Façade Atlantique
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	Agence de l'eau Adour-Garonne
Conseil Général de l'Aude	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Association des CESER de l'Atlantique
Conseil Général du Gard	CESER Bretagne
Conseil Général du Var	CESER Picardie
GIP de Calanques	CESER Poitou-Charentes
Parc national Port-Cros	Conseil Général de la Vendée
	Conseil Général des Landes
	Conseil Général du Finistère
	Conseil Général du Morbihan
	Conseil Régional de Poitou-Charentes
	Pôle de compétitivité Mer Bretagne
Façade Manche – Mer du Nord	Territoires ultramarins
CESER Basse-Normandie	CESER Réunion
CESER Bretagne	Conseil Régional de Guadeloupe
CESER Haute-Normandie	Ville de Baie-Mahault - Martinique
CESER Picardie	Ville du Lamentin - Martinique
Conseil Général de la Manche	
Conseil Général de Seine-Maritime	
Conseil Général de la Somme	
Conseil Général du Finistère	
Conseil Général du Nord	
Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais	
Direction Interrégionale Mer Manche Est – Mer du Nord	
Pôle de compétitivité Mer Bretagne	
Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel	
France	Europe
Ministère de la Défense et des Anciens combattants - Service Hydrographique et Océanographique de la Marine	Commission européenne – Direction générale des affaires maritimes et de la pêche
Office National des Forêts	Commission européenne - Direction générale de l'environnement
Pavillon bleu - Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe	

Ainsi, les principaux acteurs du littoral, en métropole, en outre-mer et à l'échelon européen, ont répondu présents à la sollicitation de la DATAR. Il est à noter que les retours sont en majeure partie **le fait de collectivités territoriales ou d'établissements publics français.**

b. Etape 2 : Détermination des enjeux

Afin d'identifier et de mettre en exergue les principaux enjeux des territoires littoraux, nous nous sommes fondés sur les documents recueillis précédemment et sur une série d'entretiens.

Les premiers entretiens ont été réalisés auprès d'interlocuteurs identifiés avec le concours de la DATAR à l'échelon national ou européen. Les entretiens réalisés sont les suivants :

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction des affaires maritimes (14/02)
- Premier Ministre - Secrétariat général de la Mer (02/03)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction de l'eau et de la biodiversité (08/03)
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (13/03)
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (05/04)
- Commission européenne - DG Regio (11/04)
- Commission européenne - DG Environnement (20/04)
- DATAR (22/05)

Ainsi, au cours de cette étude, les grands acteurs nationaux et européens du littoral ont été entendus. Leurs différentes analyses de la politique du littoral en France ont été étudiées et soumises au regard critique du Cabinet Deloitte.

Une seconde série d'entretiens avec des acteurs locaux a été réalisée. Il s'agissait d'échanger avec les collectivités territoriales et institutions déconcentrées notamment sur les enjeux par façade maritime et par localisation :

- GIP Calanques (19/01)
- Conservatoire du littoral - Délégation Aquitaine (26/03)
- Conseil Général de la Vendée (26/03)
- Ville de Marseille (04/04)
- CCI Marseille-Provence (04/04)
- CCI Martinique (27/03)
- Direction de la mer - Martinique (27/03)
- Ville du Marin - Martinique (27/03)
- CCI Nantes St-Nazaire (26/04)

- SAUR - Région Ouest (11/06)
- DIRM Méditerranée (12/06)
- Syndicat Intercommunal du Golfe du Morbihan (12/06)
- Comité régional de la conchyliculture - Aquitaine (13/06)
- Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (14/06)
- DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest (18/06)
- Direction départementale des territoires et de la mer - Morbihan (18/06)
- PNM Bassin d'Arcachon (18/06)
- Conseil Général de Gironde (19/06)
- Conseil Général du Morbihan (20/06)
- DIRM Sud-Atlantique (20/06)
- Conseil Régional PACA (17/09)

c. Etape 3 : Démarches et conditions de réussite

L'identification de démarches intéressantes menées aux échelles régionales ou plurirégionales résulte de la collecte documentaire ainsi que de la réalisation d'entretiens avec des acteurs nationaux et locaux en phases précédentes.

Depuis 2009, des Etats ont mis en place une démarche, dans le cadre de politiques européennes, de stratégie maritime intégrée. Par ailleurs, la mise en œuvre des « façades maritimes » en France est en cours. Il nous semble donc pertinent de porter notre regard sur les premiers retours de la nouvelle instance française la plus aboutie à ce jour.

La démarche de Conseil Maritime de Façade (CMF), impulsée par la loi Grenelle II doit permettre d'apporter une approche intégrée des acteurs sur le littoral ; il nous semble donc opportun de réaliser un focus sur 2 territoires français spécifiques et les interroger sur l'intégration des projets portés par les acteurs locaux dans une démarche historique.

Il s'agit de sélectionner et de présenter de façon synthétique :

- Deux démarches entreprises à l'échelon régional ou plurirégional dont une démarche française et une démarche conduite à l'échelon européen ;
- Deux territoires français et les différentes démarches entreprises sur ce territoire.

Nos travaux ont dépassé la simple analyse documentaire pour permettre à la DATAR de disposer d'une vision globale des enjeux du littoral, d'une cartographie des différents documents existants et des acteurs du littoral ainsi que d'un retour d'expériences territoriales sur 4 démarches.

Cette vision globale permet aussi à la DATAR de disposer d'un constat indépendant et objectif de l'état actuel de la Stratégie Nationale de la Mer et du littoral français et de pistes d'amélioration à mettre en place pour que les zones côtières trouvent toute leur place dans les politiques publiques nationales et communautaires futures.

2. Compilation, hiérarchisation et caractérisation des documents à disposition

2.1 Problématique et objectifs

Disposer des principaux documents publiés depuis le message d’alerte de 2003 en matière de politique de la mer et du littoral et s’interroger sur l’existence d’un corpus de documents sur les enjeux littoraux en France :

- ✓ *Quelles littératures produites depuis 10 ans ?*
- ✓ *Qui sont ces acteurs littoraux ?*
- ✓ *Quels liens existent-ils entre les différents documents stratégiques nationaux et européens rédigés au cours de la dernière décennie ?*
- ✓ *Quelles sont les grandes thématiques littorales françaises ?*
- ✓ *Existe-t-il un « Corpus documentaire » littoral en France ?*

2.2 La compilation documentaire

La compilation documentaire a été l’occasion de contacter les différents acteurs identifiés en amont.

Plus d’une centaine de documents ont été collectés auprès des différents acteurs des politiques littorales en France et en Europe. L’ensemble de ces documents a été classé suivant un certain nombre de critères tels que le type de document (descriptif, diagnostic ou stratégique) ou la façade maritime concernée.

a. Type de document

Type de document	Nbre de documents
Descriptif	18
Diagnostic	23
Stratégique	63

La grande majorité des documents collectés sont des documents stratégiques (plus de 60 %). En effet, il s'agit essentiellement de documents « politiques » définissant une stratégie ou un ensemble de recommandations/bonnes intentions. Ces documents sont aussi bien rédigés par l'Etat, à travers des ministères ou le SGMer par exemple, que par des collectivités locales ou institutions. Ils prennent le titre de « stratégie », « feuille de route », « plan d'actions », « schéma » ou prennent la forme d'une « charte » (« Pour inscrire la filière conchylicole dans l'avenir »⁸ par exemple).

Depuis quelques années, la tendance est à la rédaction de documents stratégiques issus d'une consultation large d'acteurs, sur le modèle de ce qui a été fait lors du Grenelle de l'Environnement (ex : Livre bleu des engagements du Grenelle de la Mer et futur document stratégique de façade, 2009). Néanmoins, cela n'a pas toujours été le cas : un certain nombre de documents stratégiques ont été rédigés en chambre (ex : Rapport du groupe Poséidon « Politique maritime de la France », 2006).

Les autres ouvrages collectés sont plus descriptifs ou réalisent un diagnostic, un bilan. Ils sont davantage techniques et spécifiques quant à la thématique traitée/étudiée. Ils sont l'œuvre d'observatoires nationaux ou locaux, de services statistiques de l'Etat ou d'établissements publics, tels l'Office Nationale des Forêts par exemple (ex : Atlas des Iles de l'Atlantique par le Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable).

Cette diversité dans les types de documents collectés et classés reflète la pluralité des publics visés. En effet, les documents sont à destination de différents publics : ensemble des acteurs du littoral en France, acteurs locaux, communication grand public ... Cependant, concernant cette dernière, peu de documentation nous a été transmise lors de notre collecte : les acteurs se sont-ils auto-censurés dans ce domaine ou existe-t-il un manque de communication/sensibilisation/pédagogie à destination du grand public ?

Enfin, plus de 50 % des documents sont des exemples de dispositifs locaux : ils sont en grande majorité issus de la consultation des acteurs locaux par courrier effectuée en janvier 2012 et constituent un outil précieux dans l'identification des démarches étudiées en phase 3.

⁸ Conseil économique et social Poitou-Charentes, 2010

b. Chronologie de publication

Les documents collectés ou transmis par les acteurs sollicités sont relativement récents : près de la moitié des documents est en effet postérieure à 2009. Il est possible de se demander si nous sommes face à une explosion de la documentation au cours des 4 dernières années ou si ce sont les acteurs sollicités qui ont privilégiés les actions et textes les plus à jour et novateurs.

	Année de publication	Nombre de documents
Ouragans Lothar et Martin – Naufrage Erika	1999	1
	2000	1
Naufrage Prestige	2001	2
	2002 2003 – Message d’alerte	2
	2004	6
	2005	2
	2006	12
	2007	8
	2008	8
Tempête Klaus	2009	18
Tempête Xynthia	2010	17
Tempête Joachim Naufrage TK Bremen	2011	14
	2012	4

Par ailleurs, il apparaît que les 4 dernières années (2009 – 2012) ont été particulièrement riches en littérature, années au cours desquelles on peut relever 3 tempêtes maritimes particulièrement importantes.

Le foisonnement documentaire est-t-il lié à une réaction des acteurs du littoral face ces récentes catastrophes naturelles ?

c. Echelle de l'étude

Echelles	Nbre documents
France	44
Atlantique	20
Manche-Mer du Nord	9
Europe	9
Atlantique Manche-Mer du Nord	8
Territoire ultramarin	6
Méditerranée	7
Atlantique Pacifique	1

De nombreux documents sont en provenance ou traitent des façades Atlantique, Manche et Mer du Nord. A l'inverse, moins de documents émanant de la façade Méditerranée et des territoires ultramarins ont été recensés.

Cette disparité reflète le grand nombre d'acteurs issus des façades Atlantique, Manche et Mer du Nord qui ont répondu à notre sollicitation.

Enfin, l'Europe est un contributeur important au sein des documents collectés et entend se positionner comme une échelle de réflexion pertinente des enjeux littoraux.

d. Thématiques des documents

Les thèmes abordés au sein des documents collectés démontrent la variété des sujets et enjeux autour des territoires littoraux : des éoliennes off-shore à la protection d'espèces menacées en passant par la pollution liée à l'agriculture littorale ou encore, la formation aux métiers de la mer... Un travail plus approfondie sur la classification des documents par thématiques est présenté en annexes.

Constat :

Une faible lisibilité et visibilité de la gouvernance française du littoral accentuée par la pluralité des sources.

Une absence de « banque de données » communes, de « bibliothèque » du littoral recensant les principaux ouvrages (cf. plus de 130 acteurs sollicités au cours de notre collecte documentaire).

Pistes d'amélioration n°1 – en lien avec la littérature étudiée :

Disposer d'une cartographie des acteurs du littoral en France et de leurs compétences.

Identifier une porte d'entrée unique pour les sujets littoraux en France facilitant l'accès à l'ensemble de la documentation et l'identification de l'échelon pertinent. Cette porte d'entrée unique pourrait prendre la forme d'une plateforme d'échanges / de contributions des différents acteurs concernés ou d'une banque de données.

Renforcer la connaissance scientifique et la documentation technique, plus limitée à ce jour que la documentation stratégique.

Améliorer la connaissance des littoraux ultramarins et produire davantage de littérature, aussi bien descriptive que stratégique, sur ces territoires et leurs spécificités.

2.3 Les principales thématiques littorales

Suite à l'étude des thèmes traités dans les différents documents collectés, le cabinet Deloitte a identifié 9 grandes thématiques. Ce travail de classification nous permet d'étudier l'existence d'un corpus documentaire sur les enjeux littoraux (exhaustivité, cohérence, antagonismes). Les ouvrages collectés ont donc été caractérisés par une ou par plusieurs des thématiques décrites ci-dessous.

Ces thématiques identifiées couvrent un vaste ensemble de champs qu'il est possible de scinder en 2 : d'un côté, les « activités économiques » et de l'autre, les « sujets transversaux littoraux ».

Activités économiques du littoral

- a. **Pêche** (diminution des activités primaires, nouvelles filières innovantes, aquaculture, conchyliculture, stock de poissons, pêche pirate, pêche durable...)
- b. **Transport** (transport de substances dangereuses, concentration des flux, évolution des modes de transport, accessibilité maritime, port durable...)
- c. **Industrie** (mutations des industries traditionnelles, industries non maritimes sur le bord de mer, énergie, construction navale, éco-conception, démantèlement...)
- d. **Agriculture** (pollution diffuse d'origine agricole, prolifération d'algues, pression foncière, vocation conservatoire de l'agriculture...)
- e. **Tourisme – Loisirs** (gestion de l'afflux en été, économie résidentielle, activités nautiques, plaisance, capacité d'accueil, qualité de l'accueil,...)

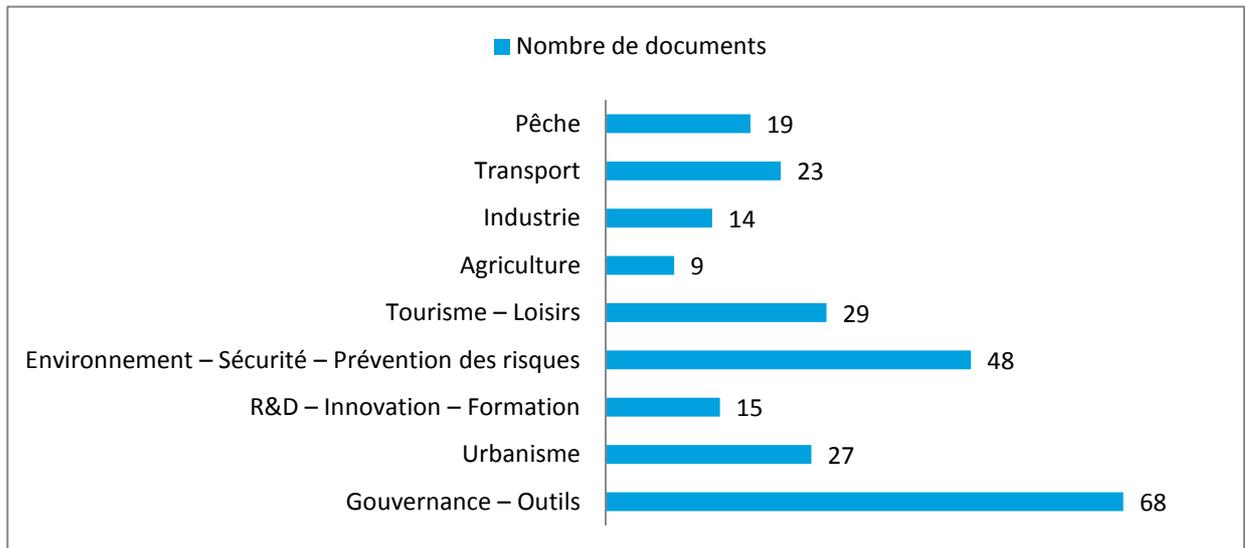
Derrière chaque activité économique (pêche, transport, industrie, agriculture et tourisme-loisirs), nous entendons les activités développées par les codes NAF (INSEE) en rapport avec le littoral. Est présenté en annexe le détail des cinq activités économiques citées précédemment.

Sujets transversaux littoraux

- f. **Environnement – Sécurité – Prévention des risques** (protection des espaces naturels, des espèces, pollution, érosions, zones basses littorales, catastrophes naturelles, artificialisation du territoire littoral...)
- g. **R&D – Innovation – Formation** (activité de recherche, éducation à la mer, formation aux métiers de la mer, besoin de connaissances, ingénierie maritime...)
- h. **Urbanisme** (urbanisation, occupation du sol, densité, SCOT, PLU, aménagement de l'espace, réglementations...)
- i. **Gouvernance – Outils** (GIZC, sensibilisation, inventaire des données disponibles, outils de connaissance, échelles intermédiaires, réseau européen, règles internationales...)

Derrière chaque sujet, nous avons classé l'ensemble des thèmes rencontrés au fil de nos lectures et des entretiens. Ils sont donc le fruit de la collecte et de l'analyse documentaire que nous avons effectuées.

Sur la centaine de documents collectés, la répartition des documents par thématiques⁹ est présentée ci-dessous. Les sujets Gouvernance – Outils et Environnement – Sécurité – Prévention des risques sont les plus représentés. A l'inverse, l'Agriculture, l'Industrie et la R&D – Innovation – Formation sont les moins présents au sein des documents étudiés.



La thématique Gouvernance – Outils est un thème présent dans près de 2/3 des documents collectés. En effet, ils sont peu nombreux à faire l'impasse sur les moyens de la mise en œuvre d'une stratégie ou d'un dispositif, en termes humain ou technique. Ce constat souligne la volonté des acteurs du littoral de produire une documentation source d'actions et de réalisations.

Les thématiques Agriculture et Industrie sont, quant à elles, les parents pauvres de notre collecte documentaire. En effet, ces activités économiques ne concernent qu'à la marge les territoires littoraux et ne semblent pas être **considérées comme des enjeux prioritaires pour le littoral**, à l'exception de certains territoires (Bretagne et pollution liée à l'agriculture par exemple).

⁹ Chaque document est caractérisé par une ou plusieurs thématiques (sans limite de nombres).

Constat :

Pas de définition des sujets littoraux et des thématiques qui se trouvent derrière le terme de littoral.

Une absence d'harmonisation dans la nomenclature/les définitions, qui à terme, fait que des pans entiers d'activités ne sont pas traités sous l'angle littoral.

Pistes d'amélioration n°2 :

Disposer d'une nomenclature commune à l'ensemble des acteurs du littoral en France.

Mettre en place une base de données documentaire globale, par thématique et par territoire.

Produire davantage de littérature sur les activités économiques (pêche, transport, industrie, agriculture et tourisme) des territoires littoraux, parents pauvres de la réflexion actuelle.

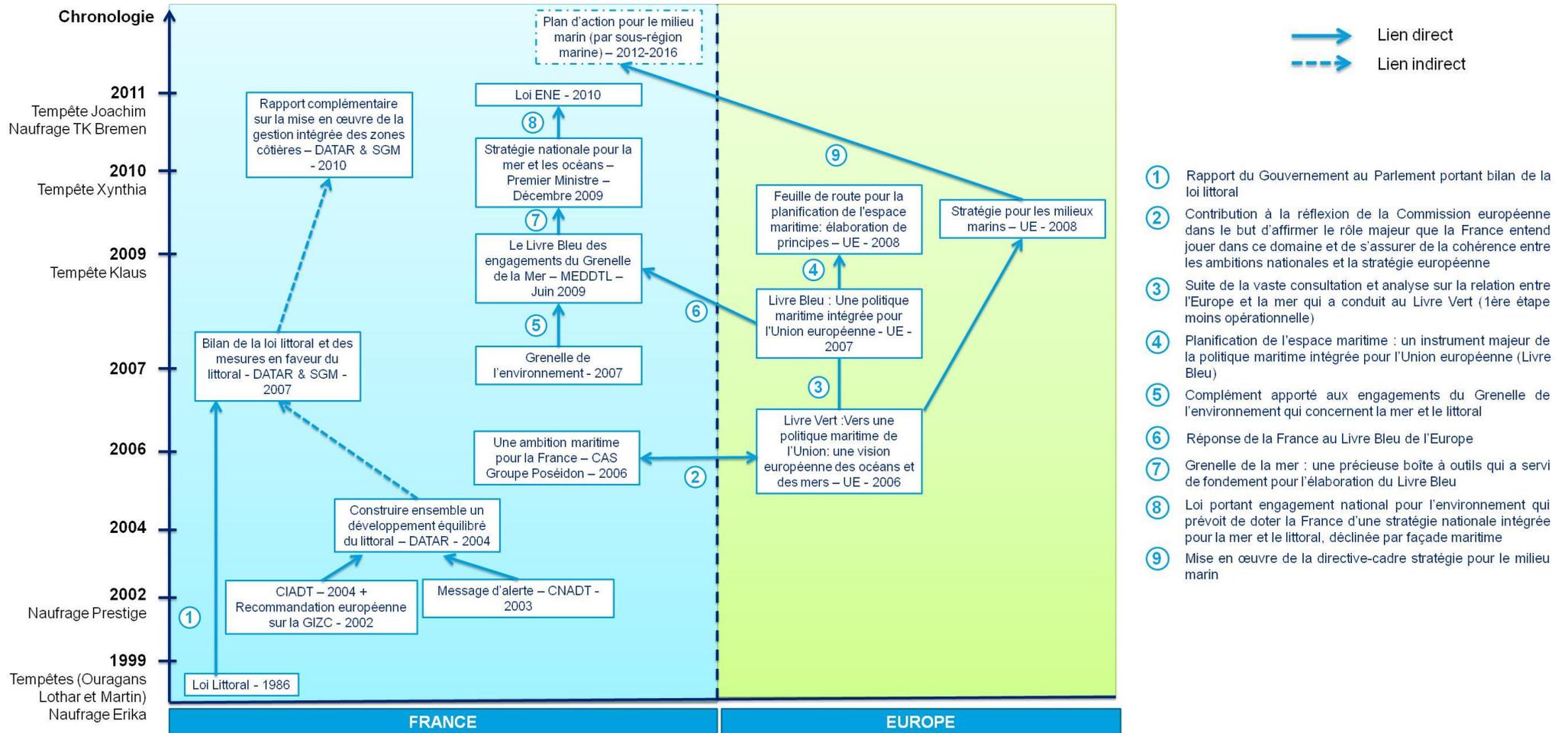
2.4 La chronologie des ouvrages et textes fondateurs relatifs aux enjeux littoraux

Les principaux ouvrages et textes publiés depuis 2003 en France et au niveau européen (Union européenne) s'inscrivent généralement dans une filiation et revendiquent des textes référents. Ainsi, le cabinet Deloitte a travaillé sur la reconstitution de la chronologie qui gouverne la publication de ces rapports clés.

Les documents présentés dans le schéma suivant sont les principaux documents stratégiques ou textes réglementaires publiés depuis le début des années 2000. Il s'agit des rapports qui ont régi la politique du littoral française au cours de dernières années et qui définissent les évolutions à venir. Les acteurs majeurs du littoral français et européens sont présents : DATAR, Secrétariat Général de la mer (SGMer), Ministère de l'Ecologie, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Centre d'Analyse Stratégique (CAS) et Commission européenne.

La chronologie, non exhaustive, des ouvrages et textes relatifs aux enjeux littoraux se trouve sur la page suivante.

Chronologie des ouvrages et textes fondateurs relatifs aux enjeux littoraux



Il apparaît deux courants en France dans l'appréhension des enjeux littoraux.

- Le premier autour du Ministère de l'Ecologie se concentre sur l'élaboration d'une stratégie et d'une ambition française, en lien avec les recommandations européennes en la matière ;
- Le second voit le jour au sein de la DATAR et s'attache à la mise en œuvre de la stratégie française ou européenne en matière de littoral et à effectuer le bilan des dispositifs existants.

Néanmoins, les frontières entre ces deux courants demeurent floues et bien souvent, ils s'alimentent, plus ou moins, l'un l'autre au gré des différentes publications.

Les ouvrages et textes français, notamment réglementaires, répondent aux rapports européens en matière de littoral et de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Ils intègrent des décisions européennes (transposition de directive-cadre notamment) ou tentent de prédéfinir une stratégie/des recommandations afin de peser sur la réflexion qui est menée au sein de l'Union européenne.

« La tempête Xynthia a boosté la réflexion sur un certain nombre de questions techniques. »

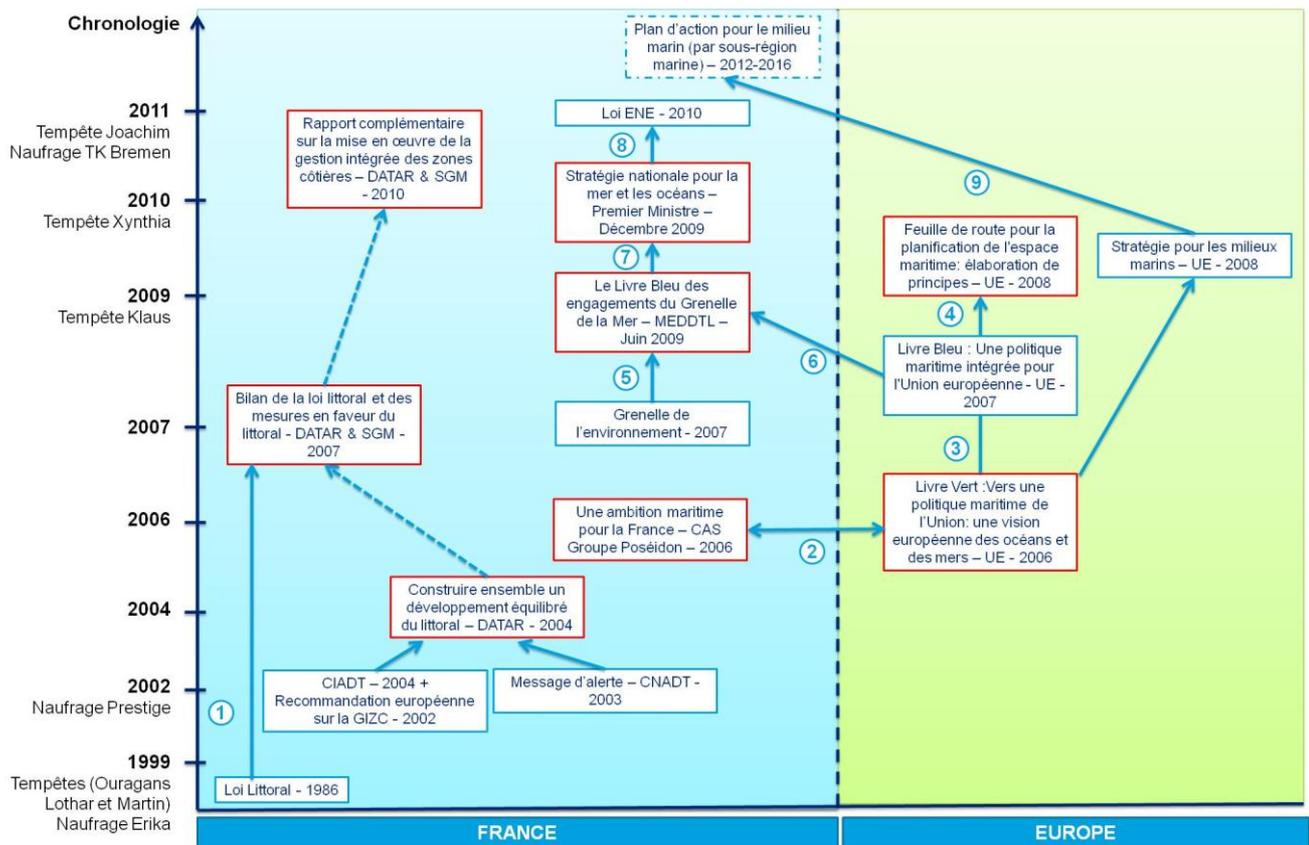
Il faut également souligner que la production documentaire sur le littoral en France a la particularité d'être réactive : l'impact des catastrophes naturelles et technologiques est réel. En effet, **un évènement majeur restructure souvent les priorités politiques et accapare les investissements disponibles**. Ainsi, c'est à la suite de la tempête Xynthia que les préfets ont obtenu un pouvoir réglementaire en matière d'urbanisme ; on peut également citer le paquet réglementaire Erika 1, 2 et 3.

2.5 Les 9 documents stratégiques de référence

Sur l'ensemble des documents collectés et classés, une dizaine a été sélectionnée et étudiée de façon détaillée. Cette sélection s'est fondée principalement sur la dimension stratégique des documents. La liste de 9 documents retenus a le mérite de couvrir un champ large d'auteurs, de dates de publication et de visions du littoral à travers des documents « généralistes » qui retracent de façon plus ou moins exhaustive l'ensemble des enjeux littoraux.

La fiche n°0 a la particularité de ne pas avoir été réalisée à partir d'un document stratégique pour la politique du littoral en France. Il s'agit en effet d'un document descriptif qui dresse l'état des lieux de l'environnement littoral et marin en France au début de l'année 2011. Document exhaustif en termes de thématiques étudiées et récent, il nous est apparu comme une bonne entrée en matière.

Les 8 documents stratégiques ayant fait l'objet d'une analyse détaillée sont en rouge dans la chronologie suivante :



Fiche n°0

Commissariat général au développement durable - Service de l'Observation et des Statistiques (SOEs)

Environnement littoral et marin mai-11



Résumé :

Etat des lieux récent de l'environnement littoral et marin qui couvre l'ensemble des thématiques relatives au littoral et qui s'attache à souligner les spécificités des différents territoires littoraux.

Fiche n°1

DATAR - Christine Bouyer

Construire ensemble un développement équilibré du littoral 2004



Résumé :

Plaidoyer en faveur d'un renouvellement urgent du cadre de la politique française d'aménagement et de mise en valeur des espaces littoraux à long terme.

Fiche n°2



Commission des Communautés européennes

LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers juin-06

Résumé :

Document fondateur avec une approche globale et une analyse intégrée des activités maritimes en vue d'une action coordonnée : une réflexion autour de la mise en place d'une politique maritime à l'échelle européenne.

Fiche n°3



Rapport du Groupe POSÉIDON "Politique maritime de la France" - CAS et SGMer

Une ambition maritime pour la France déc-06

Résumé :

Document stratégique rédigé en chambre qui a vocation à affirmer la place de la France en Europe et dans le monde sur le sujet littoral. Document pré-opérationnel, il élabore des recommandations qui sont ensuite déclinées en propositions de mesures concrètes et qui font la part belle à une gestion intégrée du littoral.

Fiche n°4



DATAR et SGMer

Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral sept-07

Résumé :

Document examinant en quoi et comment le contexte d'application de la loi Littoral a évolué depuis 20 ans et réalisant le bilan de l'ensemble des mesures prises sur le littoral.

Fiche n°5



Commission des Communautés européennes

COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne nov-08

Résumé :

Feuille de route qui est un outil au service de la gestion intégrée de la mer et du littoral. Suite au Livre Vert, il s'agit de poser les fondements d'une approche commune de la planification à l'échelle de l'Union européenne.

Fiche n°6

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer

juil-09

Résumé :

Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer approfondit les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Issu d'une large concertation, il couvre un très large spectre de problématiques liées au littoral mais ne propose pas encore de stratégie maritime pour la France.

Fiche n°7

Premier Ministre François Fillon

Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans

déc-09

Résumé :

A la suite du Grenelle de la Mer, véritable « boîte à outils », une stratégie nationale pour la mer et les océans a été commandée par le Président de la République : il s'agit de définir la politique maritime de la France. Ce document, pensé à l'échelon national, appelle une déclinaison locale (cf. document de façade).

Fiche n°8

DATAR (Xavier CHAUVIN), SGMer et MEDDTL

Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières

2010

Résumé :

Rapport inscrit dans le cadre de la politique maritime intégrée de l'Union européenne : il dresse le bilan et les évolutions socio-démographiques de l'espace littoral et énonce les principes de la GIZC afin de garantir une gestion durable du littoral

2.6 Synthèse sous forme de fiches de lecture

Les 9 documents présentés ci-dessus ont fait l'objet d'une fiche de lecture détaillée.

<i>Fiche n°0</i>	Commissariat général au développement durable - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)	Environnement littoral et marin	mai-11
<i>Fiche n°1</i>	DATAR - Christine Bouyer	Construire ensemble un développement équilibré du littoral	2004
<i>Fiche n°2</i>	Commission des Communautés européennes	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers	juin-06
<i>Fiche n°3</i>	Rapport du Groupe POSÉIDON "Politique maritime de la France" - CAS et SGMer	Une ambition maritime pour la France	déc-06
<i>Fiche n°4</i>	DATAR - SGMer	Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral	sept-07
<i>Fiche n°5</i>	Commission des Communautés européennes	COMMUNICATION DE LA COMMISSION: Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne	nov-08
<i>Fiche n°6</i>	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer	juil-09
<i>Fiche n°7</i>	Premier Ministre François Fillon	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans	déc-09
<i>Fiche n°8</i>	DATAR (Xavier CHAUVIN) - SGMer – MEDDTL	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières	2010

Fiche n°0



1. Intitulé

Environnement littoral et marin, Commissariat général au développement durable - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Mai 2011

2. Type de document

Document descriptif fondé sur des analyses chiffrées récentes et réalisé par un service statistique ministériel. Construit selon des chapitres thématiques, il couvre un large spectre d'enjeux et de problématiques relatives au littoral et aux zones côtières.

Les thématiques étudiées sont : démographie et occupation du sol, biodiversité et espaces protégés, outils d'urbanisme, de gestion et d'aménagement, économie et environnement littoral et marin, pollutions et qualité du milieu marin, risques naturels et industriels sur le littoral.

3. Chronologie – Documents de référence

Ce document a été rédigé par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire du littoral. Il fait suite à une première synthèse « Environnement littoral et marin » rédigée par l'Institut français de l'Environnement en 1997.

Le rapport fait référence à d'autres documents :

- Loi ENE (Engagement national pour l'environnement), 2010
- Livre bleu pour une stratégie nationale pour la mer et les océans, Premier ministre, 2009
- Grenelle de la Mer, 2009
- Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », COM, 2008
- Grenelle de l'Environnement, 2007
- Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral, DATAR – SGMer, 2007
- Livre bleu « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », 2007
- Directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade, COM, 2006
- Convention Oskar (Oslo-Paris), 1992
- Directive « Habitats-Faune-Flore », COM, 1992
- Loi littoral, 1986
- Directive « Oiseaux », COM, 1979
- Convention de Barcelone, 1976
- PCP (Politique commune de la pêche), COM

4. Problématique

La multiplicité des usages sur le territoire littoral et leur caractère parfois difficilement conciliable.

5. Territoire / Façade littorale

Cette étude se fonde sur une approche territorialisée. Toutes les façades maritimes sont étudiées séparément pour l'ensemble des thématiques et leurs différences sont décrites et analysées (approche comparative).

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	mai-11	Auteur	Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques	Territoire	Europe		Façade	Europe		
					France	X		France	X	
					Interrégional					
					Région		Manche-Mer du Nord			
					Autre		Atlantique			
							Méditerranée			
							Territoire ultramarin			
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986							X		
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002									
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004									
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006									
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006									
	Grenelle de l'environnement - 2007							X		
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007							X		
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008							X		
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008									
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009							X		
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009							X		
Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & Loi Engagement national pour l'environnement - 2010							X			
Activités										
Agriculture					Industrie					
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux				X	
Sylviculture et exploitation forestière				X	Construction de navires et de structures flottantes				X	
Transport					Construction de bateaux de plaisance				X	
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale				X	
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et					
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources				X	
Manutention portuaire					Industries extractives				X	
Tourisme-Loisirs					Industrie pharmaceutique					
Transports maritimes et côtiers de passagers					Autres industries non maritimes					
Transports fluviaux de passagers										
Location et location-bail de matériels de transport par eau					Pêche					
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport				X	Pêche en mer				X	
Autres activités récréatives et de loisirs				X	Pêche en eau douce					
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				X	Aquaculture en mer				X	
Restauration				X	Aquaculture en eau douce					
Sujets										
Biodiversité				X	Gouvernance				X	
Pollution				X	Outils				X	
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires				X	
R&D - Innovation					Financement / Soutien financier					
Formation					Cadre réglementaire				X	
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)					
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme				X	
Sécurité				X	Démographie				X	

7. Conclusions

Chapitre 1 : démographie et occupation du sol

La population présente sur le littoral est importante : près de 10 % de la population hexagonale sur un peu plus de 4 % du territoire, d'où une forte densité humaine et un niveau d'artificialisation élevé du territoire. L'urbanisation tend à progresser vers l'arrière-pays du fait des prix, de la raréfaction des terrains constructibles en bord de mer et des règles d'urbanisme. On constate une pression élevée de construction de logements et de locaux non résidentiels, ce qui engendre une dégradation/uniformisation des paysages et une déconnexion des espaces naturels. Néanmoins, les évolutions de population par façade sont contrastées : la progression a été très forte dans les départements d'outre-mer depuis 1968 alors que la façade Manche-mer du Nord a connu une augmentation nettement inférieure à la moyenne nationale et même une diminution entre 1999 et 2006.

Chapitre 2 : biodiversité et espaces protégés

Le littoral et les océans sont des hauts lieux de biodiversité. Ainsi, à terre, les espaces naturels (zones humides, surfaces en eau et espaces ouverts) dominent les paysages littoraux, notamment sur la côte méditerranéenne. On y trouve une faune et une flore remarquable (dont des espèces menacées) et de nombreux habitats côtiers d'intérêt communautaire. Le niveau de protection de ces espaces naturels est plutôt élevé : parcs nationaux, sites Natura 2000, réserves naturelles... En mer, la richesse biologique est grande, notamment dans les territoires ultramarins, mais la protection des espaces est plus récente et les connaissances encore lacunaires. Un nouvel outil de protection a été créé récemment : les parcs naturels marins ; les 2 premiers parcs se situent en Bretagne et à Mayotte.

Chapitre 3 : les outils d'urbanisme, de gestion et d'aménagement

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion du littoral et des zones côtières. L'Europe, l'Etat et les collectivités locales sont impliqués dans le processus et disposent de plusieurs outils d'aménagement, de planification et de gestion. La loi « Littoral » constitue la pierre angulaire de l'aménagement du littoral, elle s'attache à concilier le développement des activités économiques, l'orientation et la maîtrise de l'urbanisation et la préservation du patrimoine naturel. Certains outils sont mis en œuvre sous l'égide de l'Etat (Schéma de mise en valeur de la mer et directive territoriale d'aménagement), d'autres par les collectivités comme les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces outils sont très utilisés sur le littoral : plus de 96 % des communes littorales de métropole et d'outre-mer sont dotées d'un PLU et plus de 80 % d'un SCOT. L'Europe intervient également au travers de directives sur la politique maritime intégrée et sur la planification de l'espace maritime. Enfin, on constate une évolution dans l'échelle de gestion optimale du littoral : les échelles intermédiaires (façade maritime ou écorégion marine) deviennent des échelles de cohérence et d'évaluation.

Chapitre 4 : économie et environnement littoral et marin

L'économie du littoral présente d'importantes spécificités. Ainsi, le tourisme occupe une place prépondérante (7 millions de lits touristiques, des activités loisirs de plus en plus développées...), il concentre à lui seul 40 % de la valeur ajoutée de l'économie maritime et près d'un emploi sur deux. En contrepartie, les activités traditionnelles (agriculture, pêche, industrie) qui participent à l'identité des façades maritimes peinent à se maintenir : recul de 20 % de la surface agricole en 30 ans sur le littoral métropolitain, stagnation des surfaces dévolues aux cultures marines... Néanmoins, des activités nouvelles apparaissent autour des énergies marines renouvelables et des récifs artificiels notamment. Chaque façade maritime a son identité économique propre, en fonction de son histoire industrielle et portuaire, de sa géographie et de sa proximité aux grands bassins de vie.

Chapitre 5 : pollutions et qualité du milieu marin

Les polluants présents en mer ont surtout une origine terrestre (plus de 80 % des pollutions). Les principales sources de pollution en mer sont les macrodéchets, les pollutions accidentelles par hydrocarbures, les rejets volontaires et les explosions algales. De nombreuses mesures sont appliquées, avec plus ou moins de succès, pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Ainsi, la législation sur les rejets illicites en mer s'est durcie (le déversement d'hydrocarbures relève par exemple du droit pénal). La qualité du milieu marin est étudiée au sein de différents réseaux de mesure de la qualité : réseaux de surveillance pilotés par l'Ifremer, surveillance des eaux de baignade réalisée

par les agences régionales de santé... Après une nette amélioration, la qualité micro-biologique des eaux côtières semble néanmoins stagner depuis plusieurs années.

Chapitre 6 : les risques naturels et industriels sur le littoral

Les risques naturels majeurs sont plus importants en bord de mer que sur le reste du territoire. Il peut s'agir d'érosion côtière, de submersions marines, de tsunamis ou de tempêtes. Les risques technologiques et industriels ne doivent pas non plus être négligés : les communes littorales hébergent de nombreux sites Seveso, principalement dans les grandes zones industrialo-portuaires. Ainsi, les arrêtés de catastrophe naturelle sont plus nombreux dans les communes littorales que dans la moyenne des communes françaises tout comme les plans de prévention des risques naturels et technologiques. Enfin, les enjeux liés au changement climatique - à l'origine d'un bouleversement des conditions de vie océanique - doivent être appréhendés.

8. Appréciation du lecteur

Ce document constitue un état des lieux très détaillé et une collecte d'information exhaustive. Tous les thèmes importants sont traités, notamment sous l'angle de la problématique environnementale. L'analyse par façade est complète et souvent très détaillée, ce qui permet d'avoir une bonne vision des points communs et spécificités des différents territoires littoraux, notamment pour le cas de l'Outre-mer.

La collecte d'information et la mise à disposition des données sont des éléments essentiels dans la diffusion de la connaissance du littoral ; sans collecte d'information et sans traitement des données, les enjeux et priorités des différentes stratégies qu'elles soient nationales ou locales ne peuvent être identifiés. De ce point de vue, ce document réalisé par le service statistique du Ministère de l'Ecologie est une véritable mine d'informations à l'échelle nationale et régionale. Il s'agirait dorénavant d'être en mesure d'actualiser ces chiffres tous les ans ou tous les deux ans et d'élargir les informations afin d'être en mesure de fournir une vision locale du littoral et plus seulement nationale et/ou par grande façade maritime.

Fiche n°1



1. Intitulé

« Construire ensemble un développement équilibré du littoral », DATAR, 2004

2. Type de document

Document rédigé par la DATAR, en partenariat avec les grandes organisations françaises détentrices d'informations et de données sur le littoral : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), Institut Français de l'Environnement (IFEN), Observatoire du littoral, SGMer, Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)...

Document descriptif construit selon des chapitres thématiques qui couvrent les aspects sociodémographiques et politiques des zones côtières françaises. La première thématique étudiée est la situation et les tendances du littoral français en termes d'attractivité résidentielle, économique, patrimonial ou encore politique. La seconde relate les objectifs d'une politique de développement durable du littoral tandis que la troisième traite de la mise en œuvre de la gestion intégrée.

3. Chronologie – Documents de référence

Cette étude s'inscrit dans le cadre du message d'alerte du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire de 2003 et de la recommandation européenne sur la GIZC de 2002.

Elle fait référence à d'autres documents :

- La France puissance industrielle, DATAR, 2004
- Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable, DATAR, 2003
- Loi urbanisme et habitat, 2003
- Réforme de la politique communautaire de pêche (PCP), 2003
- Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières, Commission environnement littoral, 2003
- Rapport de la Commission de l'environnement littoral, 2002
- Données économiques maritimes françaises, IFREMER, 2001
- Programme EuroSION, 2001
- Loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), 2000
- Les enseignements du programme de démonstration de la Commission européenne sur l'aménagement intégré des zones côtières, COM, 1999
- Bilan de la loi Littoral, Ministère de l'équipement des transports et du logement, 1999
- Rapport sur l'évaluation de la politique maritime et littorale de la France, 1998
- Loi littoral, 1986
- Rapport Piquard, 1973

4. Problématique

Les espaces littoraux et zones côtières françaises occupent aujourd'hui une place centrale au sein des activités humaines, comme lieu d'échange, de production, d'urbanité et d'innovation. La problématique s'articule donc autour de la préparation de l'accueil de populations nouvelles, du renouvellement et de la modernisation des activités, ainsi que de la préservation de l'usage d'un espace de plus en plus convoité.

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises sans entrer dans leurs spécificités.

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	10/09/2004	Auteur	DATAR	Territoire	Europe	Façade	Europe	
					France		France	
					X		X	
							Manche-Mer du Nord	
							Atlantique	
							Méditerranée	
							Territoire ultramarin	
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986						X	
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002						X	
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004							
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006							
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006							
	Grenelle de l'environnement - 2007							
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007							
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008							
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008							
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009							
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009							
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010							
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010								
Activités								
Agriculture				Industrie				
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux		X	
Sylviculture et exploitation forestière				X	Construction de navires et de structures flottantes		X	
Transport				Construction de bateaux de plaisance				X
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale		X	
Transports fluviaux de fret				X	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et			
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources			
Manutention portuaire				X	Industries extractives			
Tourisme-Loisirs				Industrie pharmaceutique				
Transports maritimes et côtiers de passagers				X	Autres industries non maritimes			
Transports fluviaux de passagers								
Location et location-bail de matériels de transport par eau				X	Pêche			
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport				X	Pêche en mer		X	
Autres activités récréatives et de loisirs				X	Pêche en eau douce			
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				X	Aquaculture en mer		X	
Restauration				X	Aquaculture en eau douce			
Sujets								
Biodiversité				X	Gouvernance		X	
Pollution				X	Outils		X	
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires		X	
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier		X	
Formation				X	Cadre réglementaire		X	
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)			
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme		X	
Sécurité				X	Démographie		X	

7. Conclusions et recommandations

- **Les points de tension sur le littoral sont nombreux et ont été souvent dénoncés :**
Une évolution vers un “continuum” urbain déstructuré, une tendance au gaspillage d’une ressource limitée et de forte valeur - l’espace littoral - dont témoigne la prépondérance accordée depuis trente ans à la résidence secondaire, des conflits d’usages parfois violents entre activités, une grave pénurie de logements locatifs pour les habitants permanents, des menaces nombreuses sur les écosystèmes issues du “grignotage” de l’espace par l’activité humaine. Cette situation est le résultat d’une vision trop uniforme de l’espace littoral, d’une incompréhension globale des phénomènes marins - particulièrement marquante, par exemple en matière d’érosion du trait de côte - mais aussi d’une succession, au fil des plages, de programmes d’aménagement locaux sans cohérence territoriale. En résumé, l’image tendancielle dominante du littoral serait celle d’un scénario “suicidaire”, dans une spirale d’occupation - prédation de l’espace, qui nourrit pénurie et conflits, y compris entre collectivités territoriales et services de l’Etat.
- **Mais la situation du littoral montre également des évolutions positives :**
Pour la protection de l’environnement, ce sont par exemple la reconnaissance de l’importance des zones côtières aux niveaux international et européen, la prise de conscience de la nécessité d’un “tiers sauvage” définitivement préservé de l’urbanisation, une forte acceptation sociale et politique de la loi “Littoral”, une appropriation progressive de la politique du Conservatoire. Dans le domaine économique et social, ce sont notamment des activités industrielles et de services diversifiées et en croissance, un important flux migratoire d’actifs (Atlantique, Méditerranée) à l’esprit créatif et pionnier, un flux de revenus dépensés qui ne peut que croître avec l’amélioration de la desserte (TGV) et l’augmentation du temps libre. Des espaces urbains en crise (villes portuaires) se requalifient autour de nouvelles fonctions, des stations balnéaires jusque-là désertes en hiver se transforment progressivement en de vraies villes ou quartiers de villes (la Grande Motte)... Le littoral a l’opportunité de développer des modes de vie originaux, qui ont la particularité d’avoir été longuement rêvés, désirés et finalement choisis par ses habitants.

L’ensemble des mutations et des dynamiques en cours justifie une nouvelle politique du littoral, qui doit reposer sur une stratégie d’action partant du terrain.

- **A court terme, il s’agit d’abord d’encourager le transfert des « bonnes pratiques du littoral » :**
Un appel à projet de la Datar, accompagné par un véritable dispositif d’ingénierie territoriale, devrait permettre, à titre expérimental, de repérer ces territoires et de les accompagner dans la durée. Pour chacun d’eux, une charte-programme accompagnée d’engagements de tous les partenaires (administrations, collectivités locales, organisations socioprofessionnelles, associations) fournira plus qu’un guide d’action, un projet partagé et un programme à moyen terme.

Il s’agit également de renforcer les dispositifs en place (par exemple, les moyens du Conservatoire du littoral), d’engager des réformes souhaitées de longue date et d’appuyer les projets structurants l’avenir du littoral.

- **A moyen et long terme, et sans doute à partir du retour de ces expérimentations, la politique du littoral devra se structurer :**
Le Conseil national du littoral a vocation à être une force d’impulsion et de proposition, et à assurer une meilleure visibilité du littoral dans toutes les politiques sectorielles. Son action devrait être relayée par des **dispositifs d’animation efficaces**, sur chaque façade maritime ou dans chaque région côtière, pour susciter ou co-animer le travail de préparation puis de mise en œuvre des projets territoriaux intégrés de la gestion.

Des outils adaptés aux enjeux du littoral, comme des établissements publics fonciers, des programmes de recherche finalisée, ou des dispositifs d’observation renforcés, devraient devenir les leviers de cette politique.

8. Appréciation du lecteur

Rapport exhaustif passant en revue, dans un état des lieux très détaillé, les différentes caractéristiques des zones littorales françaises et un ensemble conséquent de leurs enjeux.

Positionnement clair vis-à-vis des objectifs d'une politique de développement durable du littoral – à savoir : garantir un environnement littoral de qualité ; accompagner la croissance démographique et limiter la pression sur le foncier ; développer des économies diversifiées, adaptées aux besoins des populations et aux spécificités du littoral ; promouvoir l'identité du littoral.

Ce document représente le plaidoyer d'un renouvellement urgent du cadre de la politique française à long-terme d'aménagement et de mise en valeur de ses espaces littoraux. Il demeure néanmoins de l'ordre de la « bonne intention », la DATAR ayant vocation à alerter le gouvernement sur les enjeux les plus prégnants et à formuler des propositions.

Fiche n°2



1. Intitulé

Livre Vert de la Commission européenne – « Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers », 2006

2. Type de document

Document politique présenté par la Commission des Communautés Européennes à destination de l'ensemble des pays membres.

Document stratégique traitant de l'ensemble des thématiques suivantes (Environnement - Sécurité - Prévention des risques // Pêche / Industrie / Transport / Urbanisme / Gouvernance-Outils / R&D-Innovation-Formation).

3. Chronologie – Documents de référence

Un des premiers documents stratégiques avec une approche globale et une analyse intégrée des activités maritimes en vue d'une action coordonnée. Le document avait pour objet d'amorcer un débat public et a permis de déboucher sur l'élaboration de la « Feuille de route pour la planification de l'espace maritime : élaboration de principes communs pour l'Union européenne » par la Commission.

Le Livre Vert fait référence à d'autres documents :

- Livre Vert – Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable, COM 2006
- Les conclusions du Conseil « Transport maritime » du 5 décembre 2005
- Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin, 2005
- La Politique Commune de la Pêche en chiffres, 2004
- Une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne, COM, 2002
- Recommandation 2002/413/CE relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe, 2002
- Les objectifs Stratégiques pour 2005-2009, COM, 2005

4. Problématique

Les différentes politiques concernant le transport maritime, l'industrie maritime, les régions côtières, la production d'énergie en mer, la pêche, le milieu marin...ont été menées de manière fragmentée et cela s'est parfois traduit par l'adoption de mesures contradictoires.

- ➔ L'UE doit-elle avoir une politique maritime intégrée ?
- ➔ Comment l'UE peut-elle apporter une contribution aux initiatives nationales, locales et privées qui existent déjà dans le secteur maritime ?

5. Territoire / Façade littorale

Le document traite de l'ensemble du territoire européen, des différentes façades maritimes et des différents espaces marins (Méditerranée ; Baltique ; Mer du Nord ; mer Noire ; Atlantique ; Arctique ; océan Indien ; Caraïbes). Il prend également en compte les territoires « ultrapériphériques ». Un chapitre est consacré aux spécificités de certains territoires (Ch. 5.4 « Prise en compte des réalités géographiques »).

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	07/06/2006	Auteur	Commission Européenne	Territoire	Europe	x	Façade	Europe	X
					France			France	
					Interrégional			Manche-Mer du Nord	
					Région			Atlantique	
					Autre			Méditerranée	
								Territoire ultramarin	
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986								
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002								X
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004								
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006								
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006								
	Grenelle de l'environnement - 2007								
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007								
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008								
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008								
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009								
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009								
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010								
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010									
Activités									
Agriculture					Industrie				
Culture et production animale, chasse et services annexes					Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux				X
Sylviculture et exploitation forestière					Construction de navires et de structures flottantes				X
Transport					Construction de bateaux de plaisance				X
Transports maritimes et côtiers de fret			X	Réparation et maintenance navale				X	
Transports fluviaux de fret				Transformation et conservation de poisson, de crustacés et					
Services auxiliaires des transports par eau				Production d'électricité (notamment à partir de sources					
Manutention portuaire				Industries extractives					
Tourisme-Loisirs					Industrie pharmaceutique				X
Transports maritimes et côtiers de passagers				Autres industries non maritimes					
Transports fluviaux de passagers									
Location et location-bail de matériels de transport par eau				Pêche					
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport				Pêche en mer				X	
Autres activités récréatives et de loisirs				Pêche en eau douce					
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				Aquaculture en mer				X	
Restauration				Aquaculture en eau douce					
Sujets									
Biodiversité				X	Gouvernance				X
Pollution				X	Outils				X
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires				X
R&D-Innovation				X	Financement / Soutien financier				X
Formation				X	Cadre réglementaire				X
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)				X
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme				X
Sécurité				X	Démographie				

7. Conclusions et recommandations

Conclusion et recommandation générale : pour chacune des thématiques abordées, chacun des enjeux est directement ou indirectement lié à un autre domaine → La Commission préconise ainsi d'**élaborer une politique maritime intégrée, intersectorielle et multidisciplinaire et non de procéder à un simple recueil de politiques sectorielles verticales.**

Recommandations par thématique :

- **Industrie maritime** (3,5 milliards de tonnes de fret / an ; 350 millions de passagers transitent par les ports ; 350 000 emplois, 20 milliards d'€ de VA)
 - Investir dans l'innovation et les secteurs des technologies marines (hydrocarbure en mer ; ressources marines renouvelables ; véhicules et robots sous-marins...)
 - Développer l'aquaculture pour répondre à la demande alimentaire croissante
 - Renforcer la compétitivité des industries, en développant de meilleures liaisons maritimes

- **Tourisme-Loisirs**
 - Soutenir le développement du tourisme durable
 - Elaborer un Agenda 21 européen pour la durabilité du tourisme
 - Disposer des infrastructures de loisirs nécessaires

- **Environnement - Sécurité - Prévention des risques**
 - Etablir le lien entre les différentes politiques afin d'atteindre l'objectif commun d'une expansion économique durable
 - Prendre des mesures efficaces afin de parvenir à un accord multilatéral préservant la biodiversité marine dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
 - Incorporer les risques dans les décisions de planification et d'investissement
 - Donner un nouveau souffle à la coopération internationale dans les domaines scientifiques et techniques pour limiter l'impact des catastrophes naturelles
 - Améliorer les échanges d'informations entre les Etats membres
 - Constituer des équipes communes d'enquête
 - Renforcer la protection des infrastructures sensibles de l'Union
 - Faire l'inventaire des politiques de réduction des risques
 - Réfléchir à un renforcement de la coopération civile et militaire

- **R&D-Innovation-Formation**
 - Considérer dans son ensemble la recherche liée au milieu marin en Europe et améliorer la coordination et la collaboration
 - Etablir un « Centre Européen d'Excellence en connaissance de la mer et des océans »
 - Créer un portail européen unique sur internet consacré aux projets liés à la recherche
 - Faire de la recherche dans les zones économiques exclusives (ZEE) et le plateau continental
 - Elaborer de nouvelles techniques permettant de limiter les conséquences des activités maritimes et des nouvelles techniques de planification des conséquences du changement climatique
 - Favoriser l'accueil d'installations de production d'énergie
 - Recruter des personnes hautement qualifiées
 - Permettre la mobilité professionnelle entre les différents secteurs
 - Mettre en œuvre le concept de « cluster maritime »
 - Apporter un soutien financier à la gestion du changement et à la reconversion professionnelle
 - Dresser la liste des meilleures pratiques et favoriser leur mise en œuvre
 - Attirer les meilleurs vers les filières d'enseignement et de formation maritimes

- **Transport**
 - Privilégier le transport maritime au transport routier
 - Renforcer l'accessibilité des zones côtières, en particulier des petites îles et la mobilité intérieure de ces zones

- **Gouvernance-Outils**
 - Instaurer un système global d'aménagement de l'espace pour les eaux côtières européennes
 - Reconsidérer l'exclusion des secteurs maritimes de certains volets de la législation sociale et du travail européen
 - Encourager l'autorégulation et l'adoption de stratégies de responsabilité sociale des entreprises
 - Mettre en œuvre un système d'assurance obligatoire et de bonus-malus (au même titre que les autres modes de transport)
 - Définir les moyens d'améliorer les incitations économiques dans l'ensemble des différents secteurs maritimes
 - Prévoir, à l'échelle de l'Union, un mécanisme d'analyse comparative et d'échanges de bonnes pratiques
 - Envisager la création d'un réseau européen d'observation et de données du milieu marin
 - Veiller à la mise en place de programmes européens destinés à l'établissement d'une cartographie exhaustive des eaux côtières européennes à des fins d'aménagement, de sécurité et de sûreté
 - Elaborer une représentation cartographique de la répartition de la faune et la flore marines ainsi qu'une cartographie détaillée des fonds marins
 - Etablir un Atlas des eaux côtières
 - Améliorer l'information en temps réels sur les mouvements des navires
 - Maintenir un système de soutien financier afin d'assurer la poursuite du développement des activités en rapport avec le patrimoine maritime et de faciliter la diffusion de bonnes pratiques en matière de gouvernance
 - Prendre en compte la place particulière des régions ultrapériphériques dans les affaires maritimes
 - Prévoir des procédures de planification indicative permettant de déterminer un certain nombre d'actions que les autorités compétentes (à l'échelon communautaire, national ou local) transposeraient ensuite en droit

8. Appréciation du lecteur

Document fondateur qui a le mérite d'initier une réflexion autour de la mise en place d'une politique maritime à l'échelle européenne qui privilégie une approche intégrée. A ce titre, le document traite de nombreuses thématiques du littoral en posant les enjeux spécifiques et transversaux. Pour chacune des thématiques des recommandations sont formulées, certaines très générales, voire « vagues » et d'autres plus concrètes. Aux recommandations s'ajoutent des exemples de projets, actions, dispositifs mis en œuvre sur lesquels il est possible de s'inspirer et capitaliser. L'agriculture et l'industrie non maritime sont deux thématiques absentes du Livre Vert, le tourisme est quant à lui traité sous un angle environnemental : le tourisme durable.

Document assez exhaustif, parfois redondant étant donné qu'il est segmenté par thématique. Cependant, il pose les bases d'un véritable débat autour de la nécessité de traiter le sujet dans son ensemble et de manière coordonnée. Il permet également d'avoir une bonne vision de l'ensemble des enjeux.

Fiche n°3



1. Intitulé

Rapport du Groupe POSEIDON "Politique maritime de la France" - CAS et Secrétariat général de la mer, 2006

2. Type de document

Document rédigé en chambre par le Groupe POSEIDON composé d'une trentaine d'acteurs issus du privé comme du public : SGMer, Ministère de l'Agriculture, Groupama Transport, Total, Thales, journaliste, professeur d'histoire maritime...

Document **stratégique traitant de l'ensemble des thématiques suivantes** (Environnement - Sécurité - Prévention des risques / Tourisme-Loisirs / Pêche / Industrie / Transport / Urbanisme / Gouvernance-Outils / R&D-Innovation-Formation).

3. Chronologie – Documents de référence

Etude lancée en parallèle de la réflexion de la Commission européenne avec l'élaboration du Livre Vert sur la politique maritime de l'Union : ce rapport initie une réflexion autour de la mise en place d'une politique maritime intégrée en France.

Le rapport fait référence à d'autres documents :

- Actes du séminaire - Littoral en danger. Comment les régions maritimes d'Europe s'adapteront-elles au climat à venir ?, Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe, 2006
- Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne, Conseil Économique et Social de la Région Bretagne, 2004
- Stratégie nationale de développement durable, Comité Interministériel pour le développement durable / Premier Ministre, 2003
- La politique maritime et littorale de la France, enjeux et perspectives, Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, Rapport du Sénat n° 345, 1997-1998
- Rapport du groupe de travail Mer et littoral, Mer et littoral, préparation du huitième Plan 1981-1985, Commissariat général du plan, 1980

4. Problématique

Nécessité de se renouveler face aux évolutions majeures des deux dernières décennies : mondialisation de l'économie et « explosion » des échanges commerciaux ; prise de conscience de la sensibilité et de la vulnérabilité d'un patrimoine de l'humanité porteur de grandes richesses ; généralisation des technologies électroniques et domination de la société de l'information ; émergence massive de nouveaux acteurs économiques (Asie) ; interconnexion croissante des contextes géopolitiques ; apparition de risques réels en matière de terrorisme et de piraterie ; appropriation des impératifs de développement durable.

Les politiques actuelles sont trop « sectorielles » et ne prennent pas en compte la nécessité d'une intégration des démarches et d'une coordination des actions publiques.

→ mettre en place une politique intégrée permettant de tirer le meilleur parti de l'apport actuel et futur de la mer à l'économie et à la croissance nationales

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises sans entrer dans leurs spécificités.

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	déc-06	Auteur	Centre d'Analyses Stratégiques	Territoire	Europe	Façade	Europe		
					France		X		France
					Interrégional		Manche-Mer du Nord		
					Région		Atlantique		
					Autre		Méditerranée		
							Territoire ultramarin		
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986								
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002								
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004								
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006							X	
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006								
	Grenelle de l'environnement - 2007								
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007								
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008								
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008								
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009								
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009								
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010								
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010									
Activités									
Agriculture				Industrie					
Culture et production animale, chasse et services annexes				Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux					
Sylviculture et exploitation forestière				Construction de navires et de structures flottantes					
Transport				Construction de bateaux de plaisance					
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale				
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et				
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources				
Manutention portuaire				X	Industries extractives				
Tourisme-Loisirs				Industrie pharmaceutique					
Transports maritimes et côtiers de passagers				X	Autres industries non maritimes				
Transports fluviaux de passagers									
Location et location-bail de matériels de transport par eau				X	Pêche				
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport					Pêche en mer				
Autres activités récréatives et de loisirs					Pêche en eau douce				
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				X	Aquaculture en mer				
Restauration					Aquaculture en eau douce				
Sujets									
Biodiversité				X	Gouvernance				
Pollution				X	Outils				
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires				
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier				
Formation				X	Cadre réglementaire				
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)				
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme				
Sécurité				X	Démographie				

7. Conclusions et recommandations

Liste des recommandations :

- Développer sûreté et sécurité des activités maritimes dans un cadre européen et mondial croissant
 - Soutenir le renforcement de la politique européenne de sécurité et de sûreté maritime
 - Mieux se positionner au niveau international
 - La maîtrise des risques : des enjeux de connaissance et de technologie
 - Poursuivre la modernisation des CROSS
 - Développer des systèmes d'information performants
 - Renforcer la sûreté et la sécurité portuaires : un élément de compétitivité
 - Lutter contre les trafics illicites de stupéfiants et l'immigration clandestine
 - Renforcer l'Etat, son rôle et ses moyens dans l'Outre-mer maritime
- Renforcer la place de la mer dans les stratégies de recherche et d'innovation (la Stratégie de Lisbonne)
 - La connaissance et l'innovation privilégiées
 - Les pistes d'action transversales
 - Une nouvelle politique pour la recherche marine
- Poursuivre et accélérer la modernisation de l'économie maritime pour la compétitivité et l'emploi
 - Soutenir et fiabiliser l'intégration économique des activités portuaires et de transport sur le territoire
 - Corriger les handicaps de la flotte marchande française
 - Accompagner les mutations de la plaisance et du tourisme : un développement nécessaire en interaction avec l'évolution du littoral
 - Valoriser les hommes : formation, sécurité et conditions sociales
- Mettre en place une gestion durable de l'environnement, des ressources et de l'espace littoral et côtier
 - Poursuivre l'élaboration d'une stratégie globale du développement durable du littoral qui intègre les usages
 - Renouveler les conditions techniques et économiques d'exercice de la pêche et l'exploitation des ressources vivantes
 - Gérer de manière durable les ressources et les écosystèmes
 - Surveiller, protéger et prévoir : des outils opérationnels
 - Favoriser un développement autour de l'économie maritime outre-mer
- Soutenir l'efficacité de la prise de décision publique et l'incarnation de la politique maritime
 - Afficher et soutenir l'ambition maritime
 - Les moyens pour évoluer toujours plus vers une politique maritime plus intégrée
 - Renforcer la capacité d'influence internationale de la France dans les domaines maritimes

8. Appréciation du lecteur

Rapport lancé au moment de l'engagement de la Commission européenne sur la réalisation du Livre Vert, afin de contribuer aux travaux communautaires et affirmer la place de la France dans ce domaine. Document rédigé en chambre autour d'une trentaine de personnes, membre de la sphère publique ou privée : ce mode de rédaction a l'avantage de faire gagner du temps et de permettre aux différents auteurs de sortir de leur réserve, il leur offre davantage d'innovation et de liberté de ton.

Document exhaustif passant en revue les différentes thématiques et balayant l'ensemble des enjeux. **Complémentaire du Livre Vert** puisqu'il traite en priorité des enjeux nationaux. Des recommandations générales déclinées en proposition de mesures concrètes → document pré-opérationnel.

Fiche n°4



1. Intitulé

« Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral », DATAR et Secrétariat général de la mer, 2007

2. Type de document

Document descriptif construit selon des chapitres thématiques qui couvrent les aspects géographiques et institutionnels des territoires littoraux français.

Il examine, dans une première partie, en quoi et comment le contexte d'application de la loi a évolué depuis 20 ans. Dans un second temps, il réalise un bilan de l'ensemble des mesures prises sur le littoral au regard des objectifs de la loi du code de l'environnement. Enfin, au regard de cette analyse, il met en exergue les principaux enjeux et perspectives qui détermineront un développement durable des espaces littoraux.

3. Chronologie – Documents de référence

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la loi Littoral de 1986 et fait référence à d'autres documents :

- Convention européenne du paysage dite « convention de Florence », 2006
- Livre vert - Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers, COM, 2006
- Rapport de l'agence européenne de l'environnement (AEE), 2006
- Loi de développement des territoires ruraux, 2005
- Stratégie pour protéger l'environnement marin de l'Europe, COM, 2005
- Construire ensemble un développement équilibré du littoral en France, DATAR, 2004
- Recommandation européenne relative à la gestion intégrée des zones côtières, 2002
- Loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), 2000
- Directive cadre sur l'eau (DCE), 2000
- Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, 1995
- Convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen dite « convention de Barcelone », 1995
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1994
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB), 1994
- Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est (OSPAR) dite « convention Oskar », 1992
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe dite « convention de Berne », 1990
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, dite « CMS. Convention de Bonn », 1990
- Convention de Ramsar, 1986
- Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes dite « convention de Carthagène », 1986
- Directive d'aménagement national, 1979
- Accord RAMOGE, 1976
- Rapport Piquard, 1973

4. Problématique

La loi Littoral de 1986, texte fondateur qui s'est affirmé au fil des années, demeure aujourd'hui encore un outil majeur de la politique nationale du littoral. Cependant, le contexte géographique et le cadre institutionnel d'application de cette loi ont profondément évolué entre 1986 et 2006.

L'étude, qui dresse donc un bilan de la loi Littoral, souligne par ailleurs l'utilisation économe de l'espace, la sauvegarde des espaces naturels, le libre accès du public et le refus du mitage du territoire.

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises.

L'Outre-mer (à savoir Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique) est par exemple analysée en détail à travers l'étude de l'application outre-mer.

D'autre part, trois exemples sont étudiées vis-à-vis du zonage / coupures d'urbanisation :

- Bassin d'Arcachon
- Etang de Thau
- Corniche de l'Esterel-Cap d'Antibes

Enfin, les modalités d'urbanisation dans l'espace proche du rivage des espaces suivants sont étudiées plus en profondeur :

- Alpes-Maritimes
- Bouches du Rhône
- Estuaire de la Loire
- Estuaire de la Seine

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	01/10/2007	Auteur	DATAR & SGM	Territoire	Europe	Façade	Europe		
					France		X	France	X
					Interrégional			Manche-Mer du Nord	
					Région			Atlantique	
					Autre			Méditerranée	
							Territoire ultramarin		
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986						X		
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002								
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004						X		
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006						X		
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006								
	Grenelle de l'environnement - 2007								
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007								
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008								
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008								
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009								
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009								
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010								
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010									
Activités									
Agriculture				Industrie					
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux				
Sylviculture et exploitation forestière				X	Construction de navires et de structures flottantes				
Transport				Construction de bateaux de plaisance					
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale				X
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et				X
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources				
Manutention portuaire					Industries extractives				X
Tourisme-Loisirs				Industrie pharmaceutique					
Transports maritimes et côtiers de passagers				X	Autres industries non maritimes				
Transports fluviaux de passagers									
Location et location-bail de matériels de transport par eau					Pêche				
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport					Pêche en mer				X
Autres activités récréatives et de loisirs				X	Pêche en eau douce				
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				X	Aquaculture en mer				X
Restauration				X	Aquaculture en eau douce				
Sujets									
Biodiversité				X	Gouvernance				X
Pollution				X	Outils				X
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires				X
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier				X
Formation					Cadre réglementaire				X
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)				
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme				X
Sécurité				X	Démographie				

7. Conclusions et recommandations

- **Le changement d'échelle des évolutions structurelles :**

De 1986 à aujourd'hui, les territoires littoraux ont connu de nouvelles et profondes évolutions. Inégales, différenciées selon les régions concernées, elles ont en commun de souligner un changement d'échelle des phénomènes de peuplement, de développement économique, de dynamique urbaine, de problématique environnementale.

Le littoral a gagné « en profondeur », des liens nouveaux se sont tissés, consolidés avec ses espaces intérieurs, posant de nouveaux enjeux de cohérence, de solidarité, de gouvernance, de nouveaux défis pour l'action publique locale et nationale.

En visant à concilier les impératifs d'aménagement, de développement et de mise en valeur des espaces littoraux, la loi n'a pas empêché le développement des littoraux français. Elle n'a empêché ni l'arrivée massive de populations ni le déclin de certaines activités directement liées à la mer. Elle a en revanche joué un rôle de régulateur et a freiné une consommation excessive d'espaces naturels, espaces qui sans elle aurait vraisemblablement été inéluctablement urbanisés. Elle est venue compléter et coordonner l'ensemble des dispositifs protecteurs réglementaires, contractuels et fonciers, contribuant ainsi à répondre à la très forte pression anthropique exercée sur le littoral.

- **La dimension « mer » du littoral :**

L'évolution marquée de l'intérêt pour la mer ces dernières décennies se traduit par l'intensification de la valorisation de ses ressources et la multiplication des domaines d'intérêt (matériaux, énergie, hydrocarbures...).

Aujourd'hui s'impose tout particulièrement la nécessité de prendre en compte la dimension « mer » du littoral, longtemps oubliée.

Les échelles stratégiques associées à ces domaines d'intérêt sont évidemment très supérieures à l'échelle locale et même aux échelles traditionnelles de l'administration terrestre (département ou région) : c'est très souvent l'échelle de la façade maritime qui semble la plus appropriée pour traiter de sujets relevant de réglementations ou d'enjeux globaux ou communautaires, et dans une certaine mesure liées à d'autres thèmes.

Cette échelle stratégique de la façade n'est pas toujours celle de la gestion, mais elle est essentielle à une gestion optimale. A l'échelle de la gestion, le législateur a imaginé différents dispositifs tels la loi Littoral, les SDAGE, les SCOT valant SMVM ou les SMVM, etc.

- **Prospectives littorales, état des réflexions :**

L'attractivité du littoral devrait continuer à s'exercer comme une tendance lourde. La concentration de la population dans les zones littorales semble donc constituer une tendance de fond, selon deux grandes lignes :

- Un développement économique source de tensions sociales :
 - Un fort accroissement démographique des territoires littoraux : 2,7 millions d'habitants en plus dans les départements littoraux entre 2000 et 2030, soit 58% de la croissance démographique nationale attendue sur cette période
 - La poursuite d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée
 - Une forte croissance de la fréquentation touristique des sites littoraux
 - Une dynamique économique essentiellement résidentielle s'appuyant sur la construction, le tourisme et un certain dynamisme industriel. On note toutefois la persistance du chômage et d'un taux préoccupant d'emplois saisonniers partiellement déclarés dans le secteur de la restauration, qui justifie les campagnes d'informations en cours
 - La continuation d'un modèle de développement très consommateur d'espace et générateur de tensions sociales : par exemple, l'accroissement du prix du

foncier, qui conduit à des dynamiques d'exclusion, à une instabilité politique et sociale, et de possibles problèmes intergénérationnels...

- Une spécialisation économique spatiale, à terre mais aussi en mer
- La dégradation des milieux et la multiplication des conflits d'usage:
 - Un recul des terres agricoles et des milieux naturels : la surface agricole représente encore aujourd'hui près de la moitié de l'espace littoral, mais elle s'y est réduit beaucoup plus rapidement qu'ailleurs, sous l'effet d'une très forte pression foncière ; la dégradation des milieux naturels et l'apport de contaminants se poursuivent
 - L'augmentation des conflits d'usage sur les milieux littoraux et notamment les milieux marins où des nouveaux usages apparaissent
 - La montée en vulnérabilité des territoires littoraux, face à l'érosion côtière et aux événements extrêmes : persistance de la concentration d'installations humaines et d'activités industrielles à proximité d'un trait de côte dynamique. Le changement climatique ne fera qu'exacerber ces phénomènes

Un scénario de rupture peut aussi être envisagé : l'attractivité du littoral pourrait subir un renversement dû soit à la trop forte vulnérabilité aux événements extrêmes, soit aux problèmes sociaux.

Des scénarios alternatifs seraient donc souhaitables :

- Pour innover en matière de modèle de développement
- A partir d'une réflexion sur l'adaptation au changement climatique

8. Appréciation du lecteur

« Le péché originel du littoral : la Loi littoral de 1986 qui a mis le focus sur la protection »

Rapport clair et exhaustif passant en revue, dans un état des lieux très détaillé, les changements géographiques et institutionnels qui ont modifié le contexte d'application de la loi Littoral entre 1986 et 2006.

Ce document est moins politique que certains des autres documents stratégiques que nous avons étudiés : davantage descriptif, analytique et réglementaire. Son titre annonce cette caractéristique : il s'agit bien de faire un bilan, de poser un regard critique sur 20 années d'application de la loi Littoral.

Ce bilan de la loi Littoral rédigé en 2007 annonce/formule des pistes de réflexion qui vont être largement reprises par la suite : la dimension mer du littoral et la nécessité de lier mer et littoral d'une part, la pertinence de l'échelle façade dans un grand nombre de situations d'autre part.

Fiche n°5



1. Intitulé

Communication de la Commission – « Feuille de route pour la planification de l'espace maritime : élaboration de principes communs pour l'Union européenne », 2008

2. Type de document

Document politique issu de la Commission qui fait la part belle aux instruments nationaux et européens en faveur de la planification de l'espace maritime.

Document stratégique traitant plusieurs des thématiques (Environnement - Prévention des risques / Agriculture / Pêche / Industrie / Transport / Urbanisme / Gouvernance-Outils).

3. Chronologie – Documents de référence

Outil au service de la gestion intégrée de la mer et du littoral, la feuille de route pour la planification de l'espace maritime a été publiée en parallèle à la politique marine intégrée afin de poser les fondements d'une approche commune de la planification de cet espace à l'échelle de l'Union européenne.

La feuille de route fait référence à d'autres documents :

- UK Marine Bill Act, 2009 (Royaume-Uni)
- Livre bleu de l'Union européenne, octobre 2007
- Stratégie de développement durable des côtes, 2007 (Espagne)
- Plan d'action Helcom, 2007
- Stratégie nationale pour les mers, 2006 (Portugal)
- Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), 1994
- Convention de Bucarest, 1992
- Politique commune de la pêche (PCP), COM, 1983

4. Problématique

En Europe, l'accroissement de l'activité sur les mers entraîne des rivalités d'intérêts entre des secteurs tels la navigation et le transport maritime, la production d'énergie en mer, le développement portuaire, la pêche et l'aquaculture, sans compter les préoccupations environnementales.

Dans cette optique, la planification de l'espace maritime est destinée à répondre aux problématiques suivantes :

- ➔ Comment améliorer la coordination de l'action des autorités publiques et des acteurs du secteur ?
- ➔ Comment garantir la meilleure utilisation possible des espaces marins dans l'intérêt du développement économique et du milieu marin ?
- ➔ Comment faciliter l'élaboration de la planification de l'espace maritime vis-à-vis des Etats membres de l'Union européenne et encourager l'emploi de celle-ci au niveau national et européen ?
- ➔ De quelle façon les Etats membres envisagent-ils la planification de l'espace maritime ?
- ➔ Quels sont les instruments européens et internationaux ayant un effet sur la planification de l'espace maritime ?

5. Territoire / Façade littorale

Le document traite de l'espace marin de la zone de l'Union européenne dans son intégralité, ainsi que des façades littorales européennes et de leur dimension transfrontalière, sans entrer dans leurs spécificités.

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	25/11/2008	Auteur	Commission Européenne	Territoire	Europe	X	Façade	Europe	X	
					France			France		
					Interrégional					
					Région		Manche-Mer du Nord			
					Autre		Atlantique			
							Méditerranée			
									Territoire ultramarin	
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986									
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002									
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004									
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006									
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006									
	Grenelle de l'environnement - 2007									
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007									
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008									
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008									
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009									
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009									
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010									
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010										
Activités										
Agriculture					Industrie					
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux					
Sylviculture et exploitation forestière					Construction de navires et de structures flottantes					
Transport					Construction de bateaux de plaisance					
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale					
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et					
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources					
Manutention portuaire					Industries extractives					
Tourisme-Loisirs					Industrie pharmaceutique					
Transports maritimes et côtiers de passagers					Autres industries non maritimes					
Transports fluviaux de passagers										
Location et location-bail de matériels de transport par eau					Pêche					
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport					Pêche en mer					
Autres activités récréatives et de loisirs					Pêche en eau douce					
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)					Aquaculture en mer					
Restauration					Aquaculture en eau douce					
Sujets										
Biodiversité				X	Gouvernance				X	
Pollution					Outils				X	
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires				X	
R&D - Innovation					Financement / Soutien financier					
Formation					Cadre réglementaire				X	
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)					
Information / Sensibilisation					Urbanisme				X	
Sécurité					Démographie					

7. Conclusions et recommandations

Il existe d'ores et déjà plusieurs instruments européens et internationaux ayant un effet sur la planification de l'espace maritime :

- **Instruments internationaux :**
 - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) permet de concilier les droits et intérêts des Etats du pavillon, des Etats côtiers et des Etats du port, pour ne citer que cet exemple. La délimitation de zones maritimes dans les mers et les océans revêt une importance particulière quand on sait que les Etats côtiers ne peuvent exercer leur souveraineté sur certaines d'entre elles qu'après les avoir revendiquées.
 - Le fait que le principe de liberté de navigation garanti par la Convention soit subordonné au respect des règles et des normes en matière de sécurité maritime et de protection de l'environnement marin mérite également qu'on s'y arrête.
 - L'Organisation Maritime Internationale (OMI) établit des règles et des normes en matière de navigation et de transport maritime internationalement reconnues. Tel est le cas des systèmes de séparation du trafic. Ratifié en 2006, le Protocole de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (dite Convention de Londres) introduit le principe de précaution, induisant ainsi un changement majeur dans la façon d'envisager la réglementation de l'élimination des déchets en mer.

- **Instruments européens :**
 - La législation environnementale
 - La Politique Commune de la Pêche (PCP)
 - Autres instruments

La recommandation relative à la GIZC énonce des principes communs (au nombre desquels la cohérence de la planification du territoire de part et d'autre de la frontière terre-mer) et plaide en faveur de l'élaboration de stratégies GIZC par les Etats membres qui se voient encouragés à coopérer avec les pays tiers voisins.

Cette communication énonce les dix principes-clés destinés à poser les fondements d'une approche commune de la planification de l'espace maritime dans l'Union européenne. :

1. **Planifier l'espace maritime en fonction de la région et du type d'activité**
2. **Fixer des objectifs pour orienter la planification de l'espace maritime**
3. **Élaborer la planification de l'espace maritime de manière transparente**
4. **Participation des parties prenantes**
5. **Coordination au sein des Etats membres – simplification des processus de décision**
6. **Garantir la portée juridique de la planification de l'espace maritime au niveau national**
7. **Coopération transfrontière et consultation**
8. **Introduire le contrôle et l'évaluation dans le processus de planification**
9. **Assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire terrestre et la planification de l'espace maritime – liens avec la GIZC**
10. **Une base de données et de connaissances solides**

8. Appréciation du lecteur

Feuille de route qui rentre dans la logique des documents fondateurs que sont le Livre Vert et le Livre Bleu de l'Union européenne et qui esquisse, en définissant des principes fondamentaux s'inspirant à la fois des pratiques actuelles et de la réglementation existante, les premières étapes menant à l'élaboration d'une approche commune concernant la planification de l'espace maritime européen.

Peu d'activités économiques sont mentionnées ou traitées dans ce document qui se concentre sur les sujets de la gouvernance et des outils, en oubliant les usages et les usagers des zones littorales et côtières.

Fiche n°6



1. Intitulé

Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Juillet 2009

2. Type de document

Document rédigé suite à une large consultation, sur le modèle de ce qui avait été fait lors du Grenelle de l'Environnement. Plusieurs collèges ont été réunis afin d'échanger sur la mer et ses enjeux.

Document **stratégique traitant de l'ensemble des thématiques** (Environnement - Sécurité - Prévention des risques / Tourisme-Loisirs / Agriculture / Pêche / Industrie / Transport / Urbanisme / Gouvernance-Outils / R&D-Innovation-Formation).

3. Chronologie – Documents de référence

Le Grenelle de la Mer prolonge le Grenelle de l'Environnement : approfondissement des engagements pris dans ce cadre. Il a pris la forme d'une concertation puis de tables rondes finales en juillet 2009 qui ont permis de formuler plusieurs centaines de propositions.

Il s'agit aussi d'apporter la réponse de la France au Livre Bleu de l'Europe qui a défini les lignes directrices pour une approche intégrée de la politique maritime.

La légitimité des décisions prises lors du Grenelle de la Mer a été reconnue par le Président de la République le 16 juillet 2009 dans un discours qui annonce la future stratégie nationale.

Le Grenelle de la Mer fait référence à d'autres documents :

- Grenelle de l'Environnement, 2007
- Livre bleu de l'Union européenne, octobre 2007
- Convention de Montego Bay, 1982

4. Problématique

Conviction que la mer et les océans ont été les grands oubliés du XXème siècle et que c'est la mer qui sauvera la terre. De plus, la France a une responsabilité particulière vis-à-vis du reste du monde du fait de son histoire et de sa situation géographique.

- ➔ Nécessité de mettre en œuvre des solutions pérennes
- ➔ Appeler à la rupture
- ➔ Proposer une politique intégrée de la mer et du littoral

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises sans entrer dans leurs spécificités, à l'exception de l'Outre-mer qui est traité séparément.

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	juil-09	Auteur	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer	Territoire	Europe	Façade	Europe	
					France		X	France
					Interrégional		Manche-Mer du Nord	
					Région		Atlantique	
					Autre		Méditerranée	
							Territoire ultramarin	
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986							
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002							
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004							
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006							
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006							
	Grenelle de l'environnement - 2007							
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007							
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008							
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008							
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009							
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009							X
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010							
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010								
Activités								
Agriculture				Industrie				
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux			
Sylviculture et exploitation forestière				X	Construction de navires et de structures flottantes			
Transport					Construction de bateaux de plaisance			
Transports maritimes et côtiers de fret					Réparation et maintenance navale			
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et			
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources			
Manutention portuaire					Industries extractives			
					X			
Tourisme-Loisirs					Industrie pharmaceutique			
Transports maritimes et côtiers de passagers				X	Autres industries non maritimes			
Transports fluviaux de passagers								
Location et location-bail de matériels de transport par eau				X	Pêche			
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport				X	Pêche en mer			
Autres activités récréatives et de loisirs					Pêche en eau douce			
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)				X	Aquaculture en mer			
Restauration					Aquaculture en eau douce			
Sujets								
Biodiversité				X	Gouvernance			
Pollution				X	Outils			
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires			
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier			
Formation				X	Cadre réglementaire			
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)			
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme			
Sécurité				X	Démographie			

7. Conclusions et recommandations

Liste des recommandations : 138 recommandations réparties dans 3 tables rondes et par sous-thématiques (18).

- Energies marines :
 - Soutenir et planifier le développement durable des énergies marines
 - Engager une politique industrielle volontariste pour les énergies marines
 - Agir en priorité en outre-mer pour développer et produire de l'énergie renouvelable
- Transports, ports, industrie navale :
 - Développer une stratégie nationale portuaire
 - Soutenir le transport maritime de marchandises et de voyageurs, qui offre une solution de report modal
 - Encourager la constitution d'une filière industrielle française de démantèlement, de recyclage et de dépollution des navires
- Ressources minérales :
 - Pour les activités d'extraction par faible profondeur
 - Pour les projets miniers en eaux profondes
- Protéger et valoriser la biodiversité marine :
 - Mettre en place un réseau d'aires marines protégées aux plans international et national
 - Initiatives en faveur des coraux et mangroves
 - Initiatives en faveur des mammifères marins
- Pêches maritimes :
 - Développer et valoriser des procédés de pêche durable
 - Mieux intégrer les activités de pêche à l'économie littorale
 - Protéger les espèces en danger et les espaces sensibles
 - Concevoir des ports de pêche adaptés
 - Mieux encadrer la pêche de loisir
- Pollutions marines : réduire les sources de pollution
- Gouvernance internationale et européenne :
 - Améliorer la gouvernance internationale des océans
 - Faire que la France soit motrice au niveau international
 - Lutter contre les pavillons de complaisance et hisser vers le haut les standards internationaux en matière sociale et de prévention des pollutions
 - Mettre en œuvre et améliorer l'application du droit international dans le domaine maritime
 - Mettre en place une politique maritime européenne exemplaire
 - Plan d'actions pour la Méditerranée, l'Arctique et mieux intégrer les collectivités d'outre-mer dans leur bassin régional
- Des activités littorales touristiques dans une perspective de développement durable :
 - Encourager une pratique responsable de la navigation de plaisance et des sports nautiques
 - Inscrire les ports de plaisance dans une démarche environnementale et notamment paysagère
 - Insérer l'activité touristique dans le cadre d'une politique intégrée
- Des aquacultures intégrées et écologiquement soutenables
- Des activités agricoles préservées et respectueuses de l'environnement en zone littorale : soutenir l'évolution des activités agricoles
- Réduction drastique des pollutions d'origine tellurique et gestion des macro-déchets et déchets flottants :
 - Renforcer le cadre juridique et développer des programmes spécifiques
 - Réduire fortement tous les effluents polluants en mer

- Lutter contre les macro-déchets et déchets flottants
- Aménagement intégré du littoral dans une perspective de développement durable
- Gouvernance nationale et infrastructure des zones littorales : innover en matière de gouvernance dans le respect des compétences reconnues aux collectivités dans l’Outre-mer
- Une meilleure surveillance et un contrôle plus efficace du milieu marin
 - Mieux organiser les moyens publics
 - Renforcer le contrôle et la surveillance
- Financement des actions maritimes : une fiscalité propre ?
 - Définir les modalités de financement de la protection des mers
 - Mettre en place une fiscalité verte et une éco-conditionnalité aux aides publiques et prendre en compte les besoins de l’Outre-mer
- L’éducation à la mer doit devenir une priorité
 - Préserver et valoriser le patrimoine maritime français
 - Mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de communication à destination du grand public
 - Intégrer la mer dans les formations initiales
- Valoriser et rendre attractifs les métiers de la mer
- Un abyssal besoin de connaissance : observation-évaluation et recherche-innovation

8. Appréciation du lecteur

Le Grenelle de la Mer a incité les acteurs politiques à se tourner vers la mer : on ne parle plus du littoral mais de la mer et du littoral. Suivant cette même logique, le dernier gouvernement a vu la nomination d’un Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. Il sera intéressant d’étudier la façon dont ce nouveau ministère trouvera sa place dans la gouvernance actuelle de la mer et du littoral.

Le Livre Bleu du Grenelle de la Mer ne fait que très peu référence aux documents fondateurs français et européens que sont le Livre Vert européen, le bilan de la loi Littoral... Il semble s’inscrire dans un environnement encore « vierge » de réflexions. Ce parti-pris est certainement dû à la méthode de consultation qui a prévalu à la rédaction de ce document : ne pas s’inscrire dans une filiation favorise la liberté d’expression des différentes tables rondes constituées pour l’occasion.

Des recommandations plus ou moins opérationnelles qui couvrent un très large spectre de problématiques liées aux littorales et qui sont classées par thématiques. Cela constitue un socle commun émanant de la fédération de l’ensemble des gens de la mer autour d’une rencontre.

Le fruit d’un travail de concertation, de réflexion qui est foisonnant et qui ne propose pas de conclusion, d’où la nécessité de produire par la suite une stratégie construite et pensée dans sa globalité qui intègre les recommandations faites dans le cadre du Grenelle de la Mer.

L’industrie « hors extractive » et la pêche sont les 2 « parents pauvres » du Grenelle de la Mer. Concernant la pêche, l’explication réside dans la tenue d’Assises de la pêche (2009) pour traiter de la PCP, ainsi le Grenelle de la Mer s’est contenté de traiter le sujet de la pêche hors PCP.

« La mer n’est plus seulement l’espace dans le dos des touristes sur la plage depuis le Grenelle de la Mer. »

Fiche n°7



1. Intitulé

Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans, Premier Ministre François Fillon, Décembre 2009

2. Type de document

Document politique rédigé par le Premier Ministre et à destination du Président de la République.

Document **stratégique traitant d'un grand nombre de thématiques** (Environnement - Sécurité - Prévention des risques / Tourisme-Loisirs / Pêche / Industrie / Transport / Urbanisme / Gouvernance-Outils / R&D-Innovation-Formation).

3. Chronologie – Documents de référence

Stratégie nationale rédigée à la demande du Président de la République afin de définir la politique maritime de la France à travers de grandes orientations, validée en Comité Interministériel de la Mer (CIMER) présidé par le Premier Ministre. « Prenant acte de la richesse des propositions du Grenelle de la Mer, le Président de la République, dans son discours sur la politique maritime de la France, au Havre le 16 juillet 2009, a demandé au Gouvernement de s'appuyer sur ces travaux pour rédiger un Livre bleu définissant les grandes orientations d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Suite à la consultation, le Livre bleu a été adopté lors du comité interministériel qui s'est tenu le 08 décembre sous la présidence du Premier ministre. »¹⁰

Elle s'inscrit dans la suite logique du Grenelle de l'Environnement (2007) et du Grenelle de la Mer (juin 2009). Le Grenelle de la Mer est considéré comme une « boîte à outils » qui a servi de fondement pour l'élaboration d'une large partie de la stratégie. En postface, il est précisé que l'étape suivante consiste en une déclinaison de la stratégie nationale à l'échelle des façades maritimes.

Le rapport fait référence à d'autres documents :

- Plan d'action « mer », Ministère en charge de l'écologie et de la mer, avril 2009
- Vers l'intégration de la surveillance maritime, COM, 2009
- Feuille de route pour la planification de l'espace maritime : élaboration de principes communs pour l'Union européenne, COM, 2008
- Directive cadre Stratégie pour le milieu marin, 2008
- L'Union européenne et la région Arctique, COM, 2008
- Une stratégie européenne pour la recherche marine et maritime : un espace européen de la recherche cohérent à l'appui d'une utilisation durable des mers et des océans, COM, 2008
- Livre bleu de l'Union européenne, octobre 2007
- La stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 2007
- Directive cadre sur l'eau, 2000
- Plan de mise en œuvre du Sommet mondial du développement durable de Rio, 1992
- Directives NATURA 2000, 1992
- PCP – Union européenne, 1983

¹⁰ SGMer

4. Problématique

Définition de la politique maritime de la France à travers de grandes orientations qui devront ensuite être traduites en actions concrètes et objectifs précis. Le Premier Ministre place la question de la « délicate rencontre entre la terre et la mer » au cœur du sujet.

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises. Il traite de façon plus détaillée l'Outre-mer et la Méditerranée et s'attache à faire ressortir les spécificités de ces territoires.

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	07/12/2009	Auteur	Premier Ministre	Territoire	Façade		Territoire	
					Europe	France	Europe	France
					X		X	
				Interrégional				
				Région				
				Autre				
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986							
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002							
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004							
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006							
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006							
	Grenelle de l'environnement - 2007							
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007							
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008							
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008							
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009							
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009							
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010							
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010								
Activités								
Agriculture				Industrie				
Culture et production animale, chasse et services annexes				Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux				
Sylviculture et exploitation forestière				Construction de navires et de structures flottantes				
Transport				Construction de bateaux de plaisance				
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale			
Transports fluviaux de fret					Transformation et conservation de poisson, de crustacés et			
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources			
Manutention portuaire					Industries extractives			
Tourisme-Loisirs				Industrie pharmaceutique				
Transports maritimes et côtiers de passagers					Autres industries non maritimes			
Transports fluviaux de passagers								
Location et location-bail de matériels de transport par eau				X	Pêche			
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport				X	Pêche en mer			
Autres activités récréatives et de loisirs					Pêche en eau douce			
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)					Aquaculture en mer			
Restauration					Aquaculture en eau douce			
Sujets								
Biodiversité				X	Gouvernance			
Pollution				X	Outils			
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires			
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier			
Formation				X	Cadre réglementaire			
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)			
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme			
Sécurité				X	Démographie			

7. Conclusions et recommandations

Liste des recommandations : 5 grands thèmes qui s'inscrivent dans une politique maritime intégrée

- Investir dans l'avenir
 - Mieux connaître pour mieux gérer
 - Protéger résolument l'environnement marin
 - Eduquer et former aux métiers de la mer
 - Susciter chez les Français la passion de la mer
- Développer une économie durable de la mer
 - La valorisation durable des ressources naturelles
 - Une pêche et une aquaculture durables
 - Une construction navale innovante et compétitive
 - Assurer la mutation du transport maritime
 - Disposer de ports de dimension internationale
 - Une stratégie pour la plaisance et les loisirs nautiques
- Promouvoir la dimension maritime des Outre-mer
 - Les collectivités ultramarines, acteurs de la politique maritime nationale
 - Environnement marin et Outre-mer : des atouts importants, mais une responsabilité considérable
 - Les ressources marines, fondement de l'économie de demain
- Affirmer la place de la France dans le contexte international
 - En étant acteur au sein de la gouvernance internationale
 - En étant moteur de la construction de la politique maritime intégrée de l'Union européenne
 - En exerçant pleinement nos responsabilités
 - En confortant notre capacité d'action en termes de défense et de sécurité
- Une gouvernance renouvelée
 - Elargir la gouvernance par une véritable planification
 - Renforcer les moyens opérationnels
 - Une action internationale affirmée : par notre implication dans les instances internationales, par des coopérations bilatérales et multilatérales, pour préserver l'Arctique et pour faire de la Méditerranée une mer plus propre et plus sûre

8. Appréciation du lecteur

D'une part, le Livre Bleu positionne le littoral sur l'environnement et redonne toute sa place à l'environnement marin. D'autre part, il s'agit à travers ce rapport de permettre à la France de « réaffirmer » sa place de grande puissance maritime dans le monde (prendre ses responsabilités).

Document exhaustif passant en revue les différentes thématiques et balayant l'ensemble des enjeux, il est **complémentaire du Grenelle de la Mer** puisqu'il formalise des idées évoquées au cours de celui-ci. Un « document pré-opérationnel » avant une déclinaison locale par façade maritime qui se devra d'être opérationnelle.

« Une popularisation du sujet littoral à travers le Livre Bleu »

Fiche n°8



1. Intitulé

Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières, DATAR, SGMer et MEDDTL, 2010

2. Type de document

Document descriptif construit selon des chapitres thématiques qui couvrent un large spectre d'outils réglementaires relatifs au littoral et aux zones côtières.

Les thématiques étudiées sont : les évolutions socio-démographiques et économiques de l'espace littoral, les démarches conduites depuis 2006 pour fonder la politique nationale de la mer et du littoral et la mise en œuvre de la GIZC par les acteurs locaux.

3. Chronologie – Documents de référence

Inscrit dans le cadre de la politique maritime intégrée de l'Union européenne, le rapport énonce les principes de la GIZC afin de garantir une gestion durable du littoral.

Ce rapport fait référence à d'autres documents :

- Loi ENE (Engagement national pour l'environnement), 2010
- Grenelle de la Mer, 2009
- Feuille de route pour la planification maritime : élaboration de principes communs pour l'Union européenne, COM, 2008
- Protocole relatif à la GIZC, 2008
- Livre bleu de l'Union européenne, octobre 2007
- Grenelle de l'Environnement, 2007
- Rapport Poséidon, 2006
- Livre vert de la Commission européenne, 2006
- Loi sur le développement des territoires ruraux, 2005
- Recommandation européenne sur la GIZC, 2002
- Loi littoral, 1986
- Natura 2000 – Directive cadre SMM
- OMI, conventions de mers régionales

4. Problématique

Le cadre politique et législatif, les orientations en matière de gouvernance et la mise en œuvre par les acteurs locaux de la gestion intégrée des zones côtières.

5. Territoire / Façade littorale

Le document fait référence à l'ensemble des façades littorales françaises sans entrer dans leurs spécificités, sauf pour les 3 zones suivantes où les initiatives de mise en œuvre de la GIZC sont détaillées :

- La Bretagne
- L'Aquitaine
- Le bassin de Thau

6. Synthèse des références citées et des thèmes abordés

Date	08/12/2010	Auteur	Datar & SGM	Territoire	Europe	Façade	Europe	
					France		France	
				Interrégional		Manche-Mer du Nord		
				Région		Atlantique		
				Autre		Méditerranée		
						Territoire ultramarin		
Documents de référence cités	Loi littoral - 1986						X	
	Recommandation européenne sur la GIZC - 2002						X	
	Construire ensemble un développement équilibré du littoral - DATAR 2004							
	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers - 2006						X	
	Une ambition maritime pour la France - CAS 2006							
	Grenelle de l'environnement - 2007						X	
	Bilan de la loi littoral et des mesures en faveur du littoral - DATAR & SGM 2007							
	Stratégie pour les milieux marins - Union européenne 2008							
	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne - 2008						X	
	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer - MEDDTL 2009						X	
	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans - Premier ministre 2009						X	
	Rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières - DATAR & SGM 2010							
Loi Engagement national pour l'environnement - 2010						X		
Activités								
Agriculture				Industrie				
Culture et production animale, chasse et services annexes				X	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux			
Sylviculture et exploitation forestière					Construction de navires et de structures flottantes			
Transport				Construction de bateaux de plaisance				
Transports maritimes et côtiers de fret				X	Réparation et maintenance navale			
Transports fluviaux de fret				X	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et			
Services auxiliaires des transports par eau					Production d'électricité (notamment à partir de sources			
Manutention portuaire				X	Industries extractives			
Tourisme-Loisirs				Industrie pharmaceutique				
Transports maritimes et côtiers de passagers				X	Autres industries non maritimes			
Transports fluviaux de passagers								
Location et location-bail de matériels de transport par eau					Pêche			
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport					Pêche en mer		X	
Autres activités récréatives et de loisirs					Pêche en eau douce			
Hébergement (hôtels, camping, hébergement touristique...)					Aquaculture en mer			
Restauration					Aquaculture en eau douce			
Sujets								
Biodiversité				X	Gouvernance		X	
Pollution				X	Outils		X	
Prévention des risques				X	Gestion intégrée des territoires		X	
R&D - Innovation				X	Financement / Soutien financier			
Formation				X	Cadre réglementaire		X	
Emploi				X	Activités connexes (banques / assurances / courtage...)			
Information / Sensibilisation				X	Urbanisme		X	
Sécurité				X	Démographie		X	

7. Conclusions et recommandations

Depuis 2005, le concept de gestion intégrée des zones côtières a, tant au niveau national qu'au niveau local, conquis un véritable statut et est devenu un élément incontournable dans les réflexions sur les politiques publiques concernant la mer et le littoral.

La France a souhaité, en créant le terme de "gestion intégrée de la mer et du littoral", expliciter encore un peu plus la nécessité de prendre en compte l'interdépendance terre/mer et de la traiter de manière équilibrée tant du côté marin que terrestre.

Ce document contribue à la politique maritime intégrée au niveau :

- **Européen :**

Avec l'entrée en vigueur de la Loi Engagement national pour l'environnement et ses prochaines déclinaisons réglementaires, la France dispose à très court terme d'un cadre légal et institutionnel pour la mise en synergie des diverses initiatives en matière de gestion de la mer et du littoral. Plus particulièrement, sa stratégie nationale pour la mer et le littoral prévoit d'étendre les principes de mise en œuvre de la GIZC à une Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML).

Cette stratégie concrétise les ambitions de la France, annoncées dans le Rapport de 2006 à la Commission européenne, complétées et renforcées par les orientations et les choix politiques inscrits dans le Livre bleu « Stratégie Nationale pour la Mer et les Océans » et adoptés en décembre 2009.

L'application de la Recommandation GIZC de l'Union européenne pourrait être étendue aux espaces maritimes européens et ainsi, par emboîtement d'échelles, devenir la démarche privilégiée de mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

- **National :**

L'ensemble du dispositif législatif et réglementaire mis en œuvre doit permettre de prendre en compte la nécessaire articulation entre les niveaux de gouvernance national, interrégional (façade maritime ou bassin maritime ultramarin), régional et infrarégional.

Le défi principal à relever pour que l'ensemble des acteurs de la politique de la mer et du littoral s'approprie l'application de la recommandation européenne sur la gestion intégrée des zones côtières, est d'une part de mieux articuler les priorités et politiques nationales avec les objectifs et les projets locaux sur la gestion et la préservation des ressources marines et littorales et d'autre part de mieux décliner localement les priorités nationales en tenant compte des spécificités biogéographiques, économiques, culturelles et sociales.

En mer, la planification stratégique permet de formaliser les orientations élaborées grâce à l'application des principes de la gestion intégrée des zones côtières, notamment par la mise en place d'une gouvernance adaptée aux enjeux et par l'association de l'ensemble des parties au processus de concertation, consultation, mise en œuvre et évaluation.

- **Local :**

L'exploitation des résultats de questionnaires envoyés à 53 acteurs des territoires littoraux confirme une demande récurrente de ceux-ci engagés dans des démarches de GIZC de mise en réseau à l'initiative de l'Etat. Cette mise en réseau doit permettre de légitimer les territoires qui s'impliquent fortement dans la démarche, d'apporter des réponses aux défis rencontrés par ces territoires en échangeant les expériences et les bonnes pratiques et, enfin, de faciliter une dissémination auprès d'autres territoires côtiers des principes de la gestion intégrée des zones côtières.

Parmi les travaux collectifs à mener pour améliorer l'efficacité des démarches de gestion intégrée et répondre à certaines critiques sur l'inexistence ou la faiblesse des méthodes d'évaluation, il y a la conception d'un vademécum sur les grilles d'indicateurs pouvant être

utilisées pour mesurer les progrès liés à la mise en place des principes de gestion, sur la manière d'élaborer et de renseigner des tableaux de bord.

Enfin de façon plus globale, et en reprenant les propositions du Comité Opérationnel "Aménagement, protection et gestion des espaces littoraux", il est souhaité de passer d'une approche expérimentale de la GIZC à une généralisation de la démarche "Gestion intégrée de la mer et du littoral" en s'appuyant sur les enseignements des différentes démarches intégrées, repérées sur les territoires côtiers, labellisées ou non (Contrats de baie, contrats de rade , SMVM, Axe 4 du FEP, ...) et en développant l'information et la formation des acteurs publics et privés sur les démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral (GIMEL).

8. Appréciation du lecteur

Rapport clair et concis, construit de façon logique et dressant en premier lieu le bilan et les évolutions socio-démographiques et économiques de l'espace littoral, avant d'analyser les cadres (politiques, législatifs et en matière de gouvernance) donnés à la GIZC, et enfin de synthétiser la mise en œuvre actuelle des acteurs au niveau local.

Une réflexion pertinente sur 3 niveaux : l'échelle européenne, nationale et locale. Demeure en suspens le problème de l'articulation entre ces 3 niveaux. De plus, se pose la question de l'exhaustivité de la gestion intégrée du littoral : est-ce que l'ensemble des thématiques et des activités économiques sont intégrées à cette gestion ? Dans quelle mesure les politiques sectorielles traitées habituellement dans une approche silo (industrie ou agriculture par exemple) sont parties prenantes de la gestion intégrée du littoral ?



2.7 Vision globale des documents stratégiques littoraux de références

Les 9 documents stratégiques étudiés et présentés ci-dessus sont à la fois un état des lieux du littoral français et européen, un plaidoyer pour un renouvellement de la politique du littoral et une force de proposition pour la mise en place d'une nouvelle politique à travers des démarches ou concepts tels que le Grenelle de la Mer, la politique maritime intégrée, la notion d'équilibre...



Documents stratégiques par excellence (Livre Vert de la Commission européenne, Grenelle de la Mer, Stratégie nationale pour la mer et les océans...), ils restent souvent au stade des préconisations, de grandes orientations sans expliciter les moyens de leur mise en œuvre. Ce sont des documents « pré-opérationnels ».

S'ils n'ont pas été « conçus » de façon semblable (travail en chambre pour le groupe Poséidon et large concertation pour le Grenelle de la Mer par exemple), il n'en demeure pas moins que certaines notions sont omniprésentes dans l'ensemble des documents, quels qu'en soient les auteurs et l'échelon auquel ils travaillent : gestion intégrée, fin des politiques trop « sectorielles » et nécessité de résoudre les conflits d'usage et rivalités d'intérêts.



Ces 9 documents sont aussi le reflet de la diversité des thématiques qui gravitent autour de la notion de littoral et que nous avons classé en activités économiques et en sujets transversaux littoraux. Néanmoins, si l'ensemble des sujets transversaux sont pris en compte dans ces documents de références, les activités du littoral sont souvent les parents pauvres de ces documents stratégiques. Parmi les activités les moins traitées, l'agriculture et l'industrie non maritime mais présente sur le littoral sont très peu abordées.



Le nombre important de documents de référence cités dans chacun de ces 9 documents vient appuyer l'idée d'une chronologie des principaux textes ayant trait au littoral en France et en Europe. Ces différents documents ne sont pas rédigés ex nihilo, ils se fondent sur des documents existants, répondent à des propos antérieurs ou appellent à une nouvelle production (on pense par exemple au Livre Bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans qui a vocation à être décliné par façade maritime).



Enfin, il ressort que les principales orientations actuelles pour le littoral sont principalement axées sur une approche de protection et de préservation de l'environnement du littoral, vision qui émane des objectifs premiers du Grenelle de la Mer.

2.8 Un corpus documentaire « littoral » ?

« Le Grenelle de la Mer a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du littoral autour d'une même table. »

La documentation française sur le littoral est riche et foisonnante. De nombreux documents sont rédigés et publiés chaque année, ils sont le fruit d'acteurs politiques (européens, nationaux ou locaux) mais aussi de représentants de la société civile concernés par les thématiques du littoral. Cette diversité d'acteurs et de production documentaire est une richesse mais également une difficulté quant à la lisibilité de la politique du littoral en France.

Une partie de la production française sur le littoral est contrainte : il s'agit en effet des documents réglementaires issus de la traduction dans le droit français des conventions internationales (organisation internationale du travail et organisation maritime internationale notamment) et productions communautaires (règlements et directives). Ce foisonnement de réglementations se décline ensuite en codes : Code de l'environnement, Code de l'urbanisme, Code des transports...

La documentation stratégique est, quant à elle, essentiellement produite par les ministères en charge des enjeux littoraux, le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de l'Agriculture. Le cloisonnement entre les administrations et différents ministères est de moins en moins une réalité : suite aux mesures de la RGPP et à l'existence de structures interministérielles qui travaillent sur le littoral et la mer (DATAR et SGMer notamment), les réflexions sont de plus en plus globales et intégrées. Néanmoins, demeurent deux familles en France : la première portée par le Ministère de l'Ecologie est davantage politique, la seconde conduite par la DATAR est davantage tournée vers l'opérationnel et la construction d'outils.

Le Grenelle de la Mer, socle commun de la position de la France en matière de littoral, est le fruit d'une volonté politique de fédérer l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral autour d'un unique document et de dépasser les oppositions et antagonismes dans une vision opérationnelle commune. A sa suite, a été rédigé le Livre Bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans qui ont permis une popularisation du sujet. Ce Livre Bleu a le mérite de couvrir, sous un angle essentiellement environnemental, l'ensemble des thématiques et enjeux actuels touchant la mer et les littoraux. Ainsi, il est connu du grand public et des différents acteurs du littoral en France, chacun utilisant le Livre Bleu, partie par partie, selon ses propres préoccupations.

Par ailleurs, d'autres acteurs sont concernés par le littoral et ne semblent que faiblement mobilisés. En effet, le littoral est un espace où l'implantation d'industries non maritimes est importante, l'agriculture y demeure une activité fondamentale... Les orientations stratégiques des décideurs nationaux doivent légitimement être prises en compte dans la stratégie nationale du littoral pour avoir une approche globale de cet espace si particulier dans son territoire mais aux activités parfois non spécifiques.

La documentation stratégique a tendance à ne pas dire précisément ce qui va être mis en œuvre, à ne pas spécifier de politique opérationnelle : c'est à l'échelon local que les politiques sont définies et mises en œuvre (SMVM ou schémas régionaux de

développement de l'aquaculture marine par exemple). Les acteurs locaux sont de plus en plus présents sur les questions littorales et s'emparent d'un dossier qui les concerne en tout premier lieu.

Enfin, l'Europe est un acteur incontournable de la politique du littoral en France. Comme nous l'avons vu, à travers trois DG (Environnement, Regio et Mare), elle élabore la réglementation européenne et met en œuvre les programmes européens. L'Europe est fortement mobilisée sur le volet pêche : il n'existe qu'un seul décideur en Europe, la DG Mare, qui définit et met en œuvre une politique de la pêche intégrée (quotas, techniques, flottes...).

Trois courants du littoral se rencontrent en France :

- une vision centrée sur la protection de cet espace fragile, autour d'acteurs tels que le Ministère de l'Ecologie,
- une vision qui s'intéresse aux outils, aux démarches et aux dispositifs innovants susceptibles d'être mis en œuvre autour de la DATAR,
- une vision européenne, davantage réglementaire et assez généraliste, à l'exception de la thématique de la pêche.

D'autres visions, notamment « activités » impactent le littoral par les orientations stratégiques choisies. Ces approches ont la particularité de ne pas concerner un espace spécifique (littoral, montagne, rural, insularité, outre-mer...) mais orientent indirectement l'organisation de chacun des territoires où sont implantées ces activités. Il convient donc de prendre en compte ces orientations stratégiques pour permettre aux zones côtières de disposer d'une vision complète et exhaustive pour définir la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale du littoral.

Face à ces approches (de moins en moins en silo !), se pose la question de la gouvernance du littoral et de l'existence d'une vision nationale commune, créer une institution politique de la mer ou du littoral en France (Ministère – Secrétariat d'Etat...) n'apparaît pas comme une nécessité. Bien au contraire, les structures nécessaires au bon fonctionnement d'une politique littorale française existent déjà mais ont besoin d'être mises en musique.

Constat :

L'ensemble des sujets transverses sont pris en compte dans ces documents de référence, les activités du littoral sont souvent les parents pauvres de ces documents stratégiques. Parmi les activités les moins traitées, l'agriculture et l'industrie non maritime sur le littoral sont très peu abordées.

Les principales orientations actuelles pour le littoral sont principalement axées sur une approche de protection et de préservation de l'environnement du littoral, vision qui émane des objectifs premiers du Grenelle de la Mer.

Pistes d'amélioration n°3 :

Favoriser l'émergence d'une porte d'entrée et d'un chef d'orchestre sur les questions littorales en France sans créer de nouvelles structures, mais en mettant en musique les acteurs et structures existantes. Cette porte d'entrée n'a pas vocation à être un acteur décisionnaire mais à favoriser l'émergence d'une vision commune « nationale » et la transversalité entre les différents sujets.

Développer les prérogatives et les moyens de l'Observatoire National dans le but de collecter les différentes données existantes sur le littoral, hiérarchiser, mettre à jour et ainsi disposer d'une approche par thématique, par façade.

Mettre en place un suivi des actions en faveur du littoral ('reporting') : état d'avancement, évaluation, mise en cohérence et concordance des différentes actions à l'échelle nationale, expérimentation et retours d'expérience...

Avoir une approche littorale, de la même façon qu'il existe une approche outre-mer, qui s'exprime sur tous les sujets et en toutes circonstances.

3. Mettre en exergue, thématiser et cartographier les principaux enjeux économiques et d'aménagement des littoraux

3.1 Problématique et objectifs

Il s'agit au sein de cette partie de déterminer les principaux enjeux du littoral pour chacune des 9 thématiques suivantes :

Activités économiques
du littoral

- a. **Pêche** (diminution des activités primaires, nouvelles filières innovantes, aquaculture, conchyliculture, stock de poissons, pêche pirate, pêche durable...)
- b. **Transport** (transport de substances dangereuses, concentration des flux, évolution des modes de transport, accessibilité maritime, port durable...)
- c. **Industrie** (mutations des industries traditionnelles, industries non maritimes sur le bord de mer, énergie, construction navale, éco-conception, démantèlement...)
- d. **Agriculture** (pollution diffuse d'origine agricole, prolifération d'algues, pression foncière, vocation conservatoire de l'agriculture...)
- e. **Tourisme – Loisirs** (gestion de l'afflux en été, économie résidentielle, activités nautiques, plaisance, capacité d'accueil, qualité de l'accueil...)

- a. **Environnement – Sécurité – Prévention des risques** (protection des espaces naturels, des espèces, pollution, érosions, zones basses littorales, catastrophes naturelles, artificialisation du territoire littoral...)
- b. **R&D – Innovation – Formation** (activité de recherche, éducation à la mer, formation aux métiers de la mer, besoin de connaissances, ingénierie maritime...)
- c. **Urbanisme** (urbanisation, occupation du sol, densité, SCOT, PLU, aménagement de l'espace, réglementations...)
- d. **Gouvernance – Outils** (GIZC, sensibilisation, inventaire des données disponibles, outils de connaissance, échelles intermédiaires, réseau européen, règles internationales...)

Les interrogations soulevées sont les suivantes :

- ✓ *Quelles sont les principales problématiques soulevées par les acteurs du littoral ?*
- ✓ *Quels enjeux pour chaque thématique ? quelles compatibilités entre eux ?*
- ✓ *Quelles thématiques pour quels territoires ?*

Ce travail se base sur les différents documents étudiés, les informations recueillies au cours des entretiens réalisés avec les principaux acteurs publics et privés, nationaux et locaux concernés. Ces éléments sont étudiés et traités avec un regard extérieur et l'expérience du cabinet Deloitte.

Les enjeux littoraux sont nombreux, souvent difficilement conciliables et parfois antagonistes. Les conflits d'usage sont en effet fréquents, certains périmètres littoraux (côtiers ou en haute mer) sont convoités par une multiplicité d'acteurs.

Il est d'autant plus difficile de recenser et répertorier ces enjeux, lorsque qu'il n'existe pas de définition des littoraux faisant consensus et à laquelle les différents acteurs pourraient se référer. Par ailleurs, il subsiste encore à l'heure actuelle une approche « terrestre » de ces territoires alors que la notion même de propriété diffère totalement sur la côte, en mer ou dans le milieu sous-marin (ex : concept de SCOT littoraux).

Les littoraux sont des territoires continus, sans frontière administrative et que l'on peut difficilement aborder de manière parcellaire. Les activités se sont par défaut organisées de manière séparée et non transversale sur cet espace national. La mer est un territoire de flux (marchandises, hommes, poissons...et même pollution) qui engage également les Etats entre eux.

Cette deuxième partie a ainsi vocation à identifier les principales problématiques existantes selon les différentes thématiques déterminées au cours de la phase documentaire et les enjeux qui en découlent, tout en sachant que ces derniers sont majoritairement transversaux et parfois intimement liés les uns aux autres.

3.2 Les principaux enjeux par thématique

A. Activités

« Le littoral, ce n'est pas que la plage et la flore, c'est aussi pourvoyeur d'activités. »

Sont traitées dans cette sous-partie les principales problématiques recensées au sein des activités suivantes :

ACTIVITES	a. Pêche
	b. Transport
	c. Industrie
	d. Agriculture
	e. Tourisme-Loisirs

Le détail des activités est présenté en annexe.

a. Pêche

« Une marge de manœuvre limitée pour le Ministère de l'Agriculture »

A noter que la Direction des Pêches est depuis mai 2012 rattachée au Ministère de l'Ecologie.

Chiffres clés¹¹ :

4^{ème} rang communautaire de la France en volume de captures, poissons, crustacés, mollusques et algues, soit 1 milliard d'euros pour l'ensemble des ventes de la pêche maritime

2^{ème} rang communautaire de la France concernant la production aquacole, soit 680 millions d'euros de chiffre d'affaires du secteur aquacole

Une flotte divisée par 2 en 20 ans avec à présent près de 5 000 navires et 22 000 marins employés

80 % des poissons, crustacés, coquillages consommés frais ou non en France sont importés et le déficit commercial de la filière a atteint en 2010 la somme de 3,25 milliards d'euros

86 % des salariés du secteur « pêche, aquaculture » regroupés dans les communes littorales

Les Français consomment 37,3 kg de poisson par an contre 18 kg en 1960 alors que la consommation mondiale moyenne s'élève à 17 kg par an et par personne.

« Le poste carburant en France représente 30 % du chiffre d'affaires de la pêche. »

La pêche soulève à l'heure actuelle de nombreuses inquiétudes. Il apparaît nécessaire de trouver les moyens de consolider une filière très éclatée face aux nouveaux défis économiques : hausse des coûts du carburant, raréfaction de certaines ressources halieutiques, émergence rapide de l'aquaculture et introduction de réglementations contraignantes, concurrence internationale.

La politique de la pêche est avant tout européenne : c'est la réglementation de l'Union européenne qui s'applique notamment à travers la PCP. D'où une marge de

¹¹ MAAPRAT (2011) et Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques

manœuvre limitée au niveau national et une position souvent défensive. La PCP est actuellement en cours de négociation.

Fortement concurrencé et dépendant des énergies fossiles, le secteur de la pêche pèse de moins en moins dans l'économie française mais il demeure cependant important en termes d'identité (dimension culturelle et touristique des grands ports français). Par ailleurs, la consommation de poissons dans le monde augmente, d'où des perspectives économiques encourageantes notamment pour le secteur de l'aquaculture.

Les principales problématiques relevées :

« Le marché de la tomate est plus important que le marché de la pêche en France ! »

- **Une pêche durable :**
 - o Gestion des ressources : surexploitation d'une grande partie des principaux stocks halieutiques depuis les trente dernières années ;
 - o Pollution des littoraux et milieux marins ;
 - o Risques de crispation entre environnement et écologie d'un côté et pêche de l'autre.

- **L'aquaculture :** activité « moins communautarisée que la pêche », même si la PCP fixe certains grands principes. Elle est réglementée par l'occupation de l'espace (des concessions du domaine public maritime). On assiste pour cette activité à une émergence de problèmes connexes : pression sur les espèces minotières, pollutions locales, contamination des espèces sauvages (parasites, sélection génétique). Par ailleurs, de récentes études montrent que pour produire 1 kg de poissons d'aquaculture, il faut les nourrir de 3 à 5 kg de poissons sauvages, capturés dans les océans¹².

- **La situation économique de la conchyliculture :** période trouble depuis 4 ans (mortalité des huitres) qui remet en cause la vitalité économique du système de production. Se pose aussi la question de la reprise des exploitations (cf. moyenne d'âge élevée des exploitants agricoles et augmentation de la surface par exploitation). Cette activité voit cependant l'augmentation constante du nombre de formations.

- **Les différents types de pêche :** risques de conflit d'usage entre les différents types de pêches (pêche hauturière, pêche artisanale, pêche de loisir)

- **Le statut des pêcheurs :** Absence de normes sociales internationales (temps de travail, rémunération, conditions de sécurité)

- **La pêche illégale :** les réglementations instaurant des quotas sont difficilement appliquées incitant à une pêche illégale

¹² Sources : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2010

- **La recherche et l'innovation** : modernisation des équipements, valorisation des déchets et « énergies propres »
- **La réglementation** : laxisme de certains Etats dans l'application des normes européennes (Total annuel de capture et quotas notamment)

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- L'Outre-mer : une pêche principalement vivrière et artisanale, pratiquée par des petits navires
- Un Pacte pour une pêche durable en Cornouaille à l'initiative du Conseil Général du Finistère

Constat et enjeux :

La pêche en France est en perte de vitesse mais face à des besoins croissants, il existe cependant des opportunités et perspectives de croissance pour ce secteur traditionnel. Longtemps, la pêche aura été abordée avec une vision principalement réglementaire et contraignante (normes sociales, quotas, total autorisé de captures...). Cette approche issue de la politique européenne laisse le champ libre à la mise en œuvre d'une politique nationale et locale en matière d'organisation et de développement de la filière. Tout l'enjeu réside dans la faculté à changer de conception pour y voir également une réelle opportunité de développement et permettre une redynamisation d'un secteur fortement subventionné qui regorge pourtant de niches à potentiel et de débouchés. Les aides ainsi consenties pour pallier les manques à gagner et s'acquitter des coûts de fonctionnement pourraient être consacrées à l'investissement pour diversifier la filière, améliorer le rendement et développer une pêche plus responsable.

Des pistes de développement existent :

- la valorisation des déchets et des co-produits dans les secteurs de la chimie et de la cosmétique notamment (50 % du poids du poisson n'est pas consommé)
- le développement et l'amélioration de l'aquaculture pour répondre à la demande croissante des populations (+ 2 % par an en Europe)
- le « Made in France » : valorisation des produits de la mer d'origine française et capitalisation sur la renommée de la gastronomie française (passer du poisson congelé aux plats cuisinés à forte valeur ajoutée)
- l'instauration d'un marché national avec la mise en place de réseaux élargis de criées

Par ailleurs, d'autres points sont à traiter au niveau national et par façade :

- la promotion d'une pêche « responsable » qui limite l'impact sur l'environnement et préserve la biodiversité

- la transmission d'activités et /ou d'exploitation
- la polyvalence des activités entre petit métier et pêche hauturière
- la lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) en imposant par exemple des certificats à l'entrée dans l'Union européenne
- la modernisation des navires et équipements de pêche afin de limiter leurs impacts sur l'environnement

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		PECHE
ACTIVITES	Pêche	
	Transport	
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	
	Gouvernance – Outils	✓

b. Transport

Chiffres clés¹³ :

Plus de 80 % des échanges internationaux mondiaux réalisés par transport maritime

350 millions de tonnes de trafic dans les ports français en 2009

7 grands ports maritimes français : Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Marseille

29 millions de passagers ont transité par les ports français

2^{ème} espace maritime mondial avec 11 millions de km² de ZEE

Dans un contexte où les échanges maritimes sont en constante augmentation, la France occupe une place importante grâce notamment à des entreprises réputées à l'échelle internationale. Pour autant, malgré son historique maritime, la flotte française occupe, en 2009, la 28^{ème} place mondiale (l'Italie est 13^{ème} par exemple) alors qu'elle occupait la 4^{ème} place il y a 25 ans. Ce décalage est en partie dû au développement des pavillons de complaisance. Pour autant, cela démontre également l'existence de marges de croissance considérables qui s'offrent à la France dans ce domaine et des nombreuses opportunités qui en découlent (échanges commerciaux et construction navale notamment).

Les principales problématiques relevées :

- **L'emploi navigant** : pénurie d'officiers français, difficulté de promotion sociale due notamment au système de formation, difficulté à ouvrir le système de qualifications (comparabilité, acquis de l'expérience), manque de suivi des carrières des marins et une difficulté à proposer...
- **La sécurité des navires et du trafic maritime** : face aux risques de piraterie à l'étranger
- **Les ports refuge** : une solution de moindre mal, du ressort des préfets maritimes qui est difficile à accepter localement
- **La pollution causée par la navigation** : la forte dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et les émissions de CO₂ importantes sans parler des marées noires et autres rejets polluants
- **La gestion et la valorisation des sites portuaires** : changements dans l'exploitation et la propriété des infrastructures (augmentation de la part de l'investissement privé), spécialisation des ports, contraintes environnementales
- **La concurrence internationale** et le manque de compétitivité des navires français

¹³ Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques ; Organisation des ports de France ; CAS – Rapport Poséidon

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- Une réflexion sur les sites portuaires de demain menée par le CESER Bretagne dans le document intitulé « Pour une stratégie portuaire dans une région maritime » et par le CESER Nord-Pas-de-Calais dans le document « Région Nord-Pas de Calais : quelle stratégie pour les ports de la façade maritime ? » : la question de la coordination interportuaire et l'inscription des ports dans un réseau notamment

Constat et enjeux :

Le transport maritime français apparaît comme sous-dimensionné au regard du potentiel offert par l'étendue de la zone économique exclusive. De fait, l'un des principaux enjeux consiste à combler cet écart et à redonner à la France une place de choix. Cela peut notamment passer par :

- la mise en valeur d'un savoir-faire reconnu à l'échelle mondiale en matière de construction navale, de sûreté maritime
- le développement de niches telles que la déconstruction de bateaux et la construction de « navires propres »
- la mise en place d'une stratégie globale pour capter les flux circulant sur les « autoroutes de la mer » (Ouessant : 2^{ème} route mondiale avec 60 000 navires / an ; Panama : 12 600 navires / an¹⁴). Cela passe entre autres par le renforcement de la sûreté maritime, l'optimisation de l'accueil dans les ports...
- le renforcement des réseaux portuaires. Le rapprochement entre ports (ex : European Atlantic Ports, coopération entre les Grands Ports de Nantes – Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux) permettrait de disposer d'infrastructures de plus grande envergure, de mutualiser certains coûts, de disposer d'une offre plus globale, de mettre place des partenariats sur des projets de recherche et d'innovation et enfin d'adopter une véritable « approche client ». Cette action participe également à l'ambition de capter toujours plus de flux.
- l'accès au marché. Les ports sont des maillons importants des chaînes de transport qu'il s'agisse de continuité territoriale, de cabotage européen ou de transport intercontinental. Il s'avère donc primordial de fluidifier la circulation des marchandises et des personnes entre les différents modes de transport pour permettre un accès plus rapide au marché.
- l'anticipation du marché, le trafic maritime étant en constante augmentation (ex : Plate-forme d'éclatement à la sortie Est du Canal de Panama / localisation stratégique des Antilles françaises)

¹⁴ Institut Supérieur d'Economie Maritime Nantes-Saint Nazaire

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		TRANSPORT
ACTIVITES	Pêche	
	Transport	
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	✓

c. Industrie

Chiffres clés¹⁵ :

40 % des salariés travaillant dans le raffinage du pétrole regroupés dans les communes littorales

L'industrie française de la construction navale emploie près de 30 000 personnes. Elle se situe au **6^{ème} rang mondial et au 2^{ème} rang européen du marché global civil et militaire.**

La France, **2^{ème} constructeur mondial de bateaux de plaisance** pour un CA total de 1,3 milliard d'euros

Le secteur de la plaisance connaît une **croissance ininterrompue depuis la fin des années 1980** (+ 6,6 % par an entre 1992 et 2007) – 9,5 millions de pratiquants – 7676 clubs

885 555 bateaux immatriculés en France (+25 500 par an) – 20 000 par an à détruire à partir de 2020

Malgré un ralentissement de l'industrie traditionnelle, la France dispose d'atouts pour redynamiser un secteur comportant des opportunités de développement.

On peut distinguer dans l'industrie du littoral, d'une part, l'industrie littorale maritime avec des activités telles que les chantiers navals et d'autre part, l'industrie du littoral non maritime regroupant entre autres, la raffinerie, la logistique, les « ruptures de charge ».

En matière de construction navale, la France dispose d'une position encore avantageuse sur le marché mondial. En effet, grâce à une spécialisation sur des unités à haute valeur technologie, les constructeurs de navires marchands français ainsi qu'européens continuent de rivaliser avec d'autres nations telles que le Japon ou la Corée. Les pays européens, Allemagne et France en tête s'appuient notamment sur des communautés ou des clusters maritimes locaux (ex : Concarneau avec une complémentarité entre la pêche thonière et la construction navale) ou encore sur des chantiers navals industriels reconnus (Chantiers Allais de Cherbourg, STX à Saint-Nazaire...).

A cela s'ajoute un véritable savoir-faire en matière de construction de navires de croisière à grande capacité ainsi qu'une place privilégiée sur le secteur en pleine croissance de la plaisance. La France est en effet le 1^{er} exportateur de voiliers et bateaux pneumatiques et s'appuie sur un véritable savoir-faire et des entreprises reconnues mondialement (Bénéteau, Jeanneau, Dufour, Alubat, Zodiac...). Par ailleurs, la France dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de construction navale militaire (Direction des Constructions Navales – DCNS).

¹⁵ Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques / INSEE / Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Le littoral est le lieu où se concentre une très forte production d'énergie qu'il s'agisse des centrales électriques thermiques ou nucléaires où l'on utilise les eaux côtières pour le refroidissement, ou encore, du transport maritime du charbon et du pétrole. Cela implique la présence de nombreux équipements énergétiques pour le déchargement des navires (pétroliers, méthaniers...), le stockage, le traitement (raffineries et usines pétrochimiques) et la distribution de l'énergie fossile. Sur le littoral se concentrent également les raffineries, l'industrie pétrochimique, l'industrie métallurgique, la chimie des engrais et l'industrie agro-alimentaire.

Enfin, il existe un potentiel non négligeable en matière énergétique, notamment sur le volet transport, en matière d'extraction ou avec le développement des énergies marines (hydroliennes notamment, énergie des vagues...).

Les principales problématiques relevées :

- **Une industrie manufacturière et traditionnelle en perte de vitesse**, tirée cependant par le secteur de la plaisance
- Un **secteur naval militaire français compétitif** sur les marchés à l'exportation mais dont les dépenses de R&D ne cessent de diminuer.
- **Une logique de développement** : éco-conception des navires et démantèlement / fin de vie des navires
- **Le développement filière des énergies marines renouvelables** : énergie des marées, des vagues et éoliennes en mer (qui vont se développer très rapidement, cf. appel à projet Commission de régulation de l'énergie)
- **D'autres secteurs porteurs** : la bioraffinerie, les micro-algues, l'« offshore »...

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- L'acoustique sous-marine, secteur dans lequel la France était autrefois leader mais se retrouve à présent dépassée par manque d'investissements dans la R&D.
- L'appel d'offres pour l'installation de parcs d'éoliennes au large des côtes françaises dont 3 sites sur les 5 en jeu ont été remportés par le consortium EDF – Alstom («7 milliards d'euros» et «la création de 10 000 emplois industriels directs dans les régions Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie et Haute-Normandie» selon le Ministère de l'Industrie).
- Le développement de l'exploitation des micro-algues, avec notamment la création d'un partenariat entre IGV (entreprise allemande leader mondial sur la technologie photobioréacteur) et la société réunionnaise Bioalgostral pour la production d'énergie issue des micro-algues à La Réunion.

Constat - Enjeux

L'industrie française sur les sites portuaires (raffineries, l'industrie pétrochimique, l'industrie métallurgique...) connaît un ralentissement ces dernières années. Cette tendance est atténuée grâce notamment à la construction navale, au secteur de la plaisance ainsi qu'au savoir-faire mondialement reconnu en la matière. Tout l'enjeu réside dans la capacité à redynamiser l'industrie en s'appuyant et en développant les nombreuses niches à potentiel.

Parmi les niches porteuses de la filière industrielle maritime, on peut notamment citer :

- la déconstruction et la réparation navale
- la transformation de poissons (la consommation alimentaire étant en constante augmentation, il existe un savoir-faire français à valoriser pour répondre à ces besoins)
- les énergies renouvelables marines : micro-algues, hydroliennes...
- la valorisation non alimentaires de co-produits issus de la mer (ex : coquillages)

De nombreux défis sont ainsi à relever :

- le renforcement de la R&D et de l'innovation avec la création de réseaux / partenariats entre les secteurs de l'industrie et de la pêche par exemple
- le développement de l'industrie maritime « hors littoral » (ex : la production de bateaux de plaisance ne se fait pas forcément sur des sites littoraux, preuve en est des sites de production de l'entreprise Beneteau en Vendée)
- à l'inverse, il peut être nécessaire de développer des activités hors industrie maritime sur les littoraux (ex : l'implantation d'un pôle éolien par Alstom).
- les sites SEVESO : 15 % des sites Seveso de France métropolitaine sont situés dans les communes littorales¹⁶, notamment sur des sites industrialo-portuaires.

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		INDUSTRIE
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	✓
	Industrie	
	Agriculture	
	Tourisme – Loisirs	
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	

¹⁶ MEDDT 2008

d. Agriculture

« Une thématique peu abordée dans le Grenelle de la Mer et seulement sous l'angle de la pollution »

Chiffres clés¹⁷ :

41,6 % de la surface des communes littorales métropolitaines dédié à l'agriculture en 2006

Diminution de plus de 20 % de la surface agricole utile des exploitations des communes littorales métropolitaines entre 1970 et 2000

Environ 50 000 exploitations, soit 1/10 du nombre total des exploitations en France

1 agriculteur du littoral sur 4 estime que le premier rôle de l'agriculture est un rôle environnemental

Lorsque l'on s'attache à identifier les différents enjeux liés aux littoraux, la thématique de l'agriculture est rarement évoquée aussi bien dans les divers documents recensés que dans le discours des acteurs interrogés. D'une manière générale, la problématique la plus répandue est celle de la pollution et de la protection de l'environnement. Or, l'agriculture, qui compte 50 000 exploitations sur des communes littorales, soulève également des questions liées au développement du secteur, à la recherche et l'innovation, à la transmission d'activité, au tourisme...

Les principales problématiques relevées :

- **La question des pollutions** : la dégradation des milieux aquatiques en relation avec les activités agricoles terrestres (prolifération d'algues vertes due à l'agriculture intensive en amont par exemple) ;
- **La situation économique** : les activités traditionnelles, notamment l'agriculture, peinent à se maintenir en zone littorale et font face à de fortes pressions foncières d'où une raréfaction des terres agricoles (la diminution des surfaces agricoles y est plus rapide qu'ailleurs).
- **Une vocation conservatoire** de l'agriculture en milieu littoral : un élément de structuration des paysages en région littoral et un développement possible des activités agritouristiques

Exemple de prise en compte de cette thématique :

- Le plan de lutte contre les algues vertes du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (février 2010)

¹⁷ Observatoire national de la mer et du littoral (ONML)

Constat – enjeux :

L'enjeu majeur sur cette thématique est d'arriver à concilier le triptyque : développement économique, compétitivité du secteur agricole et amélioration de la gestion des espaces rural et littoral.

L'agriculture sur les territoires littoraux ne peut être appréhendée seulement sous l'angle de la protection environnementale. A l'instar de la pêche, l'agriculture demeure à l'heure actuelle un secteur fortement subventionné qui regorge pourtant de débouchés et d'opportunités. Protéger les espaces littoraux tout en favorisant l'élargissement et la diversification de l'agriculture s'avère être l'approche la plus pertinente. Cette diversification peut notamment s'appuyer sur le potentiel de développement de l'aquaculture et de fait la production d'aliments pour nourrir les espèces, ou encore, la valorisation non alimentaire de produits agricoles (dans le secteur de la construction, la fabrication d'isolants ou de panneaux à partir de fibres végétales). L'agriculture française dispose également de nombreux savoir-faire spécifiques et reconnus à valoriser (ex : « les prés salés d'Arès », « la pomme de terre de Noirmoutier »).

Par ailleurs, plus que de protéger, il s'agit en premier lieu de valoriser et optimiser ces espaces. La pression foncière est parfois le résultat d'une spéculation plus que d'une rareté.

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		AGRICULTURE
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	
	Industrie	✓
	Agriculture	
	Tourisme – Loisirs	
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	

e. Tourisme – Loisirs

Chiffres clés¹⁸ :

7,7 millions de lits touristiques dans les communes littorales en 2008

40 % des nuitées touristiques des français en 2007 pour la destination « mer »

40 % de la valeur ajoutée de l'économie maritime et près d'1 emploi sur 2

Plus de 4 millions de plaisanciers pour une flotte de plus de 900 000 navires en métropole et 32 000 dans les départements d'outre-mer

L'économie du littoral présente d'importantes spécificités. Le tourisme y occupe une place prépondérante avec 7 millions de lits touristiques et des activités loisirs de plus en plus développées. Pour autant, le tourisme est abordé de manière globale et rarement sur le volet littoral.

Les principales problématiques relevées :

- **Les capacités d'accueil et la qualité de l'offre touristique** : certains territoires subissent une forte pression en haute saison et sont totalement désertés le reste de l'année, les standards d'accueil ne sont parfois pas respectés...
- **La place prépondérante du tourisme dans l'économie littorale** au détriment des activités économiques traditionnelles (pêche, industrie, agriculture). De plus, une économie résidentielle qui comporte des risques.
- **La mutation de la plaisance et du nautisme** : navire de plaisance propre, contexte économique porteur, demande de place de port de plaisance non satisfaite...
- **La gestion des conflits d'usage** : conflit de la qualité du milieu et conflit de développement économique (production / consommation) ; conflit d'usages entre résidents et touristes
- **Le problème de gouvernance** : pas d'interlocuteurs clairs, aussi bien dans le privé que dans la sphère publique (plaisance, industrie nautique, hôtellerie, club de plongée...)

« Une tertiarisation totale de l'économie du littoral liée au tourisme et à l'économie résidentielle »

« Qui représente le tourisme en France ? »

¹⁸ Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques

Exemple de prise en compte de cette thématique :

- **La création du Parc national des Calanques**, seul parc national à la fois continental, marin et périurbain d'Europe, avec pour objectif principal de concilier au mieux la protection des patrimoines naturel, paysager et culturel avec le développement durable des usages

Constat - Enjeux :

Secteur phare de l'économie française, le tourisme ne dispose pas de représentant clair et identifié, notamment pour le tourisme littoral, alors que de nombreux enjeux sont à prendre en compte.

Parmi les principaux, on peut notamment évoquer les déséquilibres en termes de recettes et de retombées économiques selon les communes. En effet, les communes « sanctuarisées » en raison d'un patrimoine exceptionnel et fragile ou d'une volonté politique, ne peuvent développer des commerces, des équipements touristiques ou des infrastructures d'accueil et ainsi bénéficier de recettes financières. A l'inverse, les communes limitrophes et non sujettes à des restrictions en matières d'aménagement et de développement économique bénéficient de l'attractivité de ces territoires « sanctuarisés ». Il conviendrait donc de favoriser pour ces cas de figure une approche plus globale, par EPCI, permettant un rééquilibrage des territoires et des ressources.

Il s'agit également de développer la complémentarité entre le tourisme de « plage », comprenant les différentes activités nautiques par exemple et le tourisme de « découverte » avec des activités situées dans l'arrière pays. Cela passe par des mises en réseau, des partenariats entre les différents prestataires touristiques. Cette complémentarité permettrait une meilleure irrigation des flux touristiques, un désengorgement du littoral et des équipements.

Enfin, un équilibre entre résidences principales et secondaires pourrait être privilégié afin d'éviter des surpopulations en période touristique et les phénomènes de « villes mortes » en hors saison.

Par ailleurs, des opportunités de développement d'activités émergent :

- le tourisme respectueux de l'environnement (éco-tourisme, tourisme pédagogique...)
- le tourisme « 4 saisons » permettant également de mieux répartir les flux touristiques
- les offres comportant une vraie identité littorale (patrimoine culturel maritime)

Nécessité d'avoir un interlocuteur « Tourisme » qui représente l'ensemble de la filière (au détriment d'une représentation de chaque domaine du tourisme).

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		TOURISME
ACTIVITES	Pêche	
	Transport	✓
	Industrie	✓
	Agriculture	
	Tourisme – Loisirs	
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	✓

B. Sujets transversaux

Cette seconde sous-partie présente les différentes thématiques transversales, abordées en tant qu'outil.

SUJETS TRANSVERSES	a. Environnement – Sécurité – Prévention des risques
	b. R&D – Innovation – Formation
	c. Urbanisme
	d. Gouvernance – Outils

En effet, il ressort de l'analyse documentaire et des entretiens réalisés que ces thématiques représentent des supports contribuant à la résolution des problématiques de chacune des activités traitées précédemment.

a. Environnement – Sécurité – Prévention des risques

Chiffres clés ¹⁹ :

55 000 km² de récifs coralliens et de lagons, soit 10 % du total mondial

6 des 26 pays/territoires où les extinctions d'espèces ont été les plus importantes depuis le début du XVI^{ème} siècle sont français : Polynésie française, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Guadeloupe et Mayotte

Plus du quart du territoire des communes littorales métropolitaines bénéficie d'au moins une protection

Plus de 80 % des pollutions marines proviennent de la terre

8 communes littorales sur 10 peuvent être sujettes à un ou plusieurs risques naturels et industriels

24 % du littoral métropolitain en érosion (2004)

Le littoral et les océans sont des espaces fragiles. Ils sont des hauts lieux de biodiversité, on y trouve en effet une faune et une flore remarquables (dont des espèces menacées). Les risques naturels majeurs sont plus importants en bord de mer que sur le reste du territoire. Il peut s'agir d'érosion côtière, de submersions marines, de tsunamis ou de tempêtes. Les risques technologiques et industriels ne doivent pas non plus être négligés (15 % des sites SEVESO de France sont littoraux).

¹⁹ Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques et ONML

Les principales problématiques relevées :

- **La qualité des eaux et les pollutions** : la pollution de l'eau due aux activités industrielles et commerciales (par les nitrates, organique, par les pesticides, dues aux substances dangereuses ou encore aux hydrocarbures)
- **La préservation de la biodiversité** : les espèces marines invasives, la surpêche // la flore protégée, les espèces d'oiseaux vulnérables ou en danger, les oiseaux d'eau hivernants
- **Les accidents maritimes** : 80 % des accidents maritimes sont liés au facteur humain, d'où la persistance des catastrophes maritimes.
- **La gestion du trait de côte et le phénomène d'érosion** : phénomène ayant un impact important sur les activités humaines, en matière de développement économique, d'urbanisation du littoral, de tourisme et de protection de la biodiversité
- **Les autres risques littoraux** : inondations, submersions marines, tsunamis, tempête pour les risques naturels ; risque nucléaire, industriel, de transport de marchandises dangereuses et de rupture de barrage pour les risques technologiques
- **Le décalage de connaissance et d'outils de protection terre-mer** : des connaissances plus lacunaires en mer et une protection des espaces plus récente que sur terre

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- L'Outre-mer et son niveau d'exposition aux risques naturels très élevé, notamment les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, le volcanisme et les feux de forêt
- Les projets de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde et les Pertuis-Charentais
- « Le dispositif des Wateringues du Nord-Pas-de-Calais : un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions » par le CESER Nord-Pas-de-Calais (janvier 2010)

« Protection et développement peuvent se rejoindre. »

Constat – Enjeux :

D'aucuns s'accordent sur la nécessité aussi bien de renforcer la lutte contre les pollutions marines (réglementation, dispositifs de contrôle, incitations fiscales, pédagogie...) que de combattre les accidents maritimes ou anticiper au mieux les catastrophes naturelles (passer d'une approche réactive à une approche active).

La France a mis en place une organisation sous la responsabilité du Préfet Maritime pour mobiliser la Marine Nationale, les Douanes, la Gendarmerie et les Affaires Maritimes sur des opérations de sécurité. Cette organisation est aujourd'hui reconnue et efficace (ex : Naufrage du TK Bremen en 2011).

Pour autant, cette volonté de protéger ne doit pas être une entrave pour les activités présentes sur les littoraux mais de préférence un cadre permettant de mieux maîtriser la gestion des espaces littoraux.

Un équilibre doit être trouvé entre sanctuariser (ce qui représente un coût) et préserver ou entre sécuriser et développer (recettes).

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		ENVIRONNEMENT SECURITE PREVENTION
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	✓
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention	
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	✓

b. R&D – Innovation – Formation

Thématique clé du développement économique, la R&D – Innovation – Formation, du fait notamment de la présence sur les littoraux d'activités économiques, a également son rôle à jouer au sein de ces espaces.

A ce titre, la France peut capitaliser sur l'existence de nombreuses structures :

- L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
- Les Affaires Maritimes et les « Ecoles Maritimes »
- Le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)
- Les Pôles de Compétitivité Mer (Bretagne, PACA) et les Clusters Maritimes Français
- L'Institut Technique de Développement des Produits de la Mer
- Le projet FRANCE ÉNERGIES MARINES (70 collaborateurs répartis sur trois sites (Brest, Nantes, Toulon) avec un budget de 133,3 millions d'euros sur dix ans pour traiter les questions technologiques et de développement économique ainsi que celles liées à la préservation de l'environnement marin
- ...

A l'échelle européenne, l'économie bleu (hors activités militaires) représente 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an²⁰. Cette économie est un véritable vivier d'innovations et de croissance confortée par trois nouveaux facteurs²¹ :

- les avancées technologiques rapides apparues ces dernières années telles que la robotique, la vidéosurveillance et la technologie des sous-marins incorporées dans les équipements qui permettent la conduite de nouvelles opérations
- les objectifs environnementaux notamment de maintien des denrées alimentaires et de l'énergie qui peuvent être une source d'innovation
- la nécessité de réduire l'émission de gaz à effet de serre favorisant la production d'énergie renouvelable mais également les économies d'énergie et le développement du transport maritime

Les principales problématiques relevées :

- **Le manque d'investissement** des marchés de niches qui n'attirent pas de gros investisseurs
- **Les sources d'information** : l'IFREMER étant la principale source. De plus, la formation et la recherche sur la mer ne doivent pas être cantonnées aux régions littorales.

²⁰ Source : « Scenarios and drivers for sustainable growth from the oceans, seas and costs », ECORYS, 2012.

²¹ Selon la Communication de la Commission européenne au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des régions sur la Croissance Bleu– COM(2012) 494 final

- **Des formations aux métiers de la mer encore peu visibles**
- **Un marché potentiellement porteur et novateur :** la Commission européenne a identifié cinq principales chaînes de valeur qui pourraient engendrer une croissance et des emplois durables :
 - o **Energie bleu :** l'éolien en mer pourrait absorber 4 % de la demande en électricité de l'UE d'ici 2020 et 14 % à horizon 2030 (soit respectivement 170 000 et 300 000 emplois). D'autres technologies sont en cours de développement : usine marémotrice, dispositifs houlomoteurs et turbines subaquatiques, conversion de l'énergie thermique des océans...
 - o **Aquaculture** (cf. Enjeux de la pêche)
 - o **Tourisme maritime, tourisme côtier et tourisme de croisière** (cf. Enjeux du tourisme)
 - o **Ressources minérales marines :** 5 % de la quantité mondiale de minéraux, y compris le cobalt, le cuivre et le zinc pourraient provenir des fonds marins (10 % en 2030). D'autres extractions de minéraux pourraient être envisageable tels que le bore ou le lithium.
 - o **Biotechnologie bleu :** développement de médicaments antiviraux obtenus à partir d'organismes marins, utilisation des algues comme biocarburant...

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- Le Pôle Mer, pôle de compétitivité à vocation mondiale, regroupant les pôles des régions Bretagne et PACA, forme un réseau de grands groupes, PME, centres de recherche et d'enseignement supérieur qui conjuguent leurs idées et leurs compétences pour développer des projets collaboratifs innovants, dans la filière maritime. Exemple de projet labellisé : GALILEOCEAN, optimisation des applications maritimes de Galileo, le système européen de positionnement ...
- Le programme INFOMAR de l'Irlande, concernant la cartographie des ressources marines et la rénovation du port de Bremerhaven pour répondre aux besoins des fabricants dans le secteur de l'éolien en mer
- Le «décret d'habilitation portuaire» («Harbour Empowerment Order») pris par le ministère britannique des transports conférant à la société London Gateway des pouvoirs statutaires pour l'administration d'un port et d'un centre de distribution. Un investissement privé de 1,5 milliard de livres sterling qui permettra de réduire les émissions de carbone en rapprochant les conteneurs de leur destination finale et de créer environ 12 000 emplois d'ici à la fin de 2013

Constat – Enjeux :

Cette thématique représente le support par excellence des activités économiques. Elle est un des principaux moyens de relever les différents défis évoqués précédemment dans chacun des domaines suivants :

- Pêche : valorisation des co-produits (peaux, carapaces, déchets de filetage ou viscères peuvent donner naissance à des ingrédients à usage des industries alimentaires, à des principes actifs à usage des industries cosmétiques, nutraceutiques ou même pharmaceutique)
- Transport : développement de « navires propres » et déconstruction de bateaux
- Industrie : les énergies renouvelables marines
- Agriculture : valorisation non alimentaire de produits agricoles
- Tourisme – Loisirs : éco-tourisme et développement d'équipements et infrastructures avec des impacts réduits sur l'environnement

Par ailleurs, la R&D et l'innovation doivent également être au service de la sécurité et la prévention des risques (systèmes d'alerte entre autres).

Enfin, la formation concerne tant l'ensemble des actifs du littoral que les décideurs locaux et populations résidentes ou de passage.

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		R&D INNOVATION
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	✓
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	✓

c. Urbanisme

Chiffres clés ²² :

10 % de la population hexagonale sur 4 % du territoire pour les communes littorales

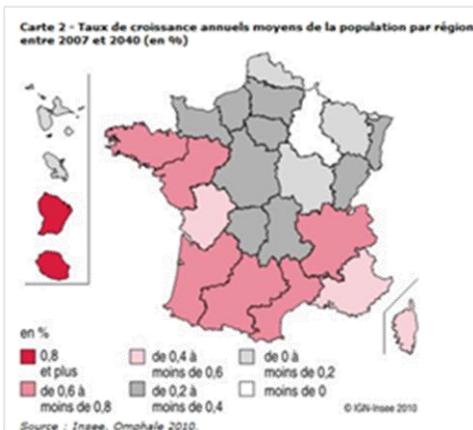
Une densité de population des communes littorales 2,5 fois plus forte que la densité hexagonale

Une pression de construction 3 fois plus forte en bord de mer

Evolution de la population des départements littoraux : + 4 millions (Insee, Projections 2007-2040)

Plus de 96 % des communes littorales sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS)/PLU, soit 2 fois plus que la moyenne nationale

Un peu plus de 80 % des communes littorales métropolitaines sont situées dans le périmètre d'un Scot



On note une forte densité humaine et un niveau d'artificialisation élevé du territoire sur le littoral. De plus, l'urbanisation tend à progresser vers l'arrière-pays du fait des prix, de la raréfaction des terrains constructibles en bord de mer et des règles d'urbanisme d'où une pression élevée de construction de logements et de locaux non résidentiels.

Par ailleurs, l'ensemble des régions françaises des façades Atlantique et Méditerranée sont des territoires dynamiques en termes démographique avec des croissances fortes prévues d'ici 2040 (INSEE).

Pour gérer leur partie littorale du territoire, les acteurs locaux disposent d'outils tels que le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Ce document de planification, a été par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Complété par la loi Littoral, le SMVM détermine la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes. Cet outil, ayant la même valeur que les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA), s'intéresse à un périmètre terre/mer. A l'heure actuelle, 4 schémas de mise en valeur de la mer ont été approuvés :

- SMVM du bassin de Thau et de sa façade maritime, approuvé par décret en Conseil d'Etat le 25 avril 1995
- SMVM du bassin d'Arcachon, approuvé par décret en Conseil d'Etat le 23 décembre 2004
- SMVM du golfe du Morbihan, approuvé par arrêté préfectoral le 10 février 2006
- SMVM du Bassin du Trégor-Goëlo (Côtes d'Armor), approuvé en Conseil d'Etat le 3 décembre 2007

²² Commissariat général du développement durable, Service de l'observation et des statistiques et ONML

Enfin, depuis février 2005 et la loi sur le développement des territoires ruraux, les collectivités locales ont la possibilité d'élaborer un chapitre individualisé aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), valant SMVM. Pour autant, les nouveaux SMVM arrêtés par les préfets de département perdent leur valeur de DTA.

Les principales problématiques relevées :

« Une partie du littoral est de l'urbain, il faut prendre garde à ne pas l'oublier. »

- **Une dégradation/uniformisation des paysages littoraux** liée à l'artificialisation des territoires et à la forte densité humaine
- **La progression de l'urbanisation vers l'arrière-pays** où l'arrivée de nouveaux arrivants et la construction de logements augmentent sensiblement
- **Une déconnexion des espaces naturels**
- **Le vieillissement de la population** habitant sur le littoral
- **Les Ateliers du MEDDTL sur les SCOT « littoraux »** : un travail sur une culture commune « terre et mer » dans les collectivités et une prise en compte des risques
- **La question des territoires de polder** : risque de submersion et possibilité de dépoldérisation
- **La bonne intégration des ports dans les villes**

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- Le littoral de la Provence-Alpes-Côte d'Azur représente près du tiers de la population littorale française
- La Guyane est le seul territoire non concerné par la densité de population élevée des communes littorales
- La Baie du Mont Saint-Michel et la requalification du site (suppression des parkings, interdiction de nouvelles constructions)

« Aménager tout en préservant : comment parvenir à atteindre cet équilibre ? »

Constat – Enjeux :

L'urbanisme sur les territoires littoraux est avant tout une question d'équilibre, de gestion et de conciliation :

- viser un urbanisme raisonné, qui protège l'environnement et anticipe les risques mais qui permet également de répondre à une demande croissante avec un enjeu en arrière plan, celui de l'augmentation des prix du fonciers
- harmoniser urbanisme littoral et arrière pays
- équilibrer activités économiques et résidentielles, en évitant notamment les dichotomies et séparations « brutales »
- équilibrer la répartition résidences principales et secondaires et éviter le phénomène de « ville morte » pendant la période non touristique (occupation moyenne de 40 jours par an)
- répartir les recettes de manière équitable, en passant d'une gestion PLU par commune à une approche plus globale à l'échelle intercommunale (Inter-Scot ?)
- tendre vers une urbanisation et une architecture qui s'intègre de manière plus naturelle dans l'environnement et capitalise sur le patrimoine existant (proscrire les barres de béton le long des fronts de mer)
- proposer des logements attractifs pour les populations jeunes sur les territoires vieillissants

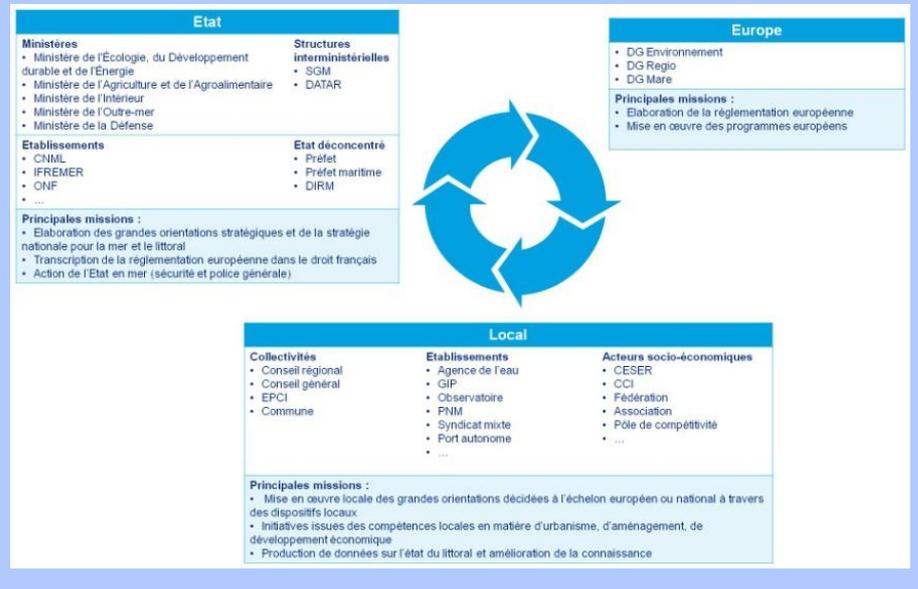
Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

		URBANISME
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	✓
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	
	Gouvernance – Outils	✓

d. Gouvernance – Outils

La gouvernance du littoral en France est complexe, un grand nombre d'acteurs sont impliqués (cf. Schéma synthétique ci-dessous), notamment publics, et une réflexion sur les outils et les démarches à mettre en œuvre est en cours.

« Un problème de gouvernance sur le littoral avec un grand nombre d'acteurs publics qui interviennent de manière non-coordonnée »



Les principales problématiques relevées :

- **L'approche multisectorielle** : prise de conscience progressive de la nécessité d'une gestion intégrée des zones côtières prenant simultanément en compte les enjeux terrestres et marins, naturels économiques et sociaux
- **Une gestion interministérielle** : « une dizaine de ministres qui signent les textes officiels » (Ministère de l'Ecologie, Ministère de l'Agriculture, Outre-mer...)
- **Une nouvelle génération de programmes européens** : La période 2014 – 2020 doit permettre dans un premier temps, et ce grâce aux évaluations ex ante, de disposer d'un diagnostic complet des territoires et précisément des territoires littoraux. Dans un second temps, il s'agit de fixer des objectifs clairs en matière d'enjeux littoraux et de leur donner une place de choix. Par ailleurs, la nouvelle programmation doit être l'occasion de privilégier les projets ayant une approche intégrée.
- **Une réflexion sur le bon niveau pour le développement local** : la façade pour les autoroutes maritimes ou la protection de la biodiversité, la région pour la pêche et l'aquaculture. Il faut accepter que les sujets ne se traitent pas tous à la même échelle.

Néanmoins, des difficultés liées à la superposition des échelles et des protections dominent. De manière schématique, l'espace « terre » est du ressort des collectivités territoriales alors que l'espace « mer » appartient à l'Etat. D'où une nécessaire articulation territoriale et une concertation entre les différentes échelles : façades et bassins, sous-régions maritimes,

« La mobilisation des décideurs locaux est de plus en plus significative. »

« Un manque de pédagogie à l'égard du grand public : il faut construire la stratégie nationale mais aussi l'expliquer. »

bassins versants, découpages administratifs, découpages par pêche, sites inscrits ou classés...

Une crainte des acteurs concernant la perte de temps et d'énergie liée aux différents zonages et aux explications à fournir pour légitimer tel ou tel découpage.

- **L'association « Mer et Littoral »** : la gestion intégrée de la mer (jusqu'à la haute mer) et du littoral. Soit un changement de cap récent (2006-2008).

Néanmoins, la définition du littoral est socio-économique alors que la mer est une réalité physique. La volonté d'avoir plus de discipline en mer est récente, comparée avec le littoral.

- **La position de la France à l'international**, notamment dans les territoires ultramarins
- **La place des collectivités dans la stratégie mer et littoral de la France** : une volonté d'avoir plus de moyens d'actions
- **La sensibilisation des populations et des acteurs**

Exemples de prise en compte de cette thématique :

- La Bretagne et la création de la Conférence mer et littoral de Bretagne (« Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral », Juin 2011, CESER Bretagne)

Constat – Enjeux :

Il ressort de manière prégnante de cette thématique une nécessité de clarification :

- disposer d'une véritable définition commune du littoral et de son périmètre
- avoir une vision globale à la bonne échelle pour chaque projet et pour chaque territoire
- faire émerger des points de contacts et acteurs sectoriels référents : pêche, tourisme, urbanisme, industrie...
- mettre en cohérence les différents projets sur les territoires afin d'éviter les déséquilibres (ex : des communes « sanctuarisées » contre communes « non contraintes »)
- disposer d'un discours fort et fédérateur pour faire entendre la voix de la France à l'international et promouvoir son exemplarité

Synthèse de la complémentarité avec les autres enjeux littoraux :

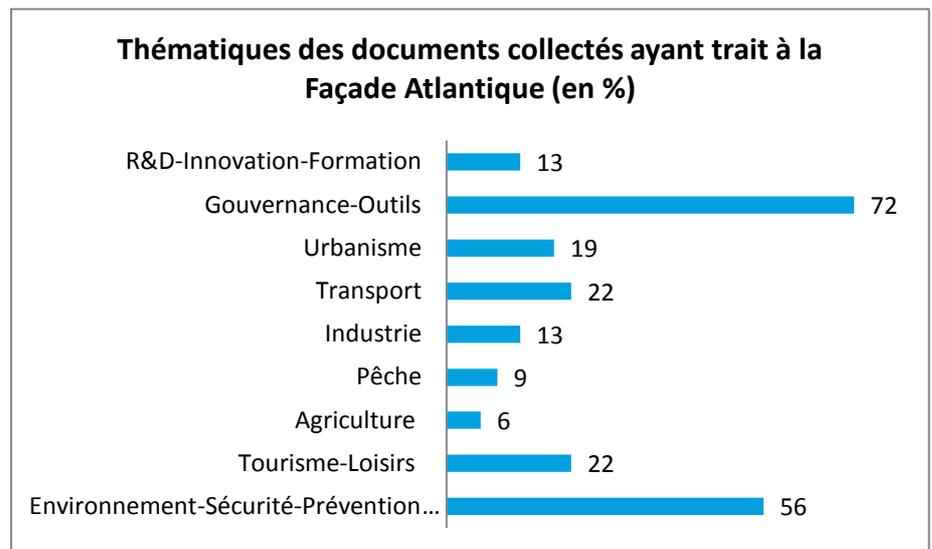
		GOUVERNANCE OUTILS
ACTIVITES	Pêche	✓
	Transport	✓
	Industrie	✓
	Agriculture	✓
	Tourisme – Loisirs	✓
SUJETS TRANSVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques	✓
	R&D – Innovation – Formation	✓
	Urbanisme	✓
	Gouvernance – Outils	

3.3 Les principaux enjeux par territoire

Suite à la collecte documentaire, il s'agit de mentionner et d'analyser les enjeux littoraux les plus prégnants par façade / territoire. Les informations récoltées en entretien nous ont également permis de compléter cette cartographie des enjeux.

a. Façade Atlantique

Les documents collectés (28) ayant trait à la façade Atlantique ont pour thématique pour 72 % d'entre eux la gouvernance et les outils, pour 56 % l'environnement, la sécurité et la prévention des risques et pour 22 % le tourisme et les loisirs.



Gouvernance - Outils :

- La création de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral de Bretagne : une réflexion sur l'échelle de gestion intégrée des zones côtières pertinente et sur la multiplication des structures/organisations en charge des questions littorales

Environnement – Sécurité – Prévention des risques :

- Un phénomène d'érosion (24 % des côtes métropolitaines reculent) qui atteint son paroxysme en France dans la commune de Lacanau : Lacanau subit une menace d'érosion à très court terme, des stratégies de relocalisation y sont d'ores-et-déjà à l'étude.

Tourisme-Loisirs :

- Le cas particulier des îles de l'Atlantique (Groix, Belle-Ile, Noirmoutier, Oléron...) qui sont obligées de surdimensionner leurs équipements afin de répondre aux flux de touristes en période estivale et qui ne peuvent pas mutualiser les investissements avec des communes d'arrière-pays : assainissement difficile, prix du foncier très élevé, terrains constructibles de plus en plus rares...

- La Baie du Mont Saint-Michel et la requalification du site (suppression des parkings, interdiction de nouvelles constructions) suite à un développement urbanistique très fort et désorganisé au cours des dernières années et à une économie touristique en plein essor

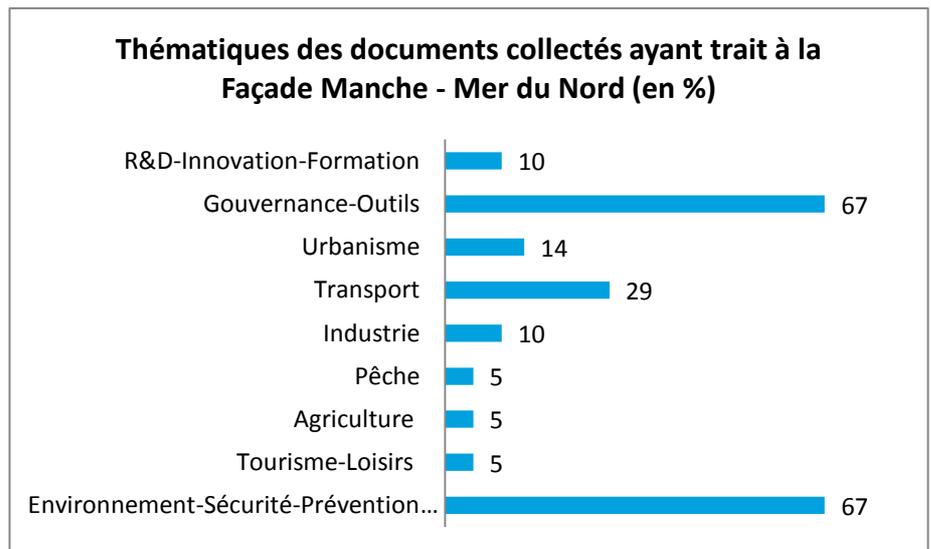
L'agriculture est une thématique peu traitée au sein de documents collectés. Néanmoins, sur la façade Atlantique, plusieurs documents s'intéressent à l'agriculture sous un angle environnemental (pollution et algues vertes en particulier).

Agriculture :

- La lutte contre les algues vertes en Bretagne : le phénomène de prolifération des algues vertes est une nuisance préoccupante, c'est tout un système d'agriculture intensive qui est à repenser afin de combattre ce phénomène (plan national de lutte contre les algues vertes en cours).

b. Façade Manche – Mer du Nord

Les documents collectés (17) ayant trait à la façade Manche – Mer du Nord ont pour thématique pour 67 % d'entre eux la gouvernance et les outils, pour 29 % l'environnement, la sécurité et la prévention des risques et pour 14 % le transport.



Gouvernance - Outils :

- Les polders du Nord-Pas-de-Calais, dispositif vital pour un territoire en proie à de vives tensions : la confrontation entre l'homme et l'eau, le risque d'inondation et de submersion marine et la nécessité de mieux informer le grand public
- La stratégie maritime des ports de la façade maritime Manche – Mer du Nord entre paysage institutionnel, droit des ports et coordination interportuaire, dans un contexte hautement concurrentiel avec la proximité des sites portuaires belges et néerlandais

Transport :

- La forte densité du trafic en Manche et mer du Nord : point de passage obligé pour accéder au Havre, à Dunkerque, à Rotterdam, à Brême... Cet espace maritime accueille plus de 20 % du trafic mondial, d'où un enjeu majeur en termes de sécurité.
- Des conflits d'usage entre pêcheurs, transporteurs d'hydrocarbures et plaisanciers notamment : le Nord-Pas-de-Calais connaît la situation la plus critique en France de ce point de vue. Se pose la question de la séparation des usages et d'une politique maritime intégrée.

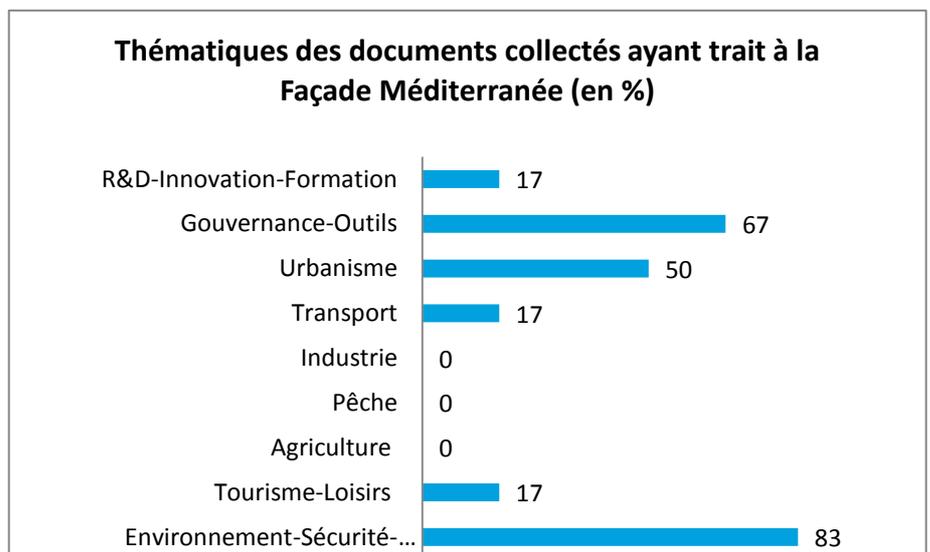
R&D – Innovation - Formation :

- La Basse-Normandie et la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en matière littorale : l'adaptation de la pêche aux nouveaux défis de la recherche et de l'innovation, l'innovation au cœur de la construction navale et de la filière nautique, le développement des énergies de la mer... autant de sujets qui nécessitent un effort important de R&D.

c. Façade Méditerranée

Les documents collectés (7) ayant trait à la façade Méditerranée ont pour thématique pour 83 % d'entre eux l'environnement, la sécurité et la prévention des risques, pour 67 % la gouvernance et les outils et pour 50 % l'urbanisme.

Il faut néanmoins préciser que peu de documents ont été collectés pour la façade maritime Méditerranée, en comparaison avec les 2 autres façades métropolitaines



« Quelle place pour l'ultramarin ? Une volonté d'être différencié tout en étant intégré. »

Environnement – Sécurité – Prévention des risques :

- Une pression forte exercée sur le littoral méditerranéen du fait de l'artificialisation et des terrains gagnés sur la mer (PACA et Languedoc-Roussillon) : plus de 18 % du linéaire côtier y est artificialisé.
- Des phénomènes d'abrasion dus à la pratique de la pêche aux trainants sur le plateau continental du golfe du Lion et à l'est de la Corse
- Une contamination des eaux marines et de la chaîne trophique, en particulier du fait des apports en substances chimiques du Rhône

Gouvernance - Outils :

- La Méditerranée dans sa globalité comme espace de coopération et de solidarité Nord-Sud, dans une optique d'échange de bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'étalement urbain, d'évolution des modes de transport et de gestion des risques naturels notamment

Urbanisme :

- La requalification des stations touristiques du littoral du Languedoc-Roussillon : les stations symboles d'un tourisme de masse sont dépassées et doivent s'adapter aux évolutions récentes que sont le changement climatique, le vieillissement de la population et la transformation du modèle économique du tourisme.

R&D – Innovation - Formation :

- Un développement de l'innovation à travers le pôle de compétitivité à vocation mondiale Pôle Mer PACA : il fédère, autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sécuritaires et durables, les acteurs scientifiques et économiques locaux (PACA, Languedoc-Roussillon et Corse)

d. Territoires ultramarins

Les documents collectés (6) concernant les territoires ultramarins sont peu nombreux et ne traitent pas de façon significative d'une thématique spécifique. Ainsi, la répartition des documents par thématique telle qu'elle a été faite pour les autres façades s'est révélée impossible. Néanmoins, suite à la collecte documentaire et aux entretiens réalisés, nous proposons de mettre en exergue les enjeux suivants :

Environnement – Sécurité – Prévention des risques :

- Le niveau d'exposition très élevé des territoires ultramarins aux risques naturels, notamment les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, le volcanisme et les feux de forêt
- La protection de la richesse biologique dans les territoires ultramarins face aux deux grandes atteintes que sont la destruction des habitats naturels et l'introduction d'espèces : 6 des 26 pays ou territoires où les extinctions d'espèces ont été les plus importantes depuis le début du XVI^{ème} siècle sont des territoires ultramarins français

Industrie :

- La valorisation des énormes ressources énergétiques marines des territoires ultramarins et la question de l'indépendance énergétique de ces territoires (en grande majorité) insulaires : une filière à développer et des compétences à acquérir pour les populations locales

Tourisme-Loisirs :

- Une stratégie de développement des activités nautiques (modernisation des infrastructures, amélioration de la qualité d'accueil, augmentation de la capacité d'accueil...) en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion

3.4 Illustrations des grandes politiques européennes et nationales liées

Le travail d'identification des enjeux par thématique et par façade permet de confirmer la nécessité de penser le littoral avec une approche globale et transversale. Chaque enjeu est lié à un ou plusieurs domaines et les acteurs compétents pour répondre sont multiples et peuvent parfois entrer en conflit. Par ailleurs, les textes élaborés et les politiques menées à l'échelle européenne ou nationale dans chacun des domaines sont nombreux et peuvent se « croiser ». Le tableau ci-dessous présente, à titre illustratif, quelques politiques menées pour chacun des sujets traités précédemment.

a. Activités

	POLITIQUES EUROPEENNES	POLITIQUES NATIONALES
PECHE	Politique Communautaire de la Pêche - Fond Européen Pêche	Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP)
TRANSPORT	Livre blanc européen sur le futur transport jusqu'en 2050 Pour un fret ferroviaire du centre d'une politique durable de transport	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI – recodification déc10) Loi Grenelle II – cohérence régionale et interrégionale des services ferroviaires régionaux de voyageurs (Art 14-1) La Charte CO2
INDUSTRIE	Sept initiatives politiques trans-sectorielles : <ul style="list-style-type: none"> - initiative en matière de droits de propriété intellectuelle et de contrefaçon (début 2006) ; - groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement (fin 2005) ; - aspects extérieurs de la compétitivité et accès au marché (printemps 2006) ; - nouveau programme de simplification législative (octobre 2005) ; - amélioration des compétences sectorielles (2006) ; - gestion des mutations structurelles dans l'industrie manufacturière (fin 2005) ; - approche européenne intégrée de la recherche et de l'innovation industrielle (2005). Politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation (2010)	Politique des Pôles de compétitivité Programme Investissements d'Avenir Etats Généraux de l'Industrie et Conférence Nationale de l'Industrie Oséo-Anvar Agence Nationale de la Recherche (ANR) Agence pour l'Innovation Industrielle (AII)

AGRICULTURE	<p>Politique Agricole Commune</p> <p>Depuis 2007, le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) finance les opérations du premier pilier (dont en particulier les aides directes découplées, l'intervention et les restitutions) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) finance les actions du deuxième pilier. Selon le principe de subsidiarité, les fonds transitent par des agences de paiement nationales. Ainsi, pour la France, les aides du FEAGA sont réglées par l'Agence de services et de paiement et par FranceAgriMer, et celles du FEADER par l'Agence de services et de paiement.</p>	<p>La programmation 2007-2013 de développement rural est construite en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les orientations stratégiques communautaires, - le plan stratégique national, - les programmes de développement rural. <p>La France a élaboré pour la période 2007-2013 six Programmes de Développement Rural (PDR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un programme pour l'hexagone, appelé programme de développement rural hexagonal (PDRH), - un programme pour la Corse, - un programme pour chaque département d'outre-mer (4 DOM).
TOURISME LOISIRS	<p>Un certain nombre d'actions dans le secteur du tourisme sont en cours, à l'exemple des mesures mises en œuvre en application de la Résolution du Conseil du 21 mai 2002 (2002/C 135/01) sur l'avenir du tourisme européen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le portail européen de promotion de l'Europe comme ensemble de destinations touristiques diverses et attractives : Visiteurope.com - le concours des « Destinations Touristiques d'Excellence » - le programme social « Calypso » - l'organisation annuelle d'un Forum européen du tourisme - le Groupe Durabilité du tourisme européen (Tourism Sustainability Group) 	<p>A l'occasion des assises nationales du tourisme 2008, lancement de la nouvelle politique touristique de la France « Destination France 2020 » en 3 objectifs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'accueil des touristes internationaux pour capter une nouvelle clientèle provenant des pays émergents et lui donner accès à toutes les régions de France - Modernisation de l'offre touristique pour répondre aux nouvelles attentes - Promotion de la marque France

b. Sujets transversaux

	POLITIQUES EUROPEENNES	POLITIQUE NATIONALE
ENVIRONNEMENT SECURITE PREVENTION RISQUES	<p>La politique européenne de l'environnement se fonde sur les articles 191 à 193 du TFUE (Titre XX). Mais le fondement concret de son action se trouve dans la sixième édition du programme d'action pour l'environnement, qui planifie l'action communautaire à l'horizon 2012. Intitulé "Environnement 2010 : notre avenir, notre choix", ce programme constitue la pierre angulaire de la politique européenne en matière d'environnement.</p>	<p>Loi Grenelle II (Grenelle de l'Environnement et Grenelle de la Mer)</p> <p>Livre Bleu : stratégie nationale pour la mer et les océans</p> <p>Comité interministériel de la mer</p>

	<p>L'action de ce dernier est visible à travers ces textes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Résolution de 1964 adoptée par la Conférence européenne des pouvoirs locaux - La Charte européenne de l'eau de 1968 - La Convention de Berne de 1979 sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel - La Convention de Lugano de 1993 sur la responsabilité des dommages dus aux activités dangereuses - La Convention de Strasbourg de 1998 sur la protection de l'environnement par le droit pénal - La Convention de Florence de 2000 sur le paysage 	<p>La France a reçu 12,8 millions d'euros de la Commission européenne, pour 8 projets précis et techniques s'inscrivant dans les programmes LIFE+ Nature et biodiversité / LIFE+ Politique et gouvernance en matière d'environnement et les projets / LIFE+ Information et communication : dont le programme « SUBLIMO » (Centre National de la Recherche Scientifique) qui vise à dresser un inventaire de la biodiversité marine au travers de la bio-diversité post-larvaire de plusieurs espèces de poissons marins côtiers sur 7 sites méditerranéens français.</p>
R&D INNOVATION FORMATION	<p>Comité des régions du 10 octobre 2007 sur une politique maritime intégrée pour l'Union européenne COM(2007) 575 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un réseau européen de surveillance maritime afin d'assurer la sûreté de l'utilisation des mers et la sécurité des frontières maritimes de l'UE ; - la gestion intégrée (terre et mer) des zones côtières pour permettre l'aménagement du territoire maritime ; - une source de données et d'information complète et accessible relative à l'activité naturelle et à l'activité de l'homme sur les océans. <p>Le 7^{ème} programme-cadre communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de Coopération - Programme Idées - Programme Personnes - Programme Capacité 	<p>Loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, traduction du « Pacte pour la Recherche » entre l'Etat et les citoyens</p> <p>Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités</p> <p>Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009/2012 (santé, alimentation, biotechnologies / urgence environnementale, écotechnologies)</p> <p>Oséo-Anvar</p> <p>Agence Nationale de la Recherche (ANR)</p> <p>Agence pour l'Innovation Industrielle (AII)</p> <p>Association Jessica France pour l'innovation et la compétitivité des PME</p>
URBANISME	<p>Politique régionale européenne - Aide aux développements des régions</p> <p>Programme européen JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas) : mise à la disposition des Etats de mécanismes innovants pour financer la rénovation et le développement urbains</p>	<p>Politique de la ville (ZUS ; ZRU ; ZFU ; PNRU ; contrat de ville et de cohésion sociale)</p> <p>Politique de développement rural (49 dispositifs)</p> <p>Politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques</p>
GOUVERNANCE OUTILS	<p>Politique communautaire pour le milieu marin (Directive 2008/56/CE)</p> <p>ORATE 2013 visant à établir un système permanent d'observation du territoire européen</p> <p>GIZC PMI</p>	<p>Six objectifs de politique maritime française (2002) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité maritime - le développement du Pavillon français - le développement des infrastructures portuaires - les autoroutes de la mer - la construction navale - la recherche scientifique maritime et le soutien à la pêche

4. Alimenter la réflexion par des démarches entreprises et mise en lumière des conditions de réussite

4.1 Problématique et objectifs

Il s'agit au sein de cette troisième partie de présenter une synthèse de 4 démarches globale de territoire et d'identifier les principales conditions de réussites :

- ✓ *Quels enseignements tirer d'une démarche / approche littorale transnationale ?*
- ✓ *Quelle coordinations / articulations au sein d'une façade ?*
- ✓ *Quelles intégrations des territoires dans l'approche globale ?*
- ✓ *Quelles attentes / revendications des territoires dans l'approche globale ?*

Mettre en exergue les actions locales des collectivités qui s'engagent aux côtés de l'Etat dans l'action en mer et sur le littoral. En effet, suite à la décentralisation et à la forte sensibilité locale sur le sujet littoral (crises induites par des catastrophes naturelles et technologiques), les décideurs locaux sont de plus en plus mobilisés et proposent des démarches innovantes pour faire face aux nombreux enjeux que connaissent ces territoires.

a. Le Conseil Maritime de Façade, les Plans d'actions pour le Milieu Marin et les Documents de façade

Au cours des deux dernières années, le paysage institutionnel de la mer et du littoral en France a grandement évolué, notamment avec la réalisation du Grenelle de l'Environnement et le Grenelle de la Mer. Ces évolutions se sont traduites dans la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010. Deux objectifs ont vu le jour :

- D'une part, la mise en place des conditions d'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral et des documents de façade. Ces documents ont vocation à décliner les orientations de la stratégie nationale de manière opérationnelle par façade maritime.
- D'autre part, la transcription en droit français de la Directive cadre européenne *Stratégie pour le milieu marin* à travers l'élaboration d'un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). La DCSMM fixe les principes selon lesquels les Etats membres doivent agir en vue d'atteindre ou maintenir le bon état écologique de l'ensemble des eaux marines dont ils sont responsables d'ici 2020.

Ces deux objectifs ont des calendriers différents : la directive cadre ayant imposé un rythme européen aux acteurs français qui n'est pas celui prévu pour l'élaboration de la stratégie nationale et des documents de façade. Ainsi, les PAMM sont d'ores et déjà en cours d'élaboration alors qu'à l'heure actuelle, la rédaction de la stratégie nationale pour la mer et le littoral n'a pas été officiellement lancée.

Décret n°2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade

Article R219-1-7

Le document stratégique de façade précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres.

Il traite des quatre premiers thèmes de la stratégie nationale mentionnés à l'article R. 219-1-1. Il peut en outre préciser l'application des éléments propres à la gouvernance prévue par les conventions et accords internationaux en fonction des spécificités de la façade.

Le document stratégique de façade présente la situation de l'existant dans le périmètre de la façade, notamment l'état de l'environnement tant en mer, tel que décrit par le ou les plans d'action pour le milieu marin, que sur le littoral. Il expose également les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral, les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral ainsi que les principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et les activités associées.

Il définit et justifie les orientations retenues en matière de développement des activités maritimes, de protection des milieux, de surveillance et de contrôle, d'équipement et d'affectation des espaces aux différents usages, en mer comme sur le littoral, ainsi que les mesures destinées à les mettre en œuvre. Il peut dans ce cadre définir la vocation particulière de zones déterminées.

Le document stratégique de façade peut comporter des dispositions spécifiques par sous-ensemble géographique.

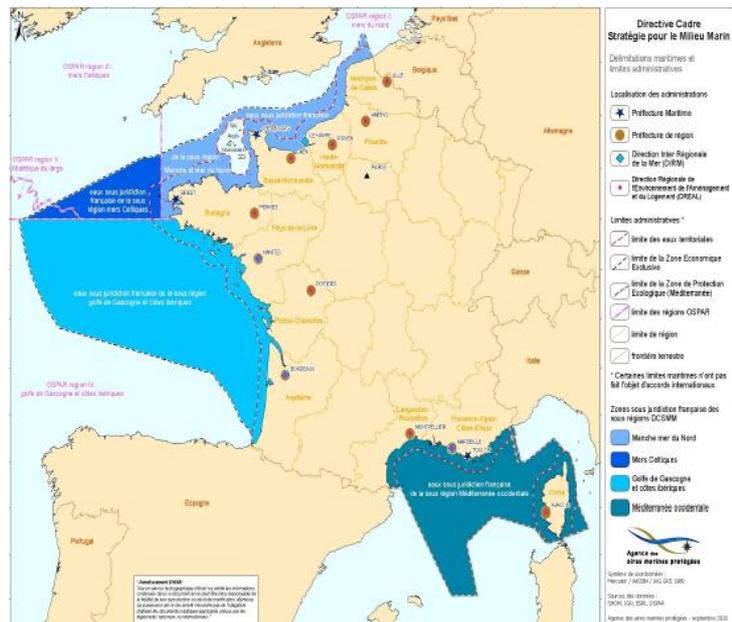
Le document stratégique de façade comporte un rapport et des annexes, auxquels peuvent être joints des documents graphiques. Le ou les plans d'action pour le milieu marin, intéressant la façade, constituent une partie du document stratégique de façade.

Par ailleurs, les périmètres d'application des PAMM et des Documents de façade ne sont pas identiques.

Ainsi pour prendre en compte, à bonne échelle, l'ensemble des eaux européennes, la directive se décline en régions et sous régions marines. Les eaux françaises sont réparties en quatre sous-régions marines, échelle à laquelle seront élaborés les PAMM :

- Manche - Mer du Nord
- Mers celtiques
- Golfe de Gascogne
- Méditerranée occidentale

Carte des 4 sous-régions marines



La loi ENE et ses décrets d'application déterminent quant à eux quatre façades maritimes, échelle à laquelle seront élaborés les documents stratégiques de façade :

- **Manche Est - Mer du Nord**, correspondant aux régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie, et dont le siège est au Havre
- **Nord Atlantique - Manche Ouest**, correspondant aux régions Bretagne et Pays de la Loire, et dont le siège est à Nantes
- **Sud-Atlantique**, correspondant aux régions Poitou-Charentes et Aquitaine, et dont le siège est à Bordeaux
- **Méditerranée**, correspondant aux régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, et dont le siège est à Marseille.

Carte des façades maritimes

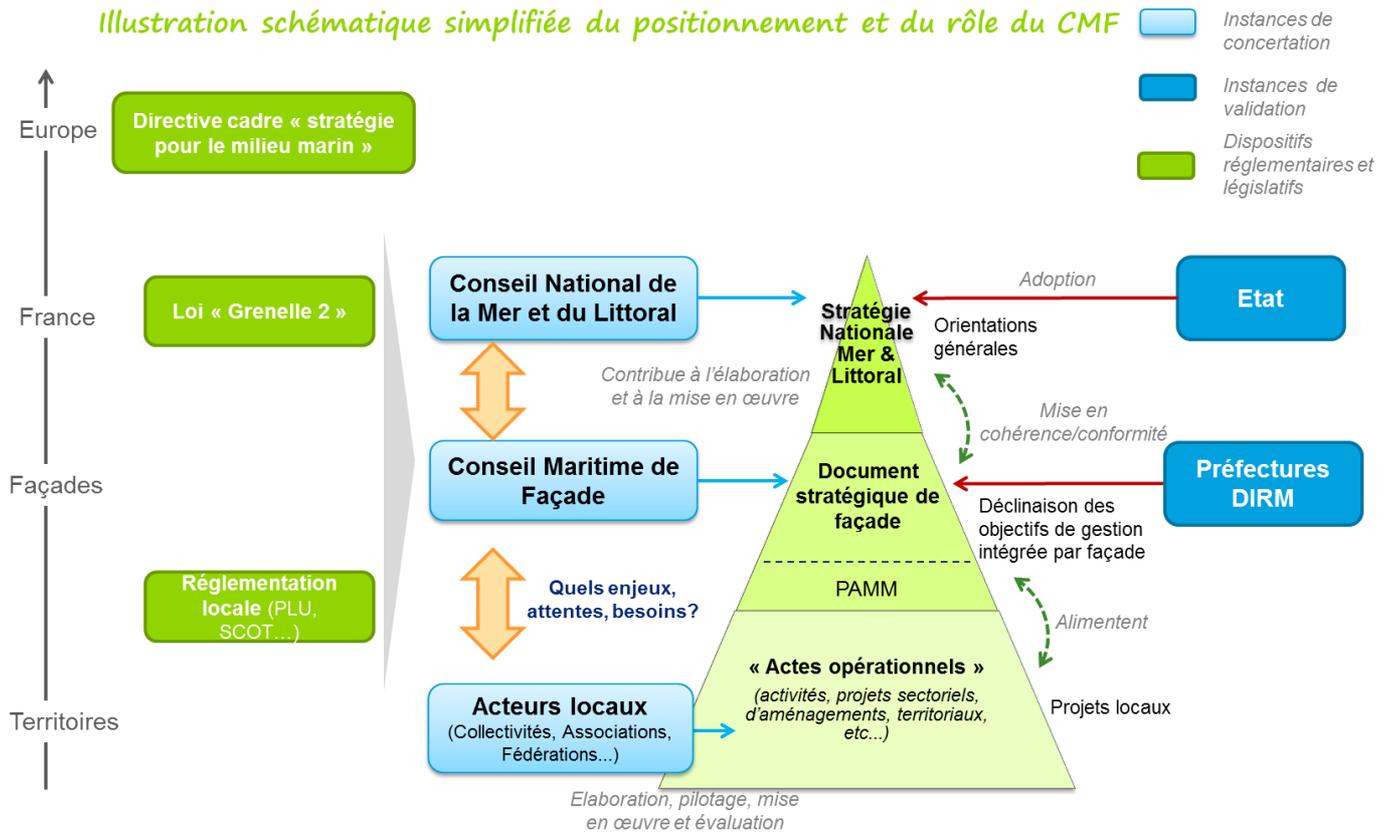


L'articulation entre les PAMM et les documents de façade a été prévue par la loi : le PAMM est le volet environnemental du document stratégique de façade, l'articulation concrète entre les deux documents restant à construire.

Au cœur de ces deux dispositifs, PAMM d'une part et Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral / documents de façade de l'autre, se trouvent des structures de concertation qui ont vu le jour récemment : le Conseil national de la mer et des littoraux dont la première réunion est attendue dans les semaines/mois à venir et les 4 Conseils Maritimes de Façade créés en début d'année. Ces organes de concertation ont vocation à répondre de manière intégrée aux enjeux spécifiques de chacune des façades. Les Conseils maritimes de façade ont pour objectif de participer à l'élaboration de la stratégie nationale, des documents de façade et des PAMM. Néanmoins, ils demeurent des organes de concertation, les autorités compétentes étant l'Etat dans le cas de la stratégie nationale et les préfets coordonnateurs (préfet maritime et préfet de région compétents) dans le cas des PAMM.

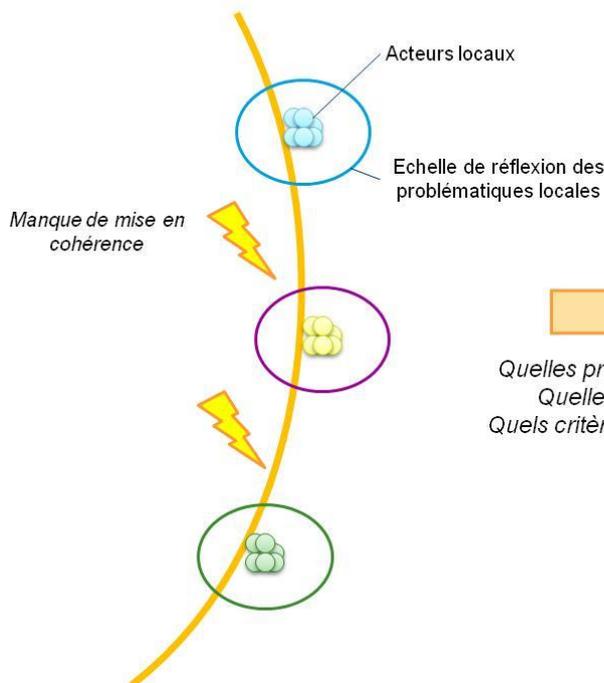
Le schéma ci-dessous représente de manière synthétique le positionnement et le rôle des CMF.

Illustration schématique simplifiée du positionnement et du rôle du CMF

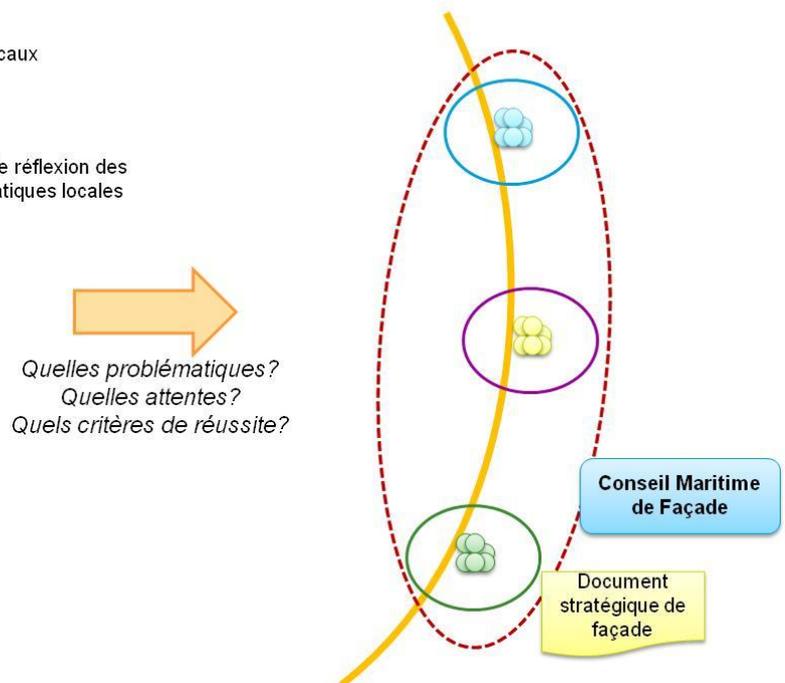


L'approche recherchée peut être résumée par le schéma ci-dessous.

Approche en « silo » des problématiques locales



Exemple d'une approche intégrée de certaines problématiques à l'échelle de la façade



b. Les 4 démarches retenues : 1 étude de cas européenne et 3 études de cas françaises

Les 3 benchmarks français présentés ci-après vont nous permettre de mieux comprendre comment les différents acteurs, dispositifs et initiatives sont pris en compte dans ce processus de concertation, dans l'élaboration du PAMM et dans l'enrichissement à venir du Document stratégique de façade – ce document étant encore en gestation, la SNML devant être tout d'abord définie.

Les exemples choisis permettent d'une part de mettre en exergue le ressenti des acteurs locaux (Territoires du Golfe du Morbihan et du Bassin d'Arcachon) et d'autre part, d'appréhender le pilotage par la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) de ce Conseil Maritime de Façade (Conseil Maritime de la Façade Méditerranée).

Le choix de ces 3 benchmarks (1 démarche et 2 territoires) s'est fondé sur plusieurs critères. Nous souhaitons tout d'abord étudier une façade maritime dans son intégralité : or, il nous est apparu que la façade maritime Méditerranée était à l'heure actuelle la plus avancée dans sa démarche de création et de développement du Conseil Maritime de Façade ; de plus, elle présente l'avantage d'avoir des limites géographiques précises, de constituer un espace « clos ».

Le Golfe du Morbihan et le Bassin d'Arcachon peuvent être considérés comme des « petites mers » et cette spécificité renforce l'impact des interactions entre les différents acteurs et les thématiques :

- Approche globale historique
- Multiplication des activités et sujets sur le territoire

Il s'agit donc de « laboratoires » pour des territoires à la fois fragiles et ambitieux en matière d'aménagement du littoral, où l'initiative locale et privée s'est fortement développée.

Enfin, nous avons complété notre travail en analysant une démarche mise en place par l'Union européenne pour tirer les enseignements d'une coopération à l'échelle supranationale (Mer Baltique). Cette démarche a été privilégiée au regard notamment du nombre de pays impliqués (11 dont 3 hors UE) ainsi que des thématiques abordées (innovation, accessibilité, préservation des ressources naturelles, attractivité et compétitivité).

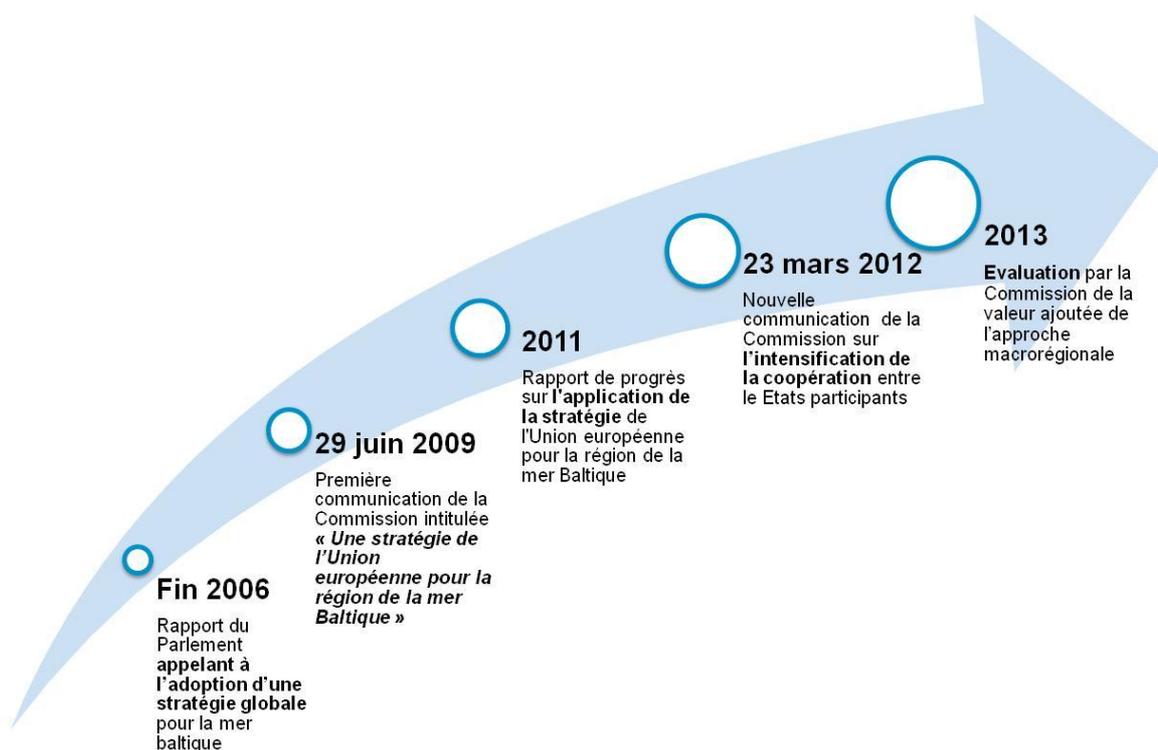
4.2 Identification et analyse de démarches pertinentes

Deux démarches pluri-régionales ont été sélectionnées : en Europe, il s'agit de la stratégie européenne pour la mer Baltique créée en 2009 et en France, de la façade méditerranéenne en construction à l'heure actuelle.

a. Démarche européenne : la stratégie européenne pour la mer Baltique

Description :

Le projet de stratégie européenne pour la mer Baltique (EUBSR) a officiellement vu le jour sous l'impulsion de la présidence suédoise de l'UE les 29 et 30 juin 2009. Le 23 mars 2012, une nouvelle communication du Conseil européen au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au conseil des régions a été adoptée, elle prône l'intensification de la coopération entre les Etats participants. Cette stratégie constitue **une déclinaison régionale de la stratégie maritime intégrée répondant également aux défis environnementaux, de la prospérité, de l'accessibilité et de la sécurité afin de faire de cette zone une région pionnière au niveau mondial**. L'enjeu global est intitulé : **Renforcer le développement pour aboutir à une région de la mer Baltique durable, compétitive et territorialement intégrée.**



L'idée force de la stratégie européenne pour la mer Baltique est de permettre une approche globale de la Baltique en raison de sa caractéristique géographique principale qu'est sa **quasi fermeture**. Ainsi, l'approche de l'Union européenne vise à **prendre en compte l'ensemble des facteurs que sont l'innovation, l'accessibilité, la préservation des ressources naturelles et l'attractivité ainsi que la compétitivité.**

Carte des pays impliqués dans la stratégie européenne pour la mer Baltique :

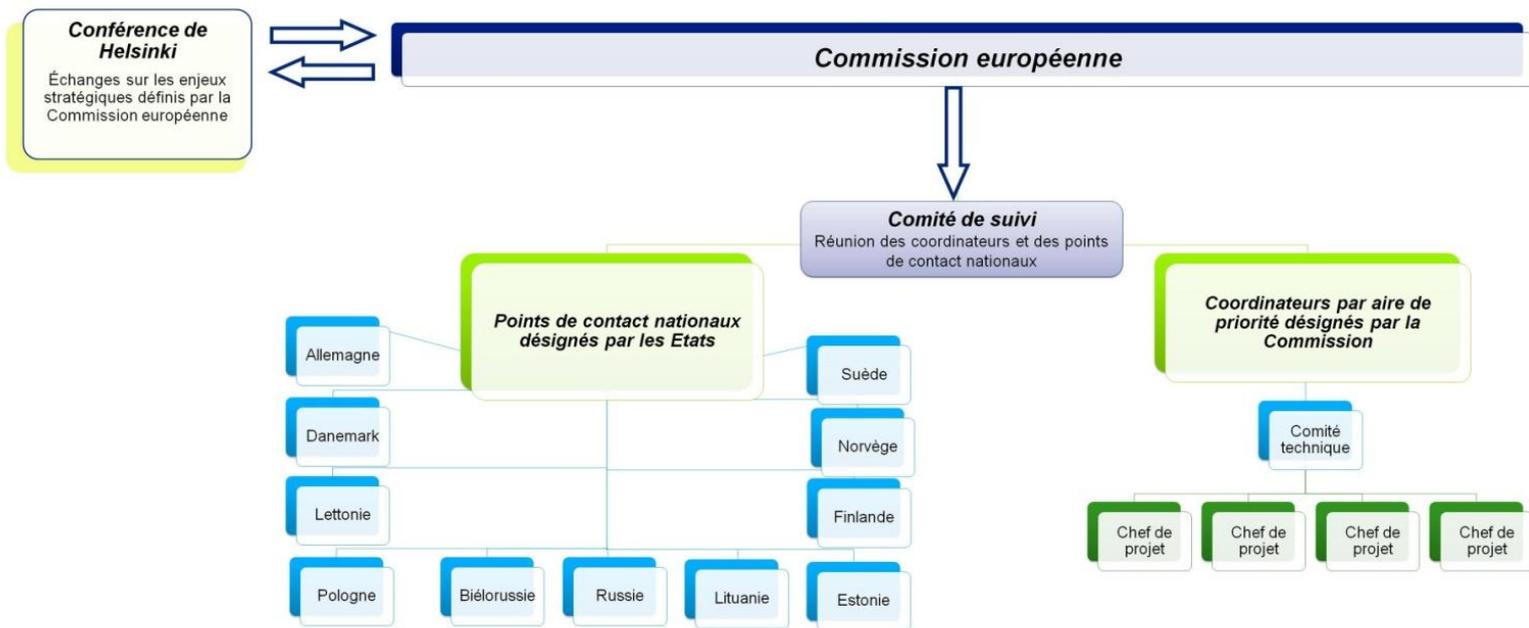


La stratégie européenne pour la mer Baltique a été élaborée par la Commission européenne et validée par le Conseil européen et le Parlement européen. Cette stratégie définit les grandes priorités et permet de trouver les axes et les indicateurs de suivi de la politique. La mise en œuvre se fait par la constitution d'un secrétariat technique qui lance les appels à projets et sélectionne les projets au vu de la stratégie.

Quatre niveaux de coordinations à la fois transversaux et verticaux sont mis en place :

- Une **coordination globale** de la stratégie par la Commission européenne
- Une **coordination nationale** par les points de contact nationaux et un retour sur la perception nationale des priorités globales : les points de contact nationaux sont désignés par les Etats impliqués dans la stratégie
- Une **coordination par aire de priorité** par des coordinateurs désignés par la Commission
- Des **chefs de projets** mettent en œuvre l'objectif global des aires de priorité en portant des actions concrètes et en désignant le chef de mission

Schéma synthétique de la gouvernance de la stratégie européenne pour la mer Baltique :



Afin de permettre une concertation accrue, la Commission a souhaité mettre l'accent sur la concertation avec les **ministres des pays nordiques** – en particulier sur la répartition des moyens humains et financiers – et la **Conférence de Helsinki** afin d'évaluer la pertinence des priorités retenues, l'objectif étant d'aboutir à une approche véritablement globale. En outre, une concertation avec le projet de stratégie européenne pour la région du Danube permet un échange de *best practices*.

La communication de la Commission du 23 mars 2012, première étape d'une évaluation de la stratégie prévue en 2013, préconise une **gouvernance plus marquée du projet et un engagement plus important de l'ensemble des acteurs quel que soit leur rôle**. En particulier, y est souligné l'investissement de tous les acteurs politiques, quel que soit leur niveau de compétence : européenne, nationale, régionale, locale ou municipale. **Une coordination plus forte avec les acteurs privés**, en particulier les ONG et les organismes financiers, est recommandée. Ainsi, des discussions avec les chambres de commerce des différents pays en bordure de la mer Baltique doivent être initiées. De même, les confédérations des industries et les groupes de recherche et d'innovation nationaux seront plus largement sollicités.

De plus, prenant conscience du manque de visibilité de la stratégie et de l'absence de communication, la Commission a décidé **la création d'un portail informatique unique** qui regroupera l'ensemble des ressources actuelles en mettant l'accent sur les grandes lignes de la stratégie et les objectifs d'ores et déjà atteints.

La première phase du projet se déroule de 2007 à 2013. Le plan d'actions global a permis d'initier **46 projets** en juin 2010. Au total, **216 millions d'euros** ont été déboursés dans le cadre de la stratégie européenne pour la mer Baltique. La planification des projets pour la période postérieure à 2013 est en cours et devrait

permettre par le lancement de nouveaux appels à projets de poursuivre le travail engagé sur le territoire Baltique.

Exemples de projets développés dans le cadre de la stratégie européenne pour la mer Baltique :

<p>Focus 1.</p> <p>Le projet BaltSeaPlan</p>	<p>Ce projet regroupe 14 partenaires nationaux, régionaux, ONG et organismes de recherche et a permis en 36 mois de mettre en place une méthode systématique de planification spatiale maritime respectant les principes de planification maritime spatiale intégrée définie par le plan d’actions européen. Il a été financé à hauteur de 3 millions d’euros par l’Union européenne sur un budget total de 3.7 millions.</p> <p>Cette planification spatiale maritime a été déclinée de manière opérationnelle pour chacun des pays adjacents à la mer Baltique et complétée par un document synthétisant les impacts des politiques nationales et internationales pouvant être menées. Cinq conférences internationales visant à présenter l’avancement des travaux, s’assurer de la prise en compte de l’ensemble des facteurs et recueillir l’avis des porteurs de projets ont été réalisées dans cinq pays différents. Chaque pays dispose aujourd’hui d’un document synthétique des enjeux et solutions en matière de planification maritime intégrée.</p>
<p>Focus 2.</p> <p>Le projet Baltic Compass</p>	<p>Financé pour 4.7 millions d’euros, ce projet de 36 mois s’attache à mettre en cohérence les pratiques environnementales et les enjeux agricoles et financiers. Le projet, qui réunit 22 partenaires des pays concernés, a vocation à lutter contre l’eutrophisation des sols. En accord avec la volonté de la Commission, le projet a vocation à mener au partage des solutions sur un portail unique, qui conseille et facilite les investissements, modélise le risque stratégique de l’utilisation des sols et incite les gouvernants à mener des politiques adéquates. Pour les agriculteurs locaux, ce projet permettra l’accès à une base documentaire, aide à la décision en ce qui concerne la pertinence des investissements relativement aux écosystèmes de la mer Baltique.</p> <p>L’agriculture est vue à travers ce projet comme un enjeu à part entière, l’objectif étant de fournir des informations et des documents immédiatement opérationnels aux agriculteurs concernés par le sujet.</p>

Ressenti des acteurs :

La stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique est perçue comme une innovation notamment par sa dimension macrorégionale, qui permet de mettre en commun un savoir-faire et des données multiples.

La démarche donne d'ores et déjà de nombreux résultats, mobilise les différents acteurs et livre de précieux enseignements pour l'avenir.

Enseignements :

La gouvernance de la stratégie européenne pour la mer Baltique consiste en une approche par projets. Cette approche permet de fédérer les initiatives des différents porteurs de projets et de s'assurer de leur cohérence, de maintenir une unité de vision à l'échelle du territoire de la mer Baltique tout en prenant en considération les spécificités nationales et locales.

Les 46 projets mis en œuvre entre 2006 et 2013 relèvent néanmoins davantage d'un échange de *best practices* que d'une véritable approche intégrée par façade permettant une cohérence territoriale. En effet, de nombreux projets ont pour objet la création d'un réseau, d'un portail, d'une base documentaire, ou encore, des conférences internationales. Il n'en reste pas moins que cette démarche permet une unification notable des projets à l'échelle de la mer Baltique dans son intégralité.

Il faut souligner la prise de conscience de la Commission quant à la nécessité de renforcer la communication autour du projet. Cette prise de conscience s'est traduite par la publication d'un rapport de progrès en 2011 et par une seconde communication le 23 mars 2012. De plus, a été annoncée la création d'un portail informatique unique, source de plus grande visibilité pour cette stratégie européenne en direction de la mer Baltique.

Enfin, nous souhaiterions mettre en exergue le principe d'évaluation qui va être appliqué à la stratégie européenne pour la mer Baltique. À la demande du Conseil européen, la Commission évaluera en effet en 2013 la valeur ajoutée de l'approche macrorégionale (mer Baltique et région Danube).

b. Démarche française : la gestion intégrée au niveau de la façade méditerranéenne -> une démarche globale ?

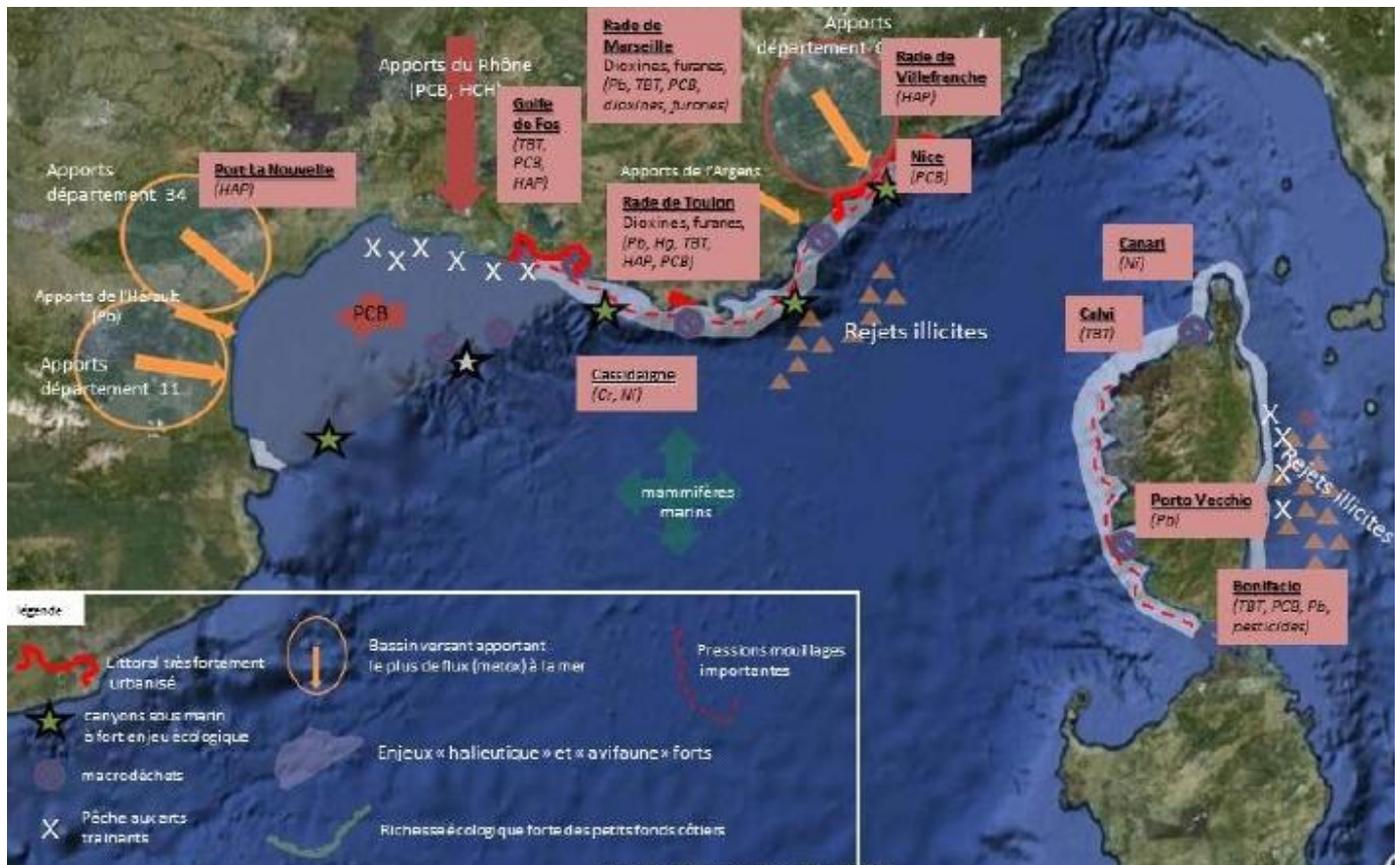
Description :

Dans le cadre de la de **la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées**, la façade méditerranéenne constitue une figure de proue de la stratégie française. Mer fermée et sans marée, la Méditerranée est en outre soumise à des vents importants qui jouent un rôle clé sur les courants marins.

Comme évoqué précédemment, la mise en place d'un conseil maritime de façade vise notamment à **participer à l'élaboration** du plan d'action pour le milieu marin, à **l'enrichissement du futur document de façade** et à **unifier l'ensemble des politiques** publiques nationales et locales ayant un impact sur la façade.

L'objectif est de déployer localement la future nouvelle stratégie pour la mer et le littoral, ce déploiement reposant sur **une gouvernance partagée** afin de **mobiliser tous les acteurs** autour des mêmes orientations. A travers le document de façade (dont le PAMM est le volet environnemental), il s'agit de définir des priorités par façade maritime et de placer une proportion accrue des eaux françaises sous protection. Par une **meilleure coordination**, le conseil maritime de façade sera en mesure de répondre à des enjeux divers tels que la protection des sous-régions marines, les enjeux écologiques du littoral et les effets induits par les activités du littoral.

Carte des principales pressions et enjeux écologiques issus du CMF Méditerranée du 11 novembre 2011



Placé sous la compétence des préfets coordonnateurs (préfet maritime et préfet de région), le PAMM est préparé par les préfets et la DIRM sous leur autorité (à l'exception du bon état écologique qui relève de l'échelon national). Le champ d'action de la DIRM Méditerranée s'étend sur trois régions : PACA, Corse et Languedoc-Roussillon. Son rôle est de remplir, entre autres, les missions suivantes :

- Organisation du Conseil Maritime de Façade
- Elaboration du PAMM
- Réalisation du Document Stratégique de Façade (DSF)

La rédaction du PAMM s'appuie aussi sur les concertations issues du CMF. A l'heure actuelle, 3 réunions du CMF ont eu lieu, la dernière datant du 3 juillet 2012. A la suite de ce dernier CMF, une consultation publique aura lieu pour « tester » le projet de Plan d'Action, l'objectif étant de le valider lors d'une session en fin d'année pour une adoption par le Préfet de la Région PACA et le Préfet maritime de la Méditerranée.

Ce PAMM a vocation à devenir le volet environnemental du futur Document Stratégique de Façade de la Méditerranée.

Exemples de dispositifs abordés dans le cadre du CMF :

<p>Focus 1.</p> <p>Parc National des Calanques</p>	<p>La création du Parc National des Calanques le 18 avril 2012 constitue l'aboutissement de démarches initiées en 1999. Situé sur le territoire de 7 communes dont 3 pour le cœur, il devient le premier parc périurbain d'Europe et le dixième parc national marin de France. Ce parc est la concrétisation de la nouvelle stratégie maritime visant à réunir l'ensemble des acteurs autour d'objectifs partagés et s'inscrit dans le cadre des objectifs de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, également chargé de la mer. Ceci décline localement la volonté de fixer des priorités par façade ou par bassin.</p> <p>Avant la protection de cette zone, des enquêtes publiques avec des taux de participation exceptionnellement élevés ont été conduites et l'ensemble des acteurs a eu l'occasion de s'exprimer. A l'instar des autres Parcs Naturels Régionaux, le Parc Naturel des Calanques bénéficiera de soutiens financiers. Ceux-ci lui permettront, en particulier, au sein du périmètre « d'aire d'adhésion » de coopérer avec les communes et l'ensemble des acteurs locaux pour assurer la cohérence des projets portés.</p>
--	--

<p>Focus 2.</p> <p>Contrat de Baie de Marseille</p>	<p>Face à la dégradation de la qualité des eaux littorales de Marseille, une mise en commun des solutions et actions devenait inéluctable. Tel est l'objectif du contrat de baie. Cette structure permettra d'impliquer les décideurs et les maîtres d'ouvrage concernés par la propreté des eaux et de les inciter à s'accorder sur les aménagements nécessaires. De ce fait, la réflexion ne se limitera pas à Marseille même mais prendra en compte les bassins versants et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.</p> <p>Le contrat de baie visera à intégrer la coordination géographique et la complémentarité administrative. Ainsi, ses axes clés seront la réduction à la source de la pollution des fleuves, la mise en œuvre de réponses aux inondations et l'amélioration de la qualité des eaux littorales et des écosystèmes marins.</p>
---	---

Ressenti des acteurs locaux :

« Après avoir travaillé pendant 2 ans sur les aspects environnementaux de la façade, nous souhaitons à présent aborder l'ensemble des domaines et activités liés au littoral. »

Selon la DIRM, une fois adopté le PAMM aura autorité sur les différents documents relatifs au littoral et au milieu marin tels que le Contrat de Baie, les objectifs du Parc National des Calanques, Natura 2000, SMVM... Les textes à venir devraient être en conformité avec les objectifs du PAMM et ceux existants être révisés pour s'aligner.

Les préoccupations des acteurs en charge des différents dispositifs ont été prises en compte lors du CMF mais pour autant, le PAMM en tant que recueil des différents objectifs environnementaux en lien avec le Grenelle s'appuie en grande partie sur les retours faits par les gestionnaires des aires marines.

Enseignements :

« Il existe une attente forte du côté des acteurs privés mais nous n'avons pas de visibilité sur les thématiques qui seront traités dans le Document stratégique par façade. »

Le CMF permet de solliciter et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du littoral et du milieu marin, qu'ils s'agissent d'acteurs privés ou publics. On peut à ce titre parler d'approche globale et intégrée. De plus, il a contribué à centraliser et à harmoniser au sein d'un texte, le PAMM, les différents objectifs environnementaux issus des dispositifs et documents locaux.

Cependant, le calendrier communautaire ayant préféré l'élaboration du volet environnemental avant d'aborder les enjeux d'une manière globale, la démarche n'est pas totalement aboutie. Le CMF travaille à l'heure actuelle essentiellement sur l'élaboration du PAMM. Or, ce dernier traite du milieu marin seulement sous l'angle de la protection de l'environnement dans la stricte lignée du Grenelle. Les activités économiques n'ont pour l'heure pas été traitées de manière approfondie, d'où une certaine « frustration » des participants.

Cette démarche qui souhaite favoriser une approche globale et intégrée peut risquer à ce stade, malgré la concertation des différents acteurs, d'être perçue comme une approche en « silo ».

Reste à attendre l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral et sa traduction locale pour disposer d'un document global à l'échelle de la façade.

Cependant, rien n'indique formellement à l'heure actuelle que les autres volets du Document Stratégique de Façade seront consacrés de façon détaillée aux activités économiques, bien qu'il s'agisse d'un souhait clairement exprimé par les acteurs locaux.

Pistes d'amélioration :

- Nécessité d'avoir une vision large des enjeux et de prendre en compte les différentes activités économiques → le processus d'élaboration du Document Stratégique de Façade à venir doit permettre de répondre à ce besoin.
- Prévoir dès à présent le cadre et le contenu du Document Stratégique de Façade (ex. : Volet 1 : Environnement ; Volet 2 : Activités Economiques ; Volet 3 : Gouvernance – Outil ; ...)
- Mettre à disposition rapidement l'ensemble des données existantes sur les différentes thématiques pour préparer les prochaines concertations et anticiper sur l'élaboration des différents volets du Document Stratégique de Façade
- Anticiper sur les ressources allouées au DIRM et sur l'organisation d'une manière générale. A l'heure actuelle, pour la façade Méditerranée, deux personnes sont en charge de l'élaboration du PAMM (Volet environnemental du Document stratégique de façade) et de l'organisation du CMF. A l'avenir, avec l'élaboration du Document Stratégique de Façade, le champ va s'élargir, les thématiques envisagées seront nombreuses et feront intervenir de nombreux acteurs.

4.3 Identification et analyse de territoires

L'analyse des deux démarches précédentes est enrichie par une approche territoriale, soit une étude de deux territoires et des différentes démarches entreprises sur celui-ci. Les deux territoires retenus sont le Golfe du Morbihan et le Bassin d'Arcachon.

a. Le Golfe du Morbihan

Description :



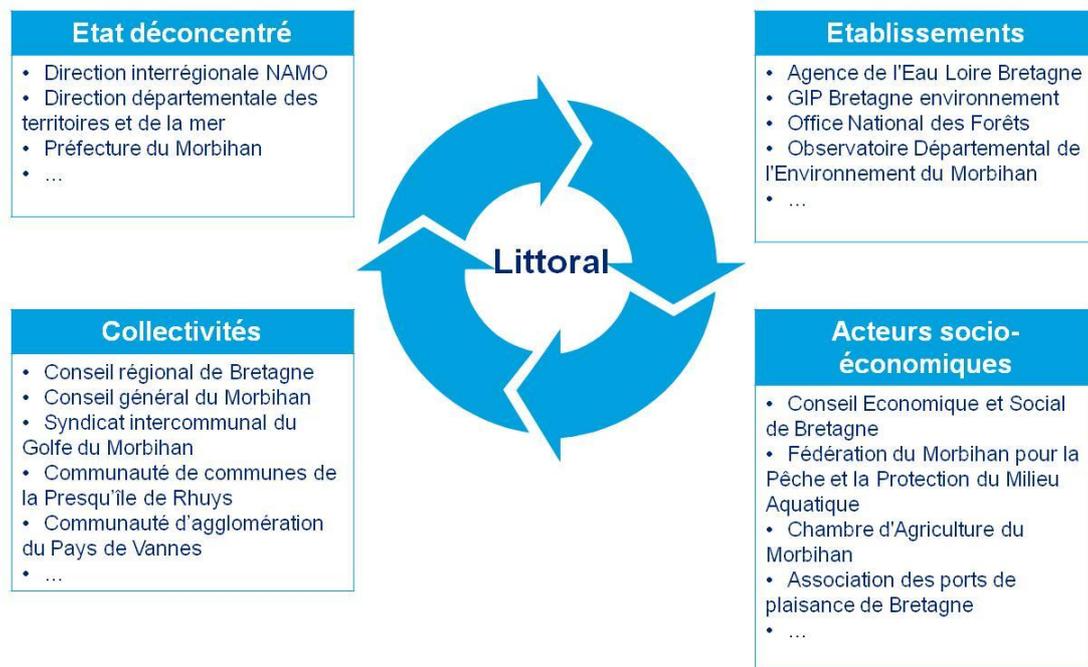
« Il faut garder ce patrimoine attractif tout en prenant garde à ne pas transformer le Golfe du Morbihan en une grande réserve indienne. »

Mer intérieure pratiquement fermée, le golfe du Morbihan présente des particularités géographiques qui nécessitent la mise en place de démarches spécifiques de protection de l'environnement. Ainsi, par exemple, plus de 150 000 oiseaux se trouvent sur ce territoire d'une centaine de kilomètres carrés et demandent une protection spécifique. Le Conservatoire du littoral a par conséquent pris soin de préserver les nombreuses îles qui se trouvent au cœur du Golfe ainsi que les marais environnants. En raison du patrimoine riche et divers du point de vue de la faune et de la flore mais aussi du point de vue historique, la coordination des réglementations prend une importance particulière sur ce territoire. Les enjeux environnementaux sont d'autant plus prégnants que le Golfe du Morbihan est une destination touristique de premier ordre et un territoire attractif économiquement. L'équilibre fragile à trouver entre préservation et développement s'exprime tout particulièrement sur ce territoire.

« Le développement ne doit pas prendre le pas sur la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité, la qualité du patrimoine naturel et culturel... »



Le schéma ci-après synthétise la gouvernance du littoral en Bretagne et plus particulièrement dans le Golfe du Morbihan. On y retrouve les différentes catégories d'acteurs déjà présentes dans le schéma global de la gouvernance du littoral : Etat déconcentré, Collectivités, Etablissements publics et Acteurs socio-économiques.



Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) est une instance de développement qui fédère les volontés locales en matière de protection, d'aménagement et de développement du Golfe du Morbihan. Il réalise, conçoit et anime des projets liés à l'aménagement et au développement durable par exemple la réalisation d'études scientifiques ou l'octroi de conseils. Ainsi, le SIAGM pilote par exemple les démarches pour la création d'un PNR et suit les zones Natura 2000. Le comité syndical est composé d'élus des conseils municipaux et chaque commune est représentée par 2 délégués avec une voix délibérative. Cette instance ne fait pas peser de contrainte sur les communes autre que la nécessité de se faire représenter au sein du bureau du SIAGM et de mener des actions de formation à la préservation du patrimoine.

Au cours de nos entretiens, nous avons pu recenser les principales démarches et principaux dispositifs mis en œuvre dans la gestion du Golfe. Ces démarches et dispositifs peuvent être classés en deux catégories : zonage et projet.

Ci-dessous une liste non exhaustive de démarches mises en œuvre sur le territoire du Golfe du Morbihan :

Démarches / Dispositifs	
ZONAGE	<ul style="list-style-type: none"> – Schéma de mise en valeur de la mer – Projet de PNR du Golfe du Morbihan – Zones naturelles d'Intérêt écologique/ Zone importante pour la conservation des oiseaux – Natura 2000 – Réserve naturelle nationale – Sites conservatoire du littoral – Espaces naturels sensibles – Sites classés et inscrits – ...
PROJET	<ul style="list-style-type: none"> – Préservation des fonds marins du Golfe : préserver le patrimoine naturel sous-marin tout en permettant l'activité de plongée sous-marine dans le Golfe-> mouillage écologique – Projet européen de recherche IMCORE (Innovative Management for Europe's changing COastal Resource) : stratégie adaptative au changement climatique dans le Golfe du Morbihan – Installation de pontons ostréicoles pour la nidification des Sternes (oiseaux de mer dont l'ensemble de la population mondiale est en régression) – GALATE, Gestion en Assainissement Littoral des Alertes Techniques et Environnementales – COMMunication COQuillage (COMCOQ): contribuer à la protection sanitaire de l'environnement et à l'information des professionnels et des pêcheurs à pied de loisirs – ...

Une gestion intégrée du Golfe du Morbihan, mer intérieure pratiquement fermée, s'est imposée rapidement aux acteurs locaux : ainsi, le SIAGM a été créé dès le milieu des années 1960 pour veiller à l'aménagement de l'intégralité du Golfe, un SMVM a vu le jour en 2006 et un projet de PNR est en cours. Le Golfe du Morbihan est pensé par les différents acteurs comme un espace complet ; ce qui n'exclut pas la possibilité de mener des projets expérimentaux sur des territoires spécifiques du Golfe du Morbihan ou de la Baie de Quiberon lorsque la situation l'exige.

Deux projets innovants, notamment du point de vue de leur gouvernance ont particulièrement retenu notre attention : le projet COMCOQ et le projet de préservation des fonds marins du Golfe.

<p>Focus 1.</p> <p>COMCOQ</p> 	<p>L'objectif du projet COMCOQ était de contribuer à la protection sanitaire de l'environnement et à l'information des professionnels et des pêcheurs à pied de loisirs. Il a été question de créer une base de données des facteurs de dégradation de l'environnement, d'élaborer et expérimenter un plan reproductible de gestion des risques de contamination microbiologiques des zones de pêche à pied et des zones de production conchylicole et de déterminer les moyens de suivi des pollutions. Grâce au projet COMCOQ, plusieurs acteurs (IFREMER et ARS notamment) ont pris la décision de synchroniser leurs analyses, en mer et sur terre. Cette mise en commun des analyses est le symbole de l'organisation collégiale qui s'est instaurée au cours de ce projet. Chaque acteur, public et privé (ostréiculteurs), s'est aperçu du bien-fondé du travail en commun, tout en prenant conscience des différences de rythme et de besoin : les ostréiculteurs souhaitent réduire la pollution et aller au-delà du simple constat, ils ont besoin que les collectivités soient en mesure de prendre des décisions rapides quant aux risques de contamination et ne se sentent pas concernés par les découpages administratifs (la pollution ne se contient pas dans une commune précise, les enjeux doivent d'être traités à l'échelle du Golfe). Enfin, le projet COMCOQ avait pour objectif de proposer et tester des moyens de communication afin d'améliorer l'information des pêcheurs à pied et de sensibiliser le grand public.</p>
<p>Focus 2.</p> <p>Préservation des fonds marins du Golfe</p>	<p>Le projet de préservation des fonds marins du Golfe, porté par le SIAGM, avait vocation à préserver le patrimoine naturel sous-marin tout en permettant l'activité de plongée sous-marine.</p> <p>A l'initiative des clubs de plongée du territoire qui souhaitaient être aidés et accompagnés afin stopper les dégradations de la faune fixée causées par leurs mouillages, le projet a permis la création de mouillages écologiques dans le Golfe du Morbihan. Après un inventaire de la faune et de la flore présentes, des mouillages écologiques ont été installés (1^{ère} fois sur la façade Atlantique), une communication auprès du grand public réalisée (exposition notamment) et un suivi a été institué grâce à des plongeurs scientifiques. Le SIAGM ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire. Ainsi, les clubs de plongée ont adhéré à une charte de bonnes pratiques et sont aujourd'hui responsables financièrement des mouillages écologiques. Cette initiative privée de la part des clubs de plongée du Golfe a donc conduit à un projet ambitieux qui a vocation à se poursuivre, la collaboration entre le SIAGM et les clubs de plongée s'est élargie à de nouveaux sujets et de nouveaux acteurs locaux.</p> 

Ces différentes démarches initiées ou mises en œuvre localement ont vocation à s'intégrer dans le futur document de façade. En effet, le Golfe du Morbihan est partie prenante de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest et de la création du Conseil maritime de façade associé. Deux réunions du Conseil ont eu lieu afin de mettre en place celui-ci (liste des 80 membres, adoption du règlement intérieur...), les sujets de fond ayant vocation à être abordés rapidement, notamment lors de la dernière réunion du 9 juillet 2012.

Ressenti des acteurs locaux :

Les acteurs locaux font d'ores-et-déjà plusieurs constats sur le Conseil maritime de façade :

« L'approche façade et le CMF sont des éléments encore un peu lointains, qui manquent de réalité. »

- Ils souhaitent que le document de façade prennent en compte leurs spécificités locales, le Golfe du Morbihan et ses problématiques ne doivent pas se retrouver noyer dans la façade Atlantique. Ainsi, ils soulignent que le territoire du Golfe du Morbihan peut avoir davantage en commun avec le Bassin d'Arcachon qu'avec les territoires bretons voisins.
- Le document de façade doit apporter de la cohérence par rapport aux objectifs donnés localement : il a, selon les acteurs locaux, vocation à apporter de la consistance et non pas à alourdir le « millefeuille de la mer ».
- L'objectif premier du CMF devrait être le maintien d'un équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.

« Ne surtout pas alourdir le millefeuille de la mer »

La liste des 80 membres du CMF a été difficile à établir. En effet, un grand nombre d'acteurs auraient pu prétendre à une participation au CMF. La sélection a été faite selon une logique de collèges : « Etat et établissements publics », « collectivités territoriales », « activités professionnelles et entreprises », « salariés des entreprises », « usagers de la mer et du littoral ». Les acteurs institutionnels et socio-économiques du Golfe du Morbihan sont représentés au sein de ces différents collèges.

« Les acteurs locaux sont déterminés à jouer le jeu au niveau du CMF et de la Conférence mer et littoral de Bretagne. »

La Conférence mer et littoral de Bretagne, spécificité locale créée en 2009 à l'initiative du Conseil régional dans le cadre de la Charte des espaces côtiers bretons afin d'être un lieu d'échange et d'action de l'ensemble des acteurs bretons de la zone côtière, a été entérinée par un décret (16 février 2012). Les travaux de la Conférence ont vocation selon les acteurs locaux à être complémentaires avec ceux du CMF, une articulation entre les 2 structures est à prévoir et à formaliser dans les mois à venir.

« Il est essentiel
d'optimiser la
communication en direction
du grand public. »

« Le territoire breton, une
terre de réseaux »

Enseignements :

Plusieurs démarches sont l'émanation ou sont pleinement réalisés par des acteurs privés (clubs de plongées, ostréiculteurs, agriculteurs). Ces acteurs sont en demande de solutions et sont prêts à s'impliquer dans les projets ayant trait au littoral. Cette mixité dans la mise en œuvre des projets est suffisamment rare pour être soulignée.

Contrairement au constat global effectué dans la première partie de ce rapport concernant un manque de littérature à destination du grand public, les démarches et dispositifs mis en œuvre dans le Golfe du Morbihan font souvent la part belle à une communication à destination du grand public : exposition, pancarte, brochure...

Le SIAGM, Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan, est une structure sans pouvoir réglementaire. Son rôle n'est pas d'imposer mais de proposer et de fonder des partenariats, elle se situe davantage dans le registre de la morale. Cette absence de pouvoir réglementaire n'est pas vue comme une contrainte par le SIAGM, mais bien au contraire, comme un atout dans la construction de projets et de relations partenariales.

Des partenariats et des mises en réseau à l'issue des différents projets se sont concrétisés : les acteurs locaux insistent sur la capacité des différents acteurs bretons à travailler ensemble et à souscrire aux initiatives innovantes.

Pistes d'amélioration :

- Clarifier les relations entre la Conférence mer et littoral de Bretagne et le CMF Nord Atlantique – Manche Ouest, afin de prendre garde à ne pas faire doublon et à ne pas créer de compétition / antagonisme entre les deux structures
- Ne pas créer une nouvelle structure pour mettre en œuvre un projet car le plus souvent, elle existe déjà : utiliser toutes les compétences des collectivités locales et pourquoi ne pas envisager de confier le lead à une collectivité sur un sujet qu'elle maîtrise hors de sa frontière administrative lorsque la situation l'exige

b. Le Bassin d’Arcachon

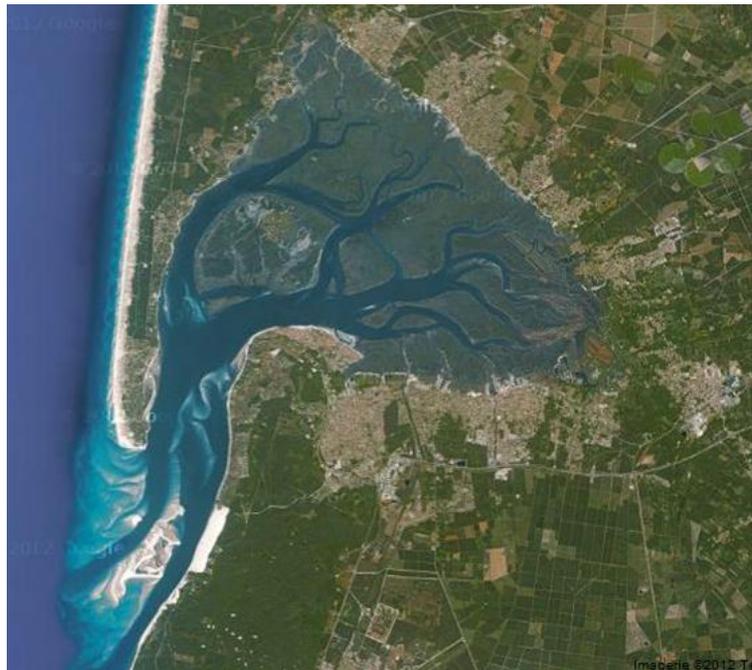
Description :

Le Bassin d’Arcachon, seule échancrure au milieu des 250 km du cordon dunaire aquitain, est une lagune à marée qui abrite de nombreux écosystèmes remarquables, soumise à une pression anthropique (urbanisation, activités professionnelles liées ou non à la mer, usages récréatifs) exponentielle depuis le milieu du XIXème siècle (avec l’arrivée du chemin de fer en 1841 et l’avènement du tourisme balnéaire).



Il a la spécificité, de par sa morphologie (mer intérieure), de concentrer des usages qui entrent en compétition et dont le point d’équilibre ne peut s’atteindre, comme dans certains espaces ouverts, par une spatialisation des activités. En outre, la saisonnalité renforce ces conflits d’usage en opposant les pratiques des résidents à l’année à celles des estivants. La très forte attractivité saisonnière du territoire contribue aussi à l’artificialisation et la banalisation du littoral, à la pression foncière et l’éviction des jeunes actifs, tout en accentuant la pression exercée sur le milieu naturel (assainissement, ruissellement, activités polluantes...).

« Le Bassin d’Arcachon est une île inversée, un plan d’eau isolé au milieu de la terre, où l’on se regarde tous les uns les autres. »



Par conséquent, l’ensemble des 9 thématiques liées au littoral sont pleinement représentées, avec un accent particulier sur les enjeux de préservation de l’espace naturel (et culturel) et de développement des activités socio-économiques liées à la mer.

Certains acteurs locaux ont entrepris des démarches intégrées depuis plusieurs années, à l'instar du Conseil Général de la Gironde qui avait notamment répondu à l'Appel à Projet GIZC de la DATAR et qui a initié des travaux à travers le Schéma Directeur de Traitement des Vases Portuaires (2006). De la même façon, le Conseil Général avait souhaité en 2006 instaurer une démarche de mise en commun des données scientifiques et techniques à l'échelle du Bassin d'Arcachon collectées par le SIBA, l'IFREMER, l'Observatoire de la Côte Aquitaine et les Affaires Maritimes. Cette démarche, s'intitule le Pôle de Ressources et d'Informations de l'Environnement du Bassin d'Arcachon (PRIEBA).

Depuis deux ans, l'Agence des Aires Marines Protégées pilote une mission d'étude pour la mise en place d'une aire marine protégée de type Parc Naturel Marin (PNM) sur le Bassin d'Arcachon, qui devrait aboutir en 2012. Le PNM vise à élaborer une vision complète, globale et intégrée du Bassin d'Arcachon, qui se déclinera à travers un Plan de Gestion transversal et concerté (sans prisme sectoriel ou géographique) à 15 ans, permettant de prendre en compte l'ensemble des problématiques. Ce plan de gestion sera décliné en plans d'actions annuels accompagnés d'un dispositif d'évaluation in itinere. La gouvernance du PNM sera assurée par l'intermédiaire d'un Conseil de Gestion associant l'ensemble des acteurs ayant des usages ou des impacts sur le plan d'eau : communes riveraines, gestionnaires de sites classés, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, professionnels du tourisme et de la plaisance, associations de protection de l'environnement et des usagers, services de l'Etat et personnes qualifiées.

« Nous sommes passés d'une ère où personne ne se préoccupait du littoral à une explosion d'outils réglementaires et opérationnels sans cohérence d'ensemble... »

Structures / Dispositifs

- Bureau de recherche géologique et minière
- Coordination Environnement Bassin d'Arcachon (CEBA)
- Comité Régional de la Conchyliculture
- Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
- Conseil Général de la Gironde
- Environnement et Ressources des Milieux marins aquitains (ERMMA)
- GIP littoral Aquitain
- Groupe d'étude de la Faune maritime Aquitaine
- Mission d'étude pour la création d'un Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
- Observatoire de la Côte Aquitaine
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- Programme de réseau européen Arcopol
- Réseau de Recherche littorale Aquitain
- Schéma de mise en valeur de la mer

Ressenti des acteurs locaux :

A ce jour le CMF Sud-Atlantique s'est d'ores et déjà réuni trois fois, la dernière rencontre ayant eu lieu le 10 juillet 2012.

Les acteurs du territoire souhaitent voir se préciser le contenu de cette instance. Ils ont bien conscience de l'importance de traiter certaines problématiques à une échelle « supra-territoriale » et expriment leur point de vue aussi bien sur ce que « doit être », mais aussi ce que « ne doit pas être » le CMF Sud-Atlantique.

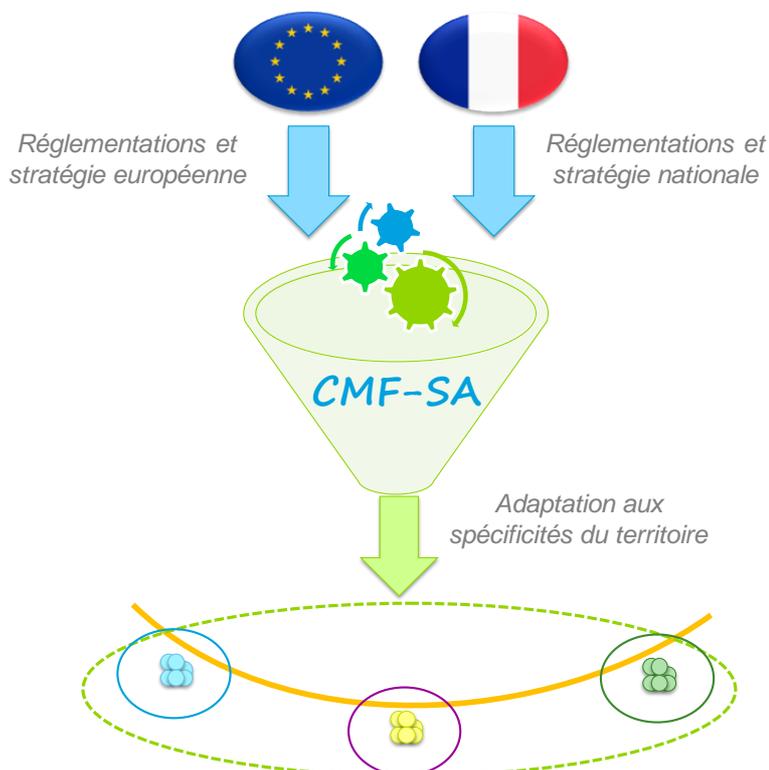
« Le CMF doit permettre d'éviter de voir des réglementations normatives appliquées en dépit du bon sens ou du contexte local. »

Aujourd'hui, certains acteurs ont du mal à avoir une vision claire de la stratégie nationale mer et littoral ainsi que de l'application des textes et réglementations nationales et européennes. Ils relèvent des contradictions sur le fond et la forme : concernant la forme, les démarches sont souvent imposées dans l'urgence, avec peu de précisions de la part de l'Etat, y compris pour des sujets stratégiques qui demandent réflexion et anticipation. Selon eux, cela risque de pénaliser la pertinence et la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques. Sur le fond, ils estiment que les spécificités locales sont rarement prises en considération et il existe certaines contradictions entre les différentes démarches. A titre d'exemple, ils citent l'application de la Loi SRU qui incite à densifier les centres villes tandis que les centres villes des communes littorales sont souvent en bord de mer et également soumis à la Directive Inondation...

Quels sujets les acteurs locaux souhaitent aborder et écarter du CMF ?

Le CMF est perçu comme un outil permettant de **jouer un rôle d'adaptation des politiques européennes et nationales aux spécificités du territoire.**

« Le CMF ne doit pas constituer un passage obligé, un filtre systématique pour l'ensemble des problématiques ou des initiatives touchant à la mer et au littoral. »



« Le CMF doit être un lieu de pragmatisme et non de débats théoriques. »

« Le système des binômes titulaires-suppléants facilite l'atteinte du quorum en diminuant le nombre de personnes autour de la table, tout en garantissant une large représentativité des familles d'acteurs qui peuvent se mobiliser en fonction des territoires concernés par l'ordre du jour. »

Selon les acteurs du territoire, chaque structure locale ayant son périmètre et ses compétences, l'autonomie (tant que les impacts sont cantonnés) est indispensable et leurs prises de décisions, même stratégiques, ne doivent pas être conditionnées à un avis du CMF au risque d'enrayer leurs démarches et de leur ôter de la légitimité.

Les acteurs locaux ont exprimé le souhait de **disposer d'une clé d'entrée claire et définie** concernant les sujets qui doivent être abordés au sein du CMF.

A titre illustratif, voici quelques exemples non exhaustifs, de sujets que les acteurs locaux souhaiteraient aborder dans le cadre du CMF Sud-Atlantique :

- La réalisation **d'études à l'échelle du Golfe de Gascogne**, à l'instar des micro-algues toxiques (études initiées par ailleurs dans le passé mais qui n'ont pas abouties),
- Le **développement des énergies marines renouvelables** (par exemple, l'éventualité d'implantation de champs d'éoliennes marines off shore), et plus globalement le relais à l'échelle locale de la politique énergétique de l'Etat sur l'espace maritime et littoral,
- La question d'un **port refuge** en cas de catastrophe écologique (sujet sur lequel certains acteurs locaux constatent une stagnation et un souhait de progresser dans la réflexion),
- La réflexion autour du **développement de l'emploi lié à la mer** sous l'angle d'une planification coordonnée et non concurrentielle entre les différentes régions d'une façade maritime et par filière (un exemple est cité concernant la filière des industries nautiques, qui mériterait un acte fort de structuration à l'échelle des régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine dans la perspective d'une visibilité nationale et européenne, absente aujourd'hui),
- Le **transport maritime** (marine marchande),
- La définition d'une **stratégie portuaire pour le Golfe de Gascogne** afin de donner cohérence et synergie entre les infrastructures de Bayonne, Bordeaux et Saint Nazaire.

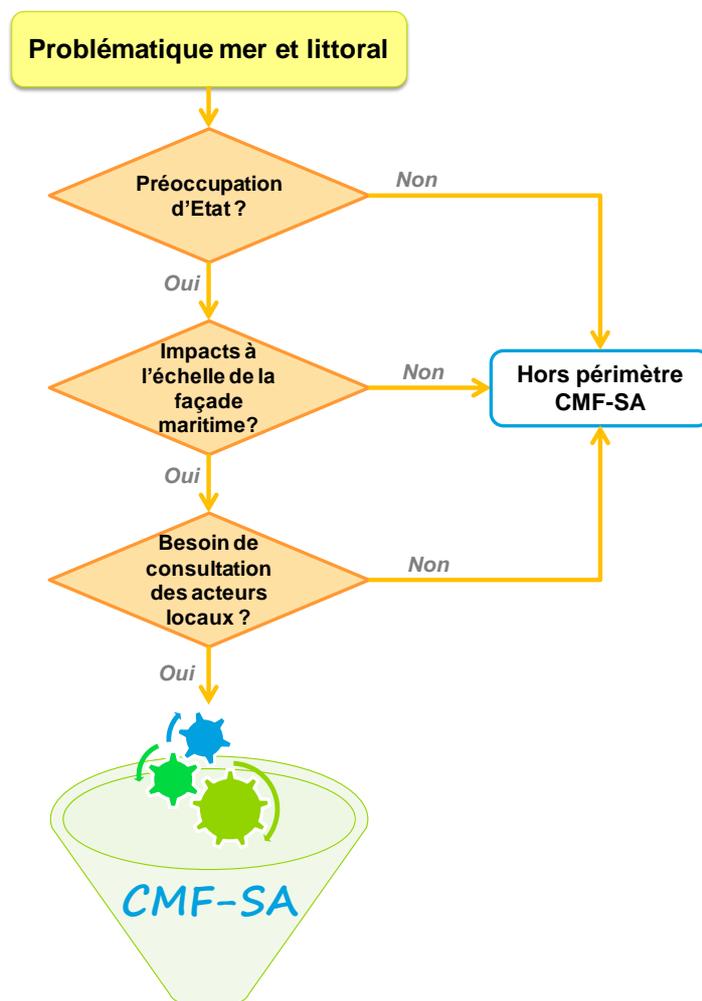
Par ailleurs, au travers des travaux du CMF, les acteurs locaux souhaitent mettre en perspective certaines de leurs actions de façon à pouvoir **bénéficier de bonnes pratiques, de retours d'expériences et d'analyses comparatives avec d'autres structures confrontées à des problématiques identiques**. L'exemple est donné des problématiques d'assainissement sur le littoral et des modalités de rejet dans le milieu naturel, ou encore des actions de dragage des sédiments.

NB : la question du partage d'expérience autour de la gestion des espaces maritimes à but de protection est déjà structurée et abordée par l'Agence des Aires Marines Protégées, qui a toute la légitimité, les compétences et les expertises pour mener à bien cette démarche.

Actuellement en cours d'élaboration du PAMM, la DIRM attend les conclusions du Conseil d'Etat sur le degré de suprématie réglementaire du futur document sur les projets locaux. Par ailleurs, la DIRM travaillera sur la réalisation du Document Stratégique de la Façade Sud-Atlantique en fonction des orientations fixées par la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral.

Enseignements :

- Le CMF pourrait ainsi se prononcer sur les ajustements ou les mesures à prendre pour que ces politiques gagnent en pertinence et en cohérence, et ainsi, jouer un rôle d'interface entre l'Etat et le niveau local.
- Suite à nos entretiens, nous proposons les trois critères de qualification suivants pour les sujets susceptibles d'être traités lors des CMF :
 - o les problématiques abordées doivent relever de préoccupations d'Etat,
 - o ayant un impact à l'échelle de la façade maritime,
 - o et nécessitant la consultation des acteurs locaux.



« Quels projets en conformité ou en cohérence avec le PAMM aujourd'hui et demain avec le Document Stratégique de Façade ? »

Pistes d'amélioration :

- Définir des règles du jeu claires sur le rôle du CMF qui permettent aux acteurs locaux de conserver leur légitimité et leur liberté d'action
- Définir le champ des problématiques à aborder en tenant compte des propositions formulées par les acteurs locaux
- Faciliter l'adaptation des réglementations européennes et nationales en prenant en compte le contexte local

5. Pour une stratégie de la mer et du littoral coordonnée

5.1 Rappel des principales pistes d'amélioration

Littérature

Pistes d'amélioration n°1 :

Disposer d'une cartographie des acteurs/compétences du littoral en France
Identifier une porte d'entrée unique pour les sujets littoraux en France facilitant l'accès à l'ensemble de la documentation et l'identification de l'échelon pertinent. Cette porte d'entrée unique pourrait prendre la forme d'une plateforme d'échanges / de contributions des différents acteurs concernés ou d'une banque de données.
Renforcer la connaissance scientifique et la documentation technique, plus limitée à ce jour que la documentation stratégique
Améliorer la connaissance des littoraux ultramarins et produire davantage de littérature, aussi bien descriptive que stratégique, sur ces territoires et leurs spécificités

Thématique

Pistes d'amélioration n°2 :

Disposer d'une nomenclature commune à l'ensemble des acteurs du littoral en France
Mettre en place une base de données documentaire globale, par thématique et par territoire
Produire davantage de littérature sur les activités économiques (pêche, transport, industrie, agriculture et tourisme) des territoires littoraux, parents pauvres de la réflexion actuelle

Corpus documentaire

Pistes d'amélioration n°3 :

Favoriser l'émergence d'une porte d'entrée et d'un chef d'orchestre sur les questions littorales en France sans créer de nouvelles structures, mais en mettant en musique les acteurs et structures existantes. Cette porte d'entrée n'a pas vocation à être un acteur décisionnaire mais à favoriser l'émergence d'une vision commune « nationale » et la transversalité entre les différents sujets.
Renforcer les prérogatives et les moyens de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral dans le but de collecter les différentes données existantes sur le littoral (notamment à l'échelon local), hiérarchiser, mettre à jour et ainsi disposer d'une approche par thématique, par façade
Mettre en place un suivi des actions en faveur du littoral ('reporting') : état d'avancement, évaluation, mise en cohérence et concordance des différentes actions à l'échelle nationale, expérimentation et retours d'expérience...
Avoir une approche littorale, de la même façon qu'il existe une approche outre-mer, qui s'exprime sur tous les sujets et en toutes circonstances

5.2 Quelle stratégie nationale intersectorielle, quels gouvernance et outils pour une déclinaison par façade?

La France dispose d'un capital considérable en matière de littoral : 1^{er} pays littoral européen, 2^{ème} espace maritime mondial, 8 % des ZEE du monde, un tourisme littoral florissant, 4^{ème} rang communautaire en volume de captures, poissons, crustacés, mollusques et algues...

A cela s'ajoute un potentiel de développement sur l'ensemble des activités humaines et économiques. Pour autant, cet espace continue à être abordé sous l'angle de la protection, de la réglementation alors même qu'il représente une opportunité et non une contrainte.

Il s'agit de faire converger 2 orientations pour ces territoires :

- « Terrestre » : à l'instar de tout autre territoire français, où se développent activités humaines et économiques ;
- « Maritime » : qui bénéficie d'une spécificité en limite terrestre, mais où « cette frange littorale » doit faire l'objet de toutes les attentions.

Il demeure, suite aux travaux réalisés (analyse documentaire, entretiens avec des acteurs publics et privés, nationaux et locaux), de nombreuses interrogations quant à la gestion de cet espace. Au-delà des principaux enjeux recensés dans les différentes thématiques abordées, c'est avant tout une gouvernance claire et efficace qui est sollicitée.

A ce titre, plusieurs constats ont été établis :

- **une multitude de définition** ou plus précisément une absence de définition commune à tous les acteurs. Il s'agit là d'un pré-requis à l'élaboration d'une stratégie globale.
- **un périmètre « fluctuant »**. Il est directement lié à la définition du littoral et la première question qui est soulevée est celle de son étendue. Faut-il privilégier un périmètre large : mer, fonds marins, trait de côte, arrière pays ? Jusqu'où est-il nécessaire d'aller pour avoir une approche globale qui tient compte de l'ensemble des enjeux ?
- **une pluralité d'acteurs**. Force est de constater qu'il existe une multitude d'acteurs selon les différentes thématiques abordées et de fait une difficulté de se rapprocher du bon interlocuteur. A cela s'ajoutent les divers échelons (Europe, France, Territoires) ainsi que les types de structures qui n'ont pas forcément des objectifs similaires (associations, collectivités, entreprises...). A l'inverse, cela témoigne d'un fort intérêt de la part des acteurs de se saisir du sujet littoral.
- **une répartition/articulation des compétences diffuses**. Il s'agit de la résultante de la multiplicité des acteurs et de l'absence de visibilité sur les attributions et le rôle de chacun.
- **un espace aux multiples enjeux** : économiques, environnementaux, démographiques, aménagement... C'est bien là l'une des principales raisons du nombre grandissant d'acteurs impliqués.
- **un déficit de centralité et de suivi**. Qui est le véritable pilote, qui « centralise » les documents ? vers qui se tourner ?
- **les limites de la gestion intégrée et de l'approche transversale**. Si les problématiques ne peuvent être traitées de manière exclusivement sectorielle, l'exercice n'en demeure pas moins difficile au regard de la multiplicité d'autorités administratives compétentes, notamment concernant les activités économiques.

Ainsi, l'élaboration d'une stratégie/politique globale devra s'accompagner d'une gouvernance claire et affichée. Sur ce point, la création d'une nouvelle structure de pilotage ne ferait qu'ajouter de la complexité à une situation en recherche de clarification (là où la DATAR, le SGMer et Ministère sont aujourd'hui les interlocuteurs). Il nous a semblé opportun au travers de nos analyses et de notre compréhension du sujet de tendre plutôt vers une réorganisation de la gouvernance et de capitaliser sur l'existant. A ce titre, nous avons travaillé sur un scénario de gouvernance vers lequel il serait possible de se diriger et qui viendrait atténuer les points bloquants constatés.

Tout est là !

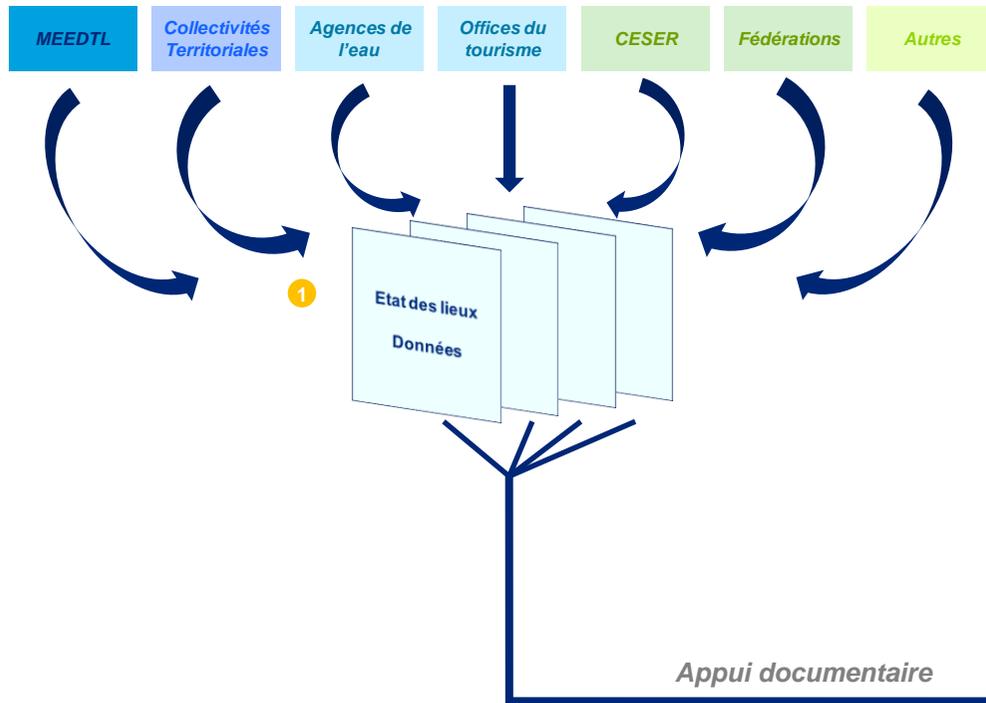
- *La littérature est foisonnante, riche et diversifiée,*
- *La prise de conscience des acteurs favorable aujourd'hui pour impulser volonté et réalisme sur les territoires*
- *Les instances de réflexion et de suivi se mettent en place progressivement*
- *Une approche du littoral globale et intégrée arrivée à maturité*

Pour que la France dispose d'une véritable stratégie nationale du littoral déclinée au niveau des façades

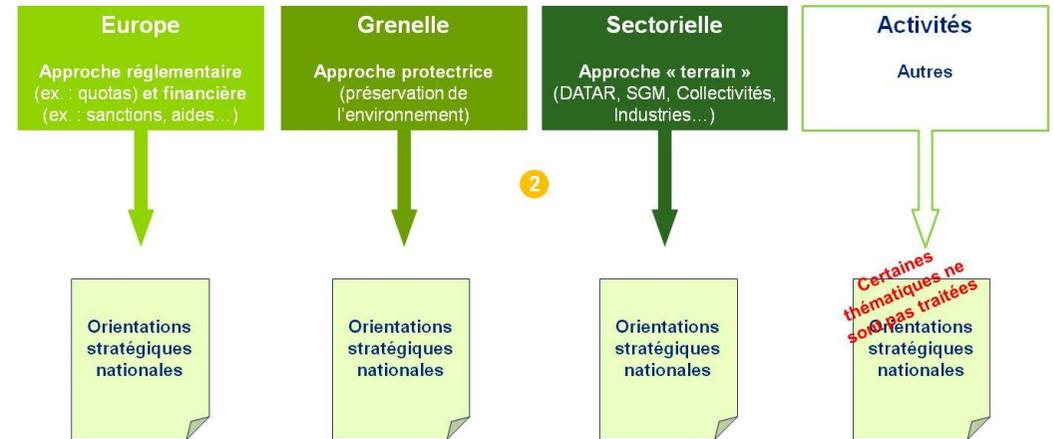
Organisation et déclinaison actuelle

I/ Une multitude d'acteurs contributeurs

À titre d'exemples



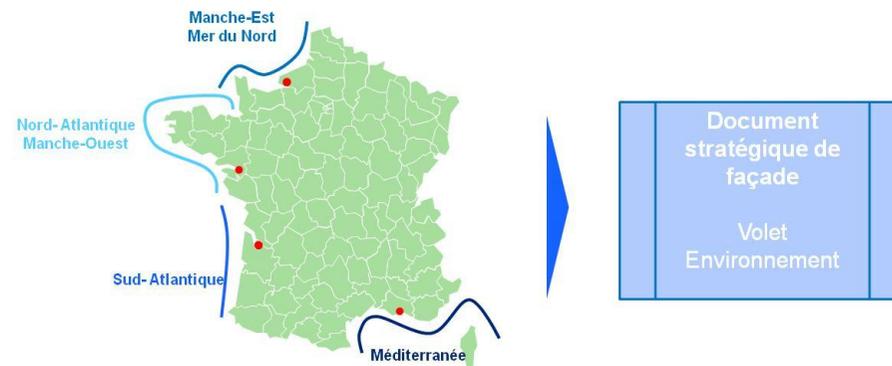
II/ Trois approches majeures



Cadrage



III/ Une déclinaison par façade



Commentaires :

- 1 Au cours de notre analyse documentaire, nous avons recensé plus d'une centaine de documents émanant d'au moins autant d'acteurs, aussi bien locaux que nationaux voire européens ; publics que privés. Près d'un quart de ces documents correspondent à des diagnostics et états des lieux généraux (ex : Démographie et économie du littoral – L'Observatoire du Littoral 2009) ou spécifiques (ex : La Sécurité du transport et du trafic maritime des marchandises – Réseau Transnational Atlantique 2005).

Constat → L'ensemble des documents diagnostics au niveau national est accessible, au niveau local, la forte documentation plus dispersée est donc moins visible

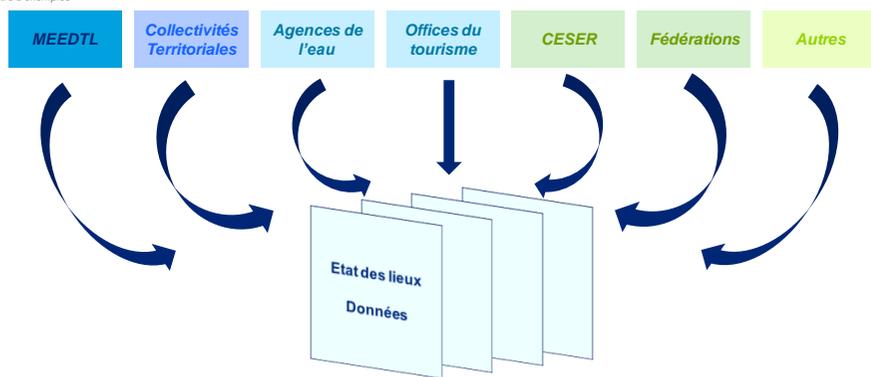
- 2 Trois types d'approche ont été mis en exergue au cours de notre étude. Une première approche émanant de l'Union européenne et revêtant un aspect à la fois réglementaire et financier. Une seconde, issue du Grenelle, axée sur la préservation. Et enfin, une troisième plus pragmatique abordant les sujets de manière sectorielle et étant le fait d'acteurs divers (DATAR, SGMer, Collectivités, Industriels...).

Ces différentes approches sont vues sous des angles d'analyses différents ; elles ne traitent pas de l'ensemble des problématiques. A ce titre, nous n'avons notamment constaté qu'une activité telle que l'agriculture ne disposait pas d'autant de « littérature stratégique » que les transports.

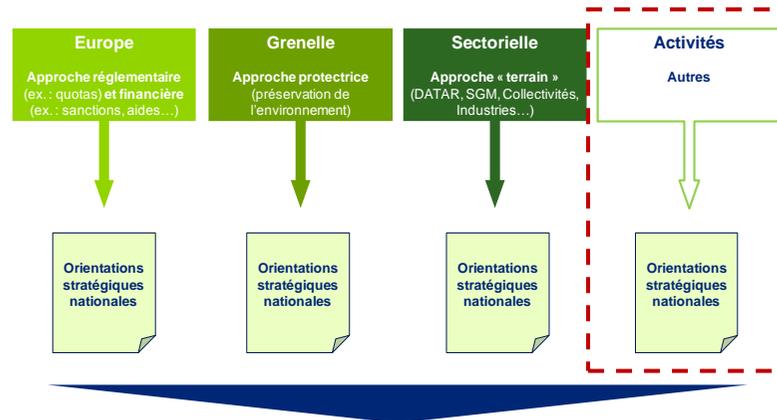
Constat → Chaque acteur national / communautaire a défini les orientations stratégiques nationales / communautaires sur les thématiques dont il a la compétence

// Une multitude d'acteurs contributeurs

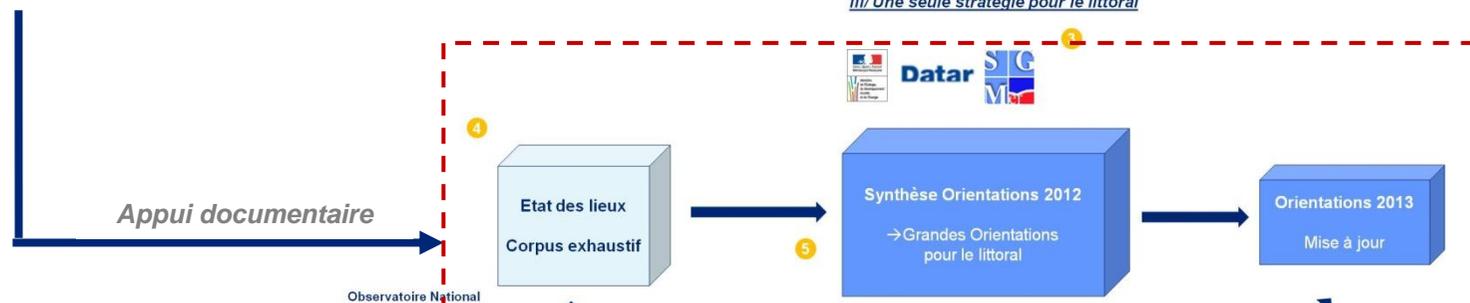
À titre d'exemples



// Différentes approches convergentes



III/ Une seule stratégie pour le littoral



Appui documentaire

IV/ Une déclinaison par façade



Document stratégique global de façade

ACTIVITES	Pêche
	Transport
	Industrie
	Agriculture
	Tourisme – Loisirs
SUIVRES TRAVERSES	Environnement – Sécurité – Prévention des risques
	R&D – Innovation – Formation
	Urbanisme
	Gouvernance - Outils

Commentaires :

- 3 Afin d'aboutir à une stratégie globale pour le littoral, il pourrait être pertinent de synthétiser/ « fusionner » les différentes orientations stratégiques produites et également de les compléter sur les thématiques moins traitées telles que l'Agriculture.

La DATAR, le SGMer et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) pourraient être les structures en charge de ces travaux. Par ailleurs, elles seraient également responsables du pilotage de la mise à jour annuelle de cette synthèse et pourraient animer des séminaires semestriels pour recueillir les données et effectuer des points d'avancement.

Esquisse → **Consolidation des orientations stratégiques nationales à réaliser**

- 4 Autre constat, il n'existe pas à ce jour de portail unique permettant d'accéder à l'ensemble des documents traitant de près ou de loin du littoral et des enjeux. Une solution serait de donner à l'Observatoire National de la Mer et du Littoral (ONML) les moyens de créer cette base de données et de regrouper les différentes données et études sur l'ensemble des thématiques liées. L'ONML pourrait également avoir la charge d'identifier les domaines ne bénéficiant pas de l'ensemble des données et informations nécessaires et en informerait les structures/territoires concernées.

Esquisse → **Porte d'entrée unique à la documentation existante**

- 5 Cette base de données serait alimentée au fil de l'eau et servirait de support à l'élaboration des orientations stratégiques et de leur mise à jour annuelle.

Esquisse → **Mise à jour des données et informations pour les acteurs littoraux**

- 6 Transmises par le Ministère de l'Ecologie aux Délégations Interrégionales de la Mer, ces orientations stratégiques seraient ainsi transmises aux Conseils Maritimes de Façades et retranscrites au sein des plans d'actions pour une mise en œuvre opérationnelle.

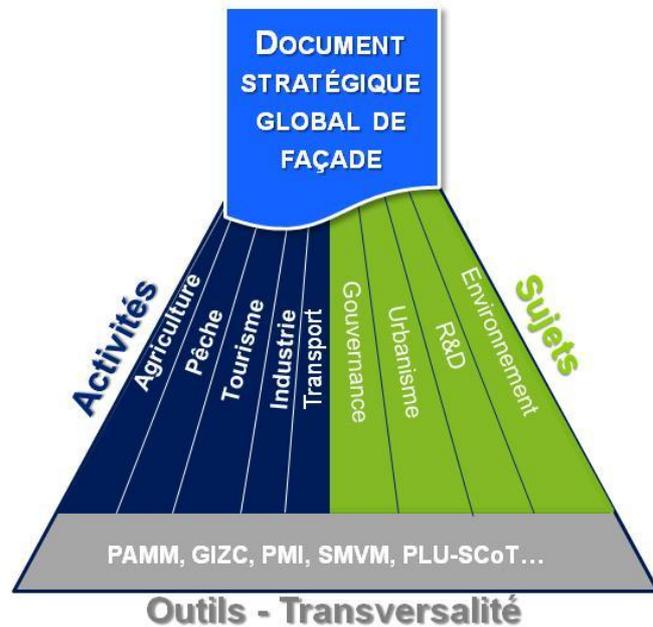
Esquisse → **Déclinaison par façade des orientations stratégiques nationales**

- 7 De leur côté, les différents Conseils Maritimes de Façades travailleraient sur l'élaboration d'un Document Stratégique de Façade traitant de l'ensemble des enjeux des littoraux. Ils pourraient également alimenter la base de données grâce aux données et informations recueillies auprès des acteurs locaux.

Esquisse → **Elaboration d'un Document Stratégique de Façade global ;
Partage des pratiques et création d'un réseau des acteurs littoraux**

Au niveau façade :

Disposer d'un document stratégique unique global de référence, qui comprenne l'ensemble des thématiques littorales



→ Une stratégie globale du littoral prenant en compte l'ensemble des orientations intersectorielles (activités + sujets transverses) pour chaque façade

3. Une coordination, une mobilisation et une sensibilisation de tous les acteurs du littoral

- Regrouper l'ensemble de la littérature « littoral », accessible à tous les acteurs
- Accompagner les acteurs dans l'élaboration et le suivi de la stratégie globale de la façade
- Créer un réseau entre les acteurs des différentes façades pour bénéficier de retours d'expériences / expérimentations
- Mobiliser et sensibiliser les acteurs territoriaux sur la démarche à moyen terme par l'animation de réflexion et une visibilité des échéances pour limiter les risques d'essoufflement (réunion pédagogique)
- Mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés sur la stratégie globale de la façade
- Encourager les expérimentations et les initiatives locales
- Evaluer régulièrement les retombées de la stratégie par façade

Annexes

- 1. Liste des principaux textes législatifs**
- 2. Les activités économiques recensées dans les documents**
- 3. Liste des entretiens réalisés**
- 4. Liste des interlocuteurs sollicités**
- 5. Liste des ouvrages recensés**
- 6. Les ouvrages recensés par activités**
- 7. Les ouvrages recensés par thématiques**

1. Liste des principaux textes législatifs

a. Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

Article 235 : « Lorsqu'ils comprennent une ou des communes littorales, ils [les schémas de cohérence territoriale] peuvent comporter un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que défini par l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, à condition que celui-ci ait été approuvé selon les modalités définies au présent chapitre. »

b. Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

CHAPITRE V : DISPOSITIONS RELATIVES A LA MER

Articles 166, 167 et 168

c. Décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux

Article 1

Le Conseil national de la mer et des littoraux est présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre chargé de la mer.

•CHAPITRE IER : ATTRIBUTIONS

Article 2

Outre l'exercice des missions prévues à l'article 43 de la loi du 3 janvier 1986 susvisée, le Conseil national de la mer et des littoraux :

1° Assure le suivi du Grenelle de la Mer ;

2° Contribue à l'animation des conseils maritimes de façade et conseils maritimes ultramarins ; il veille, dans ce cadre, à la cohérence des politiques maritimes locales avec la politique nationale pour la mer et les littoraux ;

3° Participe aux travaux de prospective, d'observation et d'évaluation dans les domaines intéressant la mer aux niveaux européen, national et interrégional ; il est également tenu informé des travaux relatifs aux politiques maritimes européennes et internationales, ainsi qu'à leur mise en œuvre.

•CHAPITRE II : COMPOSITION

Article 3

I. — Le Conseil national de la mer et des littoraux est composé de soixante-dix membres répartis en six collèges :

1° Un collège d'élus comprenant trente-cinq membres ainsi répartis :

a) Trois députés et trois sénateurs, dont un député et un sénateur d'outre-mer ;

b) Vingt élus assurant une représentation équilibrée des façades métropolitaines, dont au moins deux élus membres de comités de bassin

métropolitains ;

c) Huit élus assurant une représentation équilibrée des collectivités territoriales ultramarines, dont au moins deux élus des collectivités d'outre-mer de l'article 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie ;

d) Le président de l'Association nationale des élus du littoral, membre de droit ;

2° Un collège de représentants des établissements publics intéressés comprenant cinq membres ;

3° Un collège de représentants des entreprises comprenant neuf membres ;

4° Un collège de représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national, comprenant sept membres ;

5° Un collège d'associations et fondations comprenant neuf membres, composé de sept représentants des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement et des fondations reconnues d'utilité publique exerçant à titre principal des activités de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement, et de deux représentants des associations d'usagers de la mer et du littoral ;

6° Un collège de personnalités qualifiées comprenant cinq membres.

II. — Les membres du Conseil national de la mer et des littoraux peuvent se faire suppléer dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 8 juin 2006 susvisé. Toutefois :

1° Les membres mentionnés aux b et c du 1° du I ne peuvent se faire suppléer que par les membres désignés selon les modalités prévues au deuxième alinéa de l'article 4 ;

2° Le membre de droit mentionné au d du 1° du I ne peut se faire suppléer que par un membre, ayant la qualité d'élu, appartenant au même organisme ;

3° Les membres mentionnés aux 2°, 3° et 5° du I peuvent également se faire suppléer par un membre d'un organisme autre que celui auquel ils appartiennent et relevant du même collège.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, tout membre peut donner un mandat à un autre membre, dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 8 juin 2006 susvisé.

Un arrêté conjoint du ministre chargé de la mer et du ministre chargé de l'aménagement du territoire fixe la liste des organismes représentés au sein du Conseil national de la mer et des littoraux en application des 2° à 5° du I, ainsi que le nombre de leurs représentants. Il fixe également, pour chacun des organismes mentionnés aux 2°, 3° et 5° du I, l'organisme autre au sein duquel un suppléant peut être choisi.

Article 4

A l'exception des députés et des sénateurs, désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat, ainsi que du membre de droit, et sous réserve de l'alinéa suivant, les membres du Conseil national de la mer et des littoraux ainsi que leurs suppléants sont nommés par arrêté conjoint du ministre chargé de la mer et du ministre chargé de l'aménagement du territoire.

Les représentants des collectivités territoriales mentionnés aux b et c du 1° du I de l'article 3, et leurs suppléants, sont désignés sur proposition, respectivement, des conseils maritimes de façade et des conseils maritimes ultramarins. Les conseils maritimes de façade et, respectivement, les conseils maritimes ultramarins statuent conjointement, à cet effet, en formation restreinte aux élus. Ces membres sont nommés par arrêté conjoint du ministre chargé de la mer, du ministre chargé de l'aménagement du territoire et du ministre chargé de l'outre-mer.

Le mandat des membres du Conseil national de la mer et des littoraux, d'une durée de trois ans, est renouvelable une fois.

Le membre du Conseil national de la mer et des littoraux qui, au cours de

son mandat, cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il a été désigné pour quelque cause que ce soit est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions. Les fonctions de membre du Conseil national de la mer et des littoraux sont exercées à titre gratuit.

•CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT

Article 5

Le Premier ministre et le ministre chargé de la mer peuvent saisir le Conseil national de la mer et des littoraux pour avis de toute question relative à la mer et aux littoraux, ainsi que de tout projet de texte législatif ou réglementaire ou de tout document d'orientation ayant une incidence dans ces domaines. Ses avis sont rendus publics.

Le Conseil national de la mer et des littoraux peut faire toute proposition ou recommandation qu'il juge utile dans les domaines intéressant la mer et les littoraux.

Il adopte un règlement intérieur.

Article 6

I. — Le Conseil national de la mer et des littoraux se réunit au moins une fois par an sur convocation du Premier ministre ou, par délégation, du ministre chargé de la mer, qui fixe l'ordre du jour et en informe les ministres intéressés. Il peut également être réuni à la demande des deux tiers de ses membres, dans la limite d'une fois par an.

II. — Dans les conditions prévues à l'article 6 du décret du 8 juin 2006 susvisé, le Conseil national de la mer et des littoraux peut, sur décision du Premier ministre ou, par délégation, du ministre chargé de la mer, entendre :

1° Les ministres intéressés par les affaires inscrites à son ordre du jour, ou leurs représentants ;

2° Des représentants des conseils et comités consultatifs placés auprès du ministre chargé de la mer ou du ministre chargé de l'environnement ;

3° Ainsi que toute autre personne dont l'audition est de nature à éclairer ses travaux ou ses délibérations.

Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 7

Le Conseil national de la mer et des littoraux comprend un comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale. Il peut créer en son sein, en tant que de besoin, d'autres comités spécialisés ou des groupes de travail.

Les comités spécialisés sont constitués de membres du Conseil national de la mer et des littoraux ou de leurs représentants, de représentants de l'Etat ou de ses établissements publics et de personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leur qualification. Ils peuvent entendre toute personne et recueillir tout avis dans les domaines dont ils sont chargés.

Les modalités de création, de désignation des membres et de fonctionnement des comités spécialisés et des groupes de travail sont fixées par le règlement intérieur.

Article 8

Le Conseil national de la mer et des littoraux délibère valablement dans les conditions de quorum et majorité prévues, respectivement, aux articles 11 et 12 du décret du 8 juin 2006 susvisé.

Article 9

Le secrétariat général du Conseil national de la mer et des littoraux est assuré par le délégué interministériel au développement durable, conjointement avec le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et le secrétaire général de la mer.

Le délégué interministériel au développement durable assure la permanence du secrétariat.

Le Conseil national de la mer et des littoraux est pris en charge, pour sa gestion, par le ministère chargé de la mer.

Article 10

Le Conseil national de la mer et des littoraux désigne en son sein un bureau qui comprend dix-sept membres, soit sept membres pour le collège d'élus et deux membres pour chacun des cinq autres collèges.

Le président du bureau est désigné dans les mêmes conditions, parmi les élus mentionnés aux b et c du 1° du I de l'article 3.

Les modalités de fonctionnement et de désignation des membres du bureau sont fixées par le règlement intérieur.

Article 11

Le bureau prépare le programme de travail du Conseil national de la mer et des littoraux. Il est associé à la préparation de ses réunions et, à ce titre, peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour.

Il assure le suivi des travaux du Conseil national de la mer et des littoraux.

Il peut entendre les personnes mentionnées au II de l'article 6, dans les conditions prévues à cet article.

Il peut recevoir délégation du Conseil national de la mer et des littoraux pour délibérer sur toute question, notamment celles que lui soumet le Gouvernement dans les conditions prévues à l'article 5.

•CHAPITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 12

Lors de la première nomination des membres du Conseil national de la mer et des littoraux, dans les conditions prévues à l'article 4, les représentants des collectivités territoriales mentionnés aux b et c du 1° du I de l'article 3, ainsi que leurs suppléants, sont désignés ainsi qu'il suit :

1° Trois membres désignés par l'Association des régions de France ;

2° Six membres désignés par l'Association des départements de France, dont un élu des départements d'outre-mer ;

3° Dix-neuf membres désignés par l'Association des maires de France, dont cinq présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, cinq élus des départements et régions d'outre-mer et trois élus des collectivités d'outre-mer de l'article 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie.

Article 13

Le décret n° 2005-1426 du 18 novembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national du littoral est abrogé.

Article 14

Le ministre de la défense et des anciens combattants, le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de

l'immigration, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

d. Arrêté du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade

Article 1

Il est créé un conseil maritime de façade pour chacune des quatre façades métropolitaines, ainsi définies :

- 1. La façade « Manche Est-mer du Nord », correspondant aux littoraux et espaces marins situés au droit des côtes des régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie ;*
- 2. La façade « Nord Atlantique-Manche Ouest », correspondant aux littoraux et espaces marins situés au droit des côtes des régions Bretagne et Pays de la Loire ;*
- 3. La façade « Sud Atlantique », correspondant aux littoraux et espaces marins situés au droit des côtes des régions Poitou-Charentes et Aquitaine ;*
- 4. La façade « Méditerranée », correspondant aux littoraux et espaces marins situés au droit des côtes des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.*

Article 2

Le conseil maritime de façade est présidé conjointement par le préfet maritime territorialement compétent et par le préfet de région du siège de la direction interrégionale de la mer :

- pour la façade « Manche Est-mer du Nord », le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Haute-Normandie ;*
- pour la façade « Nord Atlantique-Manche Ouest », le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Pays de la Loire ;*
- pour la façade « Sud Atlantique », le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Aquitaine ;*
- pour la façade « Méditerranée », le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Article 3

Le conseil maritime de façade comprend quatre-vingts membres au plus, nommés par arrêté conjoint des préfets mentionnés à l'article 2.

Le conseil comprend cinq collègues :

- des représentants de l'Etat et de ses établissements publics ;*
- des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;*
- des représentants des activités professionnelles et des entreprises, dont l'activité se rapporte directement à l'exploitation ou à l'usage de la mer ou du littoral ;*
- des représentants des salariés d'entreprises ayant un lien direct avec l'exploitation ou l'usage direct de la mer ou du littoral, sur proposition des organisations syndicales représentatives ;*
- des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral.*

Aucun collègue ne peut comporter plus de 35 % du total des membres du conseil.

Les présidents des conseils maritimes de façade peuvent en outre désigner, dans la limite de dix membres, des personnalités qualifiées représentatives de la société civile et du monde scientifique.

Article 4

La direction interrégionale de la mer assure le secrétariat du conseil, de la commission permanente et, le cas échéant, des commissions spécialisées.

Article 5

Il est créé au sein de chaque conseil maritime de façade une commission permanente, comprenant un maximum de quinze membres et au moins un représentant par collège. Les membres de la commission permanente sont élus par l'assemblée plénière du conseil et nommés par arrêté conjoint des préfets mentionnés à l'article 2.

Le président de la commission permanente est élu par l'assemblée plénière du conseil parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le président de la commission permanente est vice-président du conseil maritime de façade.

Article 6

Le mandat des membres du conseil maritime de façade est d'une durée de trois ans renouvelable.

Article 7

Le conseil maritime de façade se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par an, sur convocation des présidents. Il est également réuni par les présidents, à la demande d'un tiers de ses membres.

L'ordre du jour des réunions du conseil maritime de façade est fixé par les présidents.

La commission permanente se réunit en tant que de besoin et au moins trois fois par an, sur convocation de son président ou des présidents du conseil.

L'ordre du jour des réunions de la commission permanente est fixé par son président.

Le conseil peut créer, à la majorité de ses membres, des commissions spécialisées, des commissions territoriales ou des groupes de travail temporaires. Les commissions spécialisées, les commissions territoriales et les groupes de travail sont constitués de membres du conseil, de représentants de l'Etat ou de ses établissements publics et de personnalités choisies en raison de leur compétence. Ils peuvent entendre toute personne ou recueillir tout avis dans les domaines dont ils sont chargés.

Article 8

Le conseil maritime de façade adopte, à la majorité de ses membres, un règlement intérieur. Le règlement intérieur détermine le fonctionnement du conseil, le fonctionnement et la composition de la commission permanente, la liste, la composition, les attributions et le fonctionnement des commissions spécialisées ou territoriales, ainsi que les cas où le conseil peut déléguer sa compétence consultative à la commission permanente ou aux autres commissions.

Article 9

Le membre du conseil maritime de façade qui, au cours de son mandat, cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il a été désigné pour quelque cause que ce soit est remplacé pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Les fonctions de membre du conseil maritime de façade sont exercées à titre gratuit.

Article 10

Les membres du conseil maritime de façade peuvent se faire suppléer dans les conditions prévues à l'article 3 du décret du 8 juin 2006 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement, les préfets maritimes et les préfets de région mentionnés à l'article 2 peuvent déléguer la présidence du conseil à un préfet de région ou de département de la façade maritime, ou au directeur interrégional de la mer.

Article 11

La déléguée interministérielle au développement durable, commissaire générale au développement durable, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

e. Décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade

Sous-section 1 : La stratégie nationale pour la mer et le littoral

Article R219-1

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

La stratégie nationale pour la mer et le littoral définie conformément aux dispositions de l'article L. 219-1 est déclinée par des documents stratégiques de façade en métropole et par des documents stratégiques de bassin outre-mer.

Article R219-1-1

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

La stratégie nationale pour la mer et le littoral traite, dans une perspective de gestion intégrée, des six thèmes suivants :

- la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ;

- la prévention des risques et la gestion du trait de côte ;

- la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer ;

- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ;

- la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes ;

- la gouvernance associée à cette stratégie, les moyens de sa mise en œuvre et les modalités de son suivi et de son évaluation.

Pour chacun de ces thèmes, la stratégie prévoit des objectifs à long terme et à échéance de six ans. Elle identifie un dispositif et des indicateurs de suivi, afin de permettre l'élaboration du rapport que le Gouvernement dépose, tous les trois ans devant le Parlement, conformément à l'article 41

de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Elle intègre également la promotion de la dimension maritime des outre-mer, tant pour leur développement économique endogène que pour leur insertion dans leur environnement régional.

Elle précise les modalités selon lesquelles les documents stratégiques de façade et de bassin traduisent et complètent ses orientations et principes.

Article R219-1-2

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

La stratégie nationale pour la mer et le littoral est élaborée par le ministre chargé de la mer, conformément aux orientations arrêtées par le comité interministériel de la mer.

La concertation nationale est assurée dans le cadre du Conseil national de la mer et des littoraux, qui peut associer à cette démarche notamment les comités consultatifs et organismes consulaires intéressés aux problématiques maritimes et littorales.

La concertation locale est assurée par les conseils maritimes de façade mentionnés à l'article L. 219-6-1 et par les conseils maritimes ultra-marins mentionnés à l'article L. 219-6.

Article R219-1-3

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

Le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral, accompagné d'une synthèse de son contenu, est mis à la disposition du public, pour une durée de deux mois, par le ministre chargé de la mer, par voie électronique sur le site internet du ministère. Ce site est accessible par les portails internet du ministère chargé de la mer, du secrétariat général de la mer et de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. L'ouverture de cette consultation est annoncée par voie de presse, notamment par la publication, dans au moins deux journaux nationaux, d'un avis indiquant ses dates ainsi que l'adresse des sites internet concernés.

Les observations du public sont présentées, sous forme de synthèse, au Conseil national de la mer et des littoraux, par le ministre chargé de la mer.

Article R219-1-4

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

La stratégie nationale pour la mer et le littoral est adoptée par décret, après avis du Conseil national de la mer et des littoraux.

Article R219-1-5

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

Le Conseil national de la mer et des littoraux est associé à l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, ainsi qu'à l'élaboration du rapport triennal du Gouvernement au Parlement.

Article R219-1-6

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

I. — La stratégie nationale pour la mer et le littoral est révisée tous les six ans, selon la même procédure que celle suivie pour son élaboration.

II. — La stratégie peut être modifiée en cours d'application, dès lors que son économie générale n'est pas remise en cause par ces modifications. Celles-ci sont approuvées par décret, après avis du Conseil national de la mer et des littoraux.

Sous-section 2 : Le document stratégique de façade

Article R219-1-7

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

Le document stratégique de façade précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres.

Il traite des quatre premiers thèmes de la stratégie nationale mentionnés à l'article R. 219-1-1. Il peut en outre préciser l'application des éléments propres à la gouvernance prévue par les conventions et accords internationaux en fonction des spécificités de la façade.

Le document stratégique de façade présente la situation de l'existant dans le périmètre de la façade, notamment l'état de l'environnement tant en mer, tel que décrit par le ou les plans d'action pour le milieu marin, que sur le littoral. Il expose également les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral, les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral ainsi que les principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et les activités associées.

Il définit et justifie les orientations retenues en matière de développement des activités maritimes, de protection des milieux, de surveillance et de contrôle, d'équipement et d'affectation des espaces aux différents usages, en mer comme sur le littoral, ainsi que les mesures destinées à les mettre en œuvre. Il peut dans ce cadre définir la vocation particulière de zones déterminées.

Le document stratégique de façade peut comporter des dispositions spécifiques par sous-ensemble géographique.

Le document stratégique de façade comporte un rapport et des annexes, auxquels peuvent être joints des documents graphiques. Le ou les plans d'action pour le milieu marin, intéressant la façade, constituent une partie du document stratégique de façade.

Article R*219-1-8

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

Le document stratégique de façade est élaboré, adopté et mis en œuvre sous l'autorité des préfets coordonnateurs suivants :

— pour la façade "manche Est-mer du Nord", correspondant aux régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet de la région Haute-Normandie ;

— pour la façade "Nord Atlantique-Manche Ouest", correspondant aux régions Bretagne et Pays de la Loire, le préfet maritime de l'Atlantique et le

préfet de la région Pays de la Loire ;

— pour la façade "Sud Atlantique", correspondant aux régions Poitou-Charentes et Aquitaine, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Aquitaine ;

— pour la façade "Méditerranée", correspondant aux régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article R219-1-9

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

I. — Pour chaque façade, il est créé une commission administrative de façade qui assure, sous la présidence des préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document stratégique, en lien avec les préfets coordonnateurs mentionnés à l'article R. * 219-10.

Cette commission administrative de façade comprend :

— les préfets de région, qui associent les préfets de département concernés ;

— les préfets coordonnateurs de bassin concernés ou, en Corse, le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse ;

— les directeurs des établissements publics de l'Etat en charge d'une politique de recherche, de gestion ou de protection liée au littoral et aux milieux marins ;

— les chefs des services déconcentrés concernés.

Les membres de la commission peuvent se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Un arrêté des préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8 fixe la composition et le fonctionnement de la commission administrative de façade. La direction interrégionale de la mer concernée assure son secrétariat.

II. — La commission administrative de façade peut entendre toute personnalité qualifiée ou tout représentant d'une collectivité territoriale.

III. — En cas d'absence ou d'empêchement, chacun des préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8 peut déléguer la présidence de la commission administrative à un préfet de région ou de département de la façade maritime ou au directeur interrégional de la mer compétent.

Article R219-1-10

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

I. - Dans l'accomplissement de leur mission relative à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en œuvre des documents stratégiques de façade, les préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8 veillent à associer, à chaque étape, les préfets de la façade concernée et les conseils maritimes de façade mentionnés à l'article L. 219-6-1.

II. - Ils transmettent conjointement pour avis l'avant-projet de document

stratégique de façade :

- *au conseil maritime de façade et au Conseil national de la mer et des littoraux ;*
- *aux conseils régionaux et aux conseils généraux ;*
- *aux comités de bassin dont le périmètre recouvre les eaux littorales ;*
- *aux conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;*
- *aux chambres consulaires, aux agences régionales de santé, aux comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, aux comités régionaux de la conchyliculture, aux conseils de développement portuaires et aux conseils de coordination interportuaires, aux établissements publics de l'Etat chargés d'une politique de recherche, de gestion ou de protection liée au littoral et aux milieux marins, aux syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux concernés et aux associations agréées de protection de la nature dont les statuts prévoient qu'elles agissent pour la protection du milieu littoral et marin sur la base des listes établies par les préfets de département ;*
- *le cas échéant, à la commission nautique locale prévue à l'article 5 du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques.*

Ces avis sont rendus, au plus tard, dans les trois mois suivant la saisine. A défaut, ils sont réputés favorables. Le projet de document stratégique de façade et les avis rendus sont transmis, à l'issue de ces consultations, au ministre chargé de la mer.

Article R219-1-11

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

En complément de l'avant-projet de document stratégique de façade, une synthèse de son contenu est mise à la disposition du public, pour une durée de deux mois, sur les sites internet du ministère chargé de la mer et de chaque préfecture maritime, de région et de département concernée.

L'ouverture de cette consultation est annoncée par voie de presse, notamment par la publication dans au moins deux journaux régionaux d'un avis indiquant les dates ainsi que l'adresse des sites internet concernés.

*Les observations du public sont présentées, pour avis, sous forme de synthèse au conseil maritime de façade, par les préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8.*

Article R219-1-12

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

*Le projet de document stratégique de façade accompagné des avis rendus est transmis par les préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8 au ministre chargé de la mer.*

Celui-ci veille à la compatibilité et à la cohérence des documents stratégiques de façade avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Le projet de document stratégique de façade, le cas échéant amendé à des fins de mise en cohérence, est soumis pour avis au conseil maritime de

*façade. Cet avis peut donner lieu à la prise en compte d'amendements par les préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8.*

Le document stratégique de façade est adopté par arrêté conjoint des préfets coordonnateurs précités.

Article R219-1-13

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

*Sous réserve des compétences conférées à d'autres autorités administratives, les préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8 veillent à la mise en œuvre des documents stratégiques de façade, le cas échéant en liaison avec les autorités compétentes des Etats voisins. Pour l'accomplissement de cette mission, ils animent et coordonnent l'action des préfets de région et de département intéressés. Ils assurent la programmation et sont ordonnateurs des dépenses afférentes aux crédits qui leur sont respectivement délégués.*

Le directeur interrégional de la mer assiste les préfets coordonnateurs précités, dans l'exercice de leurs attributions.

Article R219-1-14

Créé par Décret n°2012-219 du 16 février 2012 - art. 1

*I. — Le document stratégique de façade est révisé tous les six ans à l'initiative des préfets coordonnateurs désignés à l'article R. * 219-1-8. Au terme d'une procédure identique à celle de son élaboration, ils l'arrêtent dans l'année suivant la publication du nouveau décret portant révision de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.*

II. — Les documents stratégiques de façade peuvent être modifiés en cours d'application, dès lors que ces modifications n'en remettent pas en cause l'économie générale. Elles sont approuvées par un arrêté conjoint des préfets coordonnateurs précités, après avis du conseil maritime de façade.

f. Ordonnance n° 2012-644 du 4 mai 2012 portant extension et adaptation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral dans les collectivités d'outre-mer

Communiqué de presse du Conseil des ministres du 3 mai 2012 :

La ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, a présenté une ordonnance portant extension et adaptation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral outre-mer.

A la suite du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a prévu la mise en place d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral déclinée sur chacune des façades maritimes métropolitaines par des documents stratégiques de façade.

L'ordonnance présentée au conseil des ministres étend cette stratégie nationale aux départements et à certaines collectivités d'outre-mer dans lesquels elle sera précisée par des documents stratégiques de bassin.

Ces territoires donnent à notre pays 97 % de son espace maritime, soit 11 millions de km², plaçant ainsi la France au deuxième rang mondial après les Etats-Unis.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral outre-mer vise à favoriser l'économie de ces territoires avec par exemple la mission

d'accompagnement créée par le Gouvernement en vue de l'exploitation d'hydrocarbures en mer en Guyane, le soutien apporté à des projets de développement des énergies marines renouvelables à la Réunion, en Martinique, en Polynésie française et en Guadeloupe, ou la modernisation des ports d'outre-mer.

Cette ambition en matière économique va de pair avec une ambition en matière environnementale, qui s'est traduite par la création de parcs marins et de réserves marines, notamment à Mayotte et aux îles Glorieuses, et par le classement du lagon et des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO. La protection des intérêts nationaux et l'affirmation de la souveraineté française en mer constituent par ailleurs un enjeu stratégique.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de renouveler les moyens navals outre-mer et d'amplifier la lutte contre les trafics illicites par voie maritime, en ciblant particulièrement la lutte contre le narcotrafic et l'immigration clandestine, la lutte contre les activités de pêche illégale dans les zones économiques du Pacifique et de l'Océan Indien, ainsi que la surveillance de la zone sud de l'Océan Indien contre la menace de piraterie, toujours d'actualité.

2. Les activités économiques recensées dans les documents

Au cours de notre collecte documentaire, les activités économiques suivantes ont été recensées :

- Pêche
- Transport
- Tourisme-Loisirs
- Industrie
- Agriculture

Sur la base des codes NAF de l'Insee, nous avons décliné le contenu de ces différentes activités :

- niveau 5 – sous-classes pour les activités ayant directement trait au littoral
- niveau 2 ou 3 sinon

a. Pêche

- **Pêche en mer (03.11Z) :**
 - la pêche à des fins commerciales dans les eaux océaniques et côtières
 - la capture de crustacés et de mollusques marins
 - la pêche à la baleine
 - la capture d'animaux aquatiques marins tels que tortues, holothuries, tuniciers, oursins
 - les activités des navires se livrant tant à la pêche en mer qu'à la transformation et à la conservation du poisson
 - la récolte d'autres produits marins tels que perles naturelles, éponges, coraux et algues
- **Pêche en eau douce (03.12Z) :**
 - la pêche à des fins commerciales en eaux intérieures
 - la capture de crustacés et de mollusques d'eau douce
 - la capture d'animaux aquatiques d'eau douce
 - la récolte de produits d'eau douce
- **Aquaculture en mer (03.21Z) :**
 - l'aquaculture en eau de mer, y compris l'élevage de poissons ornementaux marins
 - la production de naissains de bivalves (huîtres, moules, etc.), de jeunes langoustes, de larves de crevettes, d'alevins et de saumoneaux
 - la culture d'algues et d'autres plantes aquatiques comestibles
 - l'ostréculture, la conchyliculture
 - la culture d'autres crustacés, mollusques et animaux aquatiques d'eau de mer
 - le greffage d'huîtres perlières
 - l'aquaculture dans les eaux saumâtres
 - l'aquaculture dans des citernes ou des réservoirs remplis d'eau salée
 - la pisciculture marine
 - l'exploitation de fermes d'élevage de vers marins
- **Aquaculture en eau douce (03.22Z) :**
 - l'aquaculture en eau douce, y compris l'élevage de poissons ornementaux d'eau douce
 - la culture de crustacés, de bivalves, d'autres mollusques et d'autres animaux aquatiques d'eau douce
 - la pisciculture en eau douce
 - l'élevage de grenouilles, crocodiles, tortues

b. Transport

- **Transports maritimes et côtiers de fret (50.20Z) :**
 - le transport maritime et côtier, régulier ou non, de marchandises
 - l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches ou de plates-formes de forage pétrolier, etc.
 - la location de bateaux et navires commerciaux avec équipage
- **Transports fluviaux de fret (50.40Z) :**
 - le transport de fret sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks
 - la location de bateaux et navires commerciaux avec équipage pour le transport fluvial
- **Services auxiliaires des transports par eau (52.22Z) :**
 - les activités liées au transport par eau de personnes, d'animaux ou de fret :
 - l'exploitation des ports maritimes, de terminaux portuaires et de quais

- l'exploitation des ports fluviaux, voies fluviales et écluses
- les activités liées à la navigation, au pilotage et au mouillage
- les activités de sauvetage et de déchargement par allèges
- les services de signalisation par phares et balises
- les activités des consignataires maritimes
- **Manutention portuaire (52.24A) :**
 - le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages dans les ports maritimes
 - l'arrimage et le débardage de conteneurs et d'autres marchandises dans les ports maritimes

c. Tourisme – Loisirs

- **Transports maritimes et côtiers de passagers (50.10Z) :**
 - le transport maritime et côtier, régulier ou non, de passagers :
 - l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme
 - l'exploitation de bacs, de bateaux-taxis, etc.
 - la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier, par exemple pour des croisières de pêche
- **Transports fluviaux de passagers (50.30Z) :**
 - le transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks
 - la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport fluvial
- **Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport (77.21Z) :**
 - la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers
 - la location de chaises longues et parasols de plage
- **Location et location-bail de matériels de transport par eau (77.34Z) :**
 - la location et la location-bail de matériels de transport maritime et fluvial, sans équipage : bateaux et navires commerciaux
- **Autres activités récréatives et de loisirs (93.29Z) :**
 - l'exploitation d'installations de transport de plaisance (marinas)
 - les activités des plages, y compris la location de matériels tels que les cabines de bain, vestiaires, sièges, etc.
- 55.1 Hôtels et hébergement similaire
- 55.2 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- 55.3 Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- 55.9 Autres hébergements
- 56.1 Restaurants et services de restauration mobile
- 56.2 Traiteurs et autres services de restauration
- 56.3 Débits de boissons

d. Industrie

Industrie maritime :

- **Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux (42.91Z) :**
 - la construction de :
 - voies navigables, ports, ouvrages fluviaux, ports de plaisance (marinas), écluses, etc.
 - barrages et digues
 - plateformes off-shores
 - le dragage des voies navigables
 - la réalisation de tous travaux dans l'eau : édification de batardeaux, construction de piles de ponts, etc.
 - le curage des fossés, l'aménagement des berges et le faucardage
 - les travaux sous-marins (par scaphandriers, plongeurs ou autres techniques) ainsi que divers travaux de génie hydraulique
- **Construction de navires et de structures flottantes (30.11Z) :**
 - la construction de navires de commerce pour le transport des passagers et du fret tels que paquebots, bateaux de croisière, transbordeurs, cargos, pétroliers, méthaniers, chimiquiers, bateaux-citernes, etc.
 - la construction de bateaux utilitaires tels que remorqueurs, dragues, etc.
 - la construction de navires de guerre
 - la construction de bateaux de pêche et de navires usines procédant à la transformation du poisson
 - la construction d'aéroglesseurs, à l'exception des aéroglesseurs de plaisance
 - la construction de plates-formes de forage flottantes ou submersibles
 - la construction de structures et d'engins flottants tels que docks flottants, pontons, caissons, coffres d'amarrage flottants, bouées, réservoirs flottants, barges, allèges, gabares, pontons-grues, radeaux gonflables autres que récréatifs, etc.
 - la fabrication d'éléments pour la construction de navires et de structures flottantes
 - la transformation, la reconstruction et l'équipement de navires et de structures flottantes
- **Construction de bateaux de plaisance (30.12Z) :**
 - la construction de bateaux et de canots pneumatiques
 - la construction de voiliers, avec ou sans moteur auxiliaire
 - la construction de bateaux de plaisance à moteur tels que yachts, hors-bords, etc.
 - la construction d'aéroglesseurs de plaisance
 - la fabrication de motos marines
 - la construction d'autres embarcations de plaisance et de sport telles que canoës, kayaks, canots, skiffs, etc.
 - la transformation, la reconstruction et l'équipement de bateaux de plaisance
- **Réparation et maintenance navale (33.15Z) :**
 - la réparation et l'entretien régulier des navires et bateaux
 - la réparation et l'entretien des bateaux de plaisance
- **Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques (10.20Z) :**
 - la préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques par congélation, surgélation, séchage, cuisson, fumage, salage, saumurage, mise en conserve, etc.
 - la préparation de produits à base de poissons, de crustacés et de mollusques (filets de poisson, laitances, caviar et ses succédanés, etc.)
 - la production de farines de poissons destinées à l'alimentation humaine ou animale

- la production de farines et de solubles à partir de poissons et d'autres animaux aquatiques impropres à la consommation humaine
- les activités des navires se livrant uniquement à la transformation et à la conservation du poisson
- la transformation d'algues marines

Industrie non maritime :

- 05 Extraction de houille et de lignite
- 06 Extraction d'hydrocarbures
- 07 Extraction de minerais métalliques
- 08 Autres industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives
- 10 Industries alimentaires
- 11 Fabrication de boissons
- 12 Fabrication de produits à base de tabac
- 13 Fabrication de textiles
- 14 Industrie de l'habillement
- 15 Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- 17 Industrie du papier et du carton
- 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 Cokéfaction et raffinage
- 20 Industrie chimique
- 21 Industrie pharmaceutique
- 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 24 Métallurgie
- 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 Fabrication d'équipements électriques
- 28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- 29 Industrie automobile
- 30 Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 Fabrication de meubles
- 32 Autres industries manufacturières
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements
- 35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné dont :
 - **Production d'électricité (35.11Z) :**
 - l'exploitation des installations de production d'électricité d'origine thermique, nucléaire, hydroélectrique, par turbine à gaz, par centrale diesel, à partir d'autres sources d'énergie renouvelables, etc.

e. Agriculture

- 01.1 Cultures non permanentes
- 01.2 Cultures permanentes
- 01.3 Reproduction de plantes
- 01.4 Production animale
- 01.5 Culture et élevage associés
- 01.6 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
- 01.7 Chasse, piégeage et services annexes
- 02.1 Sylviculture et autres activités forestières
- 02.2 Exploitation forestière
- 02.3 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- 02.4 Services de soutien à l'exploitation forestière

3. Liste des entretiens réalisés

Structure	Personne interviewée	Fonction	Date
MEDDTL - Direction des affaires maritimes	Philippe Moge	Responsable Qualité	14/02
Secrétariat général de la Mer	Bernard Vignand	Chargé de mission	02/03
MEDDTL - Direction de l'eau et de la biodiversité - Sous-direction du littoral et des milieux marins	Frédéric Uhl	Chef du bureau du littoral et du domaine public maritime naturel	08/03
	Sébastien Flores	Adjoint au chef du bureau Gestion intégrée et Planification stratégique	
MAAPRAT - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	Philippe Mauguin	Directeur	13/03
	Olivier Cunin	Chef du bureau de la Conchyliculture et de l'Environnement littoral	
MEDDTL - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	Dominique Roussel	Sous-direction de la qualité et du cadre de vie	05/04
	Marie-Laure Herault	Sous-direction aménagement durable, bureau stratégie territoriale	
Commission européenne – DG Regio	Sabrina Lucatelli	Policy Analyst, Unité C2 cohésion territoriale et développement urbain	11/04
Commission européenne – DG Environnement	Jeroen Casaer	Policy officer, Unit D2: Marine Environment and Water Industry	20/04
GIP Calanques	Ludovic Azibi	Chargé d'étude	19/01
Conservatoire du littoral – Délégation Aquitaine	Guillemette Rolland	Directrice régionale	Semaine du 26 mars
Conseil Général de la Vendée	Philippe Guimbretiere	Chef du Service du Tourisme et du Cadre de Vie	26/03
Ville de Marseille	Pascale Janny	Chef de Projet Parc National des Calanques & Responsable du Service Mer & Littoral	04/04
CCI Marseille-Provence	Frank Recoing	Vice-président Tourisme	04/04
Direction de la mer - Martinique	Olivier Mornet	Directeur de la Mer	27/03
CCI Martinique	Nicole Guannel	Conseiller CCIM, Direction du développement du territoire	27/03
Ville du Marin	Rodolphe Desire	Maire	27/03
CCI Nantes St-Nazaire	René Thiriet	Vice-président CCI	26/04
	Emmanuel Jahan	Responsable du développement de l'économie littorale	
DATAR	Xavier Chauvin	Chargé de mission montagne et littoral	22/05
SAUR	Pascal Kohaut	Marketing région Ouest — Chef de projet OMER	11/06
Syndicat intercommunal aménagement du Golfe Morbihan	Ronan Pasco	Chargé de mission mer et littoral	12/06
DIRM Méditerranée	Nicolas Chardin	Chef de la Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral	12/06
Comité régional de la conchyliculture – Aquitaine	Olivier Laban	Président	13/06
	Jean-Charles Mauviau	Directeur	
Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon	Sabine Jeandenand	Directrice générale des services	14/06

DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest	Gerard Vaudout	Adjoint à la chef de mission de coordination des politiques de la mer et du littoral	18/06
Direction départementale des territoires et de la mer - Morbihan	Michel Etrillard	Responsable de la filière cultures marines et activités littoral	18/06
PNM Bassin d'Arcachon	Anne Littaye	Chef de la mission d'étude d'un parc naturel marin du bassin d'Arcachon	18/06
Conseil Général de Gironde - Direction de l'économie et de l'emploi	Catherine Couteaux	Directrice	19/06
Conseil Général du Morbihan	Erwan Robert	Directeur des territoires	20/06
DIRM Sud-Atlantique	Jean-Marie Coupu	Directeur	20/06
Conseil Régional PACA	Corine Lochet	Responsable du Service Mer et Littoral	17/09

4. Liste des interlocuteurs sollicités

a. Façade Méditerranée

Structure	Personne contactée	Fonction
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	Martin GUESPEREAU	Directeur
CCI Marseille-Provence	Franck RECOING	Vice-président Tourisme
Collectivité territoriale de Corse	Dominique BUCCHINI	Président
Conseil économique, social et environnemental de Languedoc-Roussillon	Gérard MAURICE	Président
Conseil économique, social et environnemental de PACA	Jean-Paul VITI	Président
Conseil Général de la Corse du Sud	Jean-Jacques PANUNZI	Président
Conseil Général de la Haute-Corse	Joseph CASTELLI	Président
Conseil Général de l'Aude	André VIOLA	Président
Conseil Général des Alpes Maritimes	Eric CIOTTI	Président
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	Jean-Noël GUERINI	Président
Conseil Général des Pyrénées Orientales	Hermeline MALHERBE	Présidente
Conseil Général du Gard	Damien ALARY	Président
Conseil Général de l'Hérault	André VEZINHET	Président
Conseil Général du Var	Horace LANFRANCHI	Président
Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	Christian BOURQUIN	Président
Conseil Régional PACA	Michel VAUZELLE	Président
Direction interrégionale de la mer - Méditerranée	Pierre-Yves ANDRIEU	Directeur
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement PACA	Laurent ROY	Directeur régional
GIP Calanques	Jean-Marie LAFOND	Directeur
Parc national Port-Cros	Guillaume SELLIER	Directeur
Pôle Mer PACA	Patrick BARAONA	Directeur
Préfecture maritime de la Méditerranée	Yann TAINGUY	Préfet maritime
Ville de Marseille	Didier REAULT	Adjoint au maire Mer Nautisme Plages Parc National des Calanques

b. Façade Atlantique

Structure	Personne contactée	Fonction
Agence de l'eau Adour-Garonne	Marc ABADIE	Directeur général
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Noël MATHIEU	Directeur général
Association des CESER de l'Atlantique	Alain EVEN	Président
CCI Nantes St-Nazaire	Jean-François GENDRON	Président
Comité régional de la conchyliculture – Aquitaine	Olivier LABAN Jean-Charles MAUVIAU	Président Directeur
Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient	Norbert METAIRIE	Président
Conseil économique, social et environnemental d'Aquitaine	Luc PABOEUF	Président
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne	Alain EVEN	Président
Conseil économique, social et environnemental de Poitou-Charentes	Jean-Paul MOINARD	Président
Conseil économique, social et environnemental des Pays-de-la-Loire	Alain MUSTIÈRE	Président
Conseil Général de la Charente-Maritime	Dominique BUSSEREAU	Président
Conseil Général de la Gironde	Philippe MADRELLE	Président
Conseil Général de la Haute-Corse	Joseph CASTELLI	Président
Conseil Général de la Loire-Atlantique	Philippe GROVALET	Président
Conseil Général de la Vendée	Bruno RETAILLEAU	Président
Conseil Général des Landes	Henri EMMANUELLI	Président
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	Georges LABAZEE	Président
Conseil Général du Morbihan	François GOULARD	Président
Conseil régional Bretagne - Conférence régionale de la mer et du littoral	Jean-Yves LE DRIAN	Président

Conseil Régional d'Aquitaine	Alain ROUSSET	Président
Conseil Régional de Poitou-Charentes	Ségolène ROYAL	Présidente
Conseil Régional des Pays de la Loire	Jacques AUXIETTE	Président
Direction départementale des territoires et de la mer - Morbihan	Michel Etrillard	Responsable de la filière cultures marines et activités littoral
Direction interrégionale de la mer - Nord Atlantique - Manche Ouest	Patrice VERMEULEN	Directeur
Direction interrégionale de la mer - Sud-Atlantique	Jean-Marie COUPU	Directeur
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, DREAL Aquitaine	Patrice RUSSAC	Directeur régional
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, DREAL Bretagne	Françoise NOARS	Directrice
GIP Bretagne environnement	Ronan LUCAS	Directeur
Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain	Renaud LAGRAVE	Président
Office National des Forêts - Aquitaine	Jean FAVENNEC	Chargé de mission
PNM Bassin d'Arcachon	Anne LITTAYE	Chef de projet
Pôle Mer Bretagne	Patrick POUPON	Directeur
Préfecture maritime de l'Atlantique	Jean-Pierre LABONNE	Préfet maritime
Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord	Bruno NIELLY	Préfet maritime
SAUR	Pascal KOHAUT	Marketing région Ouest — Chef de projet OMER
Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Michel SAMMARCELLI	Président
Syndicat intercommunal aménagement du Golfe Morbihan	Ronan PASCO	Chargé de mission mer et littoral
Territoires en mer	Hervelyne GUILLOUX	Directrice

c. Façade Manche – Mer du Nord

Structure	Personne contactée	Fonction
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Noël MATHIEU	Directeur général
Agence de l'eau Seine-Normandie	Marc COLLE	Directeur général
Aquimer	Jean-Baptiste DELPIERRE	Président
Conseil économique, social et environnemental de Basse-Normandie	Jean CALLEWAERT	Président
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne	Alain EVEN	Président
Conseil économique, social et environnemental de Haute-Normandie	Gérard LISSOT	Président
Conseil économique, social et environnemental de Picardie	Serge CAMINE	Président
Conseil économique, social et environnemental du Nord-Pas-de-Calais	Frédéric MOTTE	Président
Conseil Général de la Cote d'Armor	Claudy LEBRETON	Président
Conseil Général de la Manche	Jean-François LEGRAND	Président
Conseil Général de la Seine-Maritime	Didier MARI	Président
Conseil Général de la Somme	Christian MANABLE	Président
Conseil Général de l'Eure	Jean-Louis DESTANS	Président
Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	Jean-Louis TOURENNE	Président
Conseil Général du Calvados	Jean-Léonce DUPONT	Président
Conseil Général du Finistère	Pierre MAILLE	Président
Conseil Général du Nord	Patrick KANNER	Président
Conseil Général du Pas de Calais	Dominique DUPILET	Président
Conseil régional Bretagne - Conférence régionale de la mer et du littoral	Jean-Yves LE DRIAN	Président
Conseil Régional de Basse Normandie	Laurent BEAUVAIS	Président
Conseil Régional de Haute-Normandie	Alain LE VERN	Président
Conseil Régional du Nord Pas de Calais	Daniel PERCHERON	Président
Direction interrégionale de la mer - Manche Est Mer du Nord	Laurent COURCOL	Directeur interrégional
Direction interrégionale de la mer - Nord Atlantique - Manche Ouest	Patrice VERMEULEN	Directeur

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, DREAL Bretagne	Françoise NOARS	Directrice
GIP Bretagne environnement	Ronan LUCAS	Directeur
GIP Calanques	Jean-Marie LAFOND	Directeur
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	Étienne CRÉPON	Directeur
Pôle Mer Bretagne	Patrick POUPON	Directeur
Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord	Bruno NIELLY	Préfet maritime
Syndicat mixte pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel	François-Xavier de BEAULAINCOURT	Directeur général des services
Territoires en mer	Hervelyne GUILLOUX	Directrice

d. Territoires ultramarins

Structure	Personne contactée	Fonction
CCI Martinique	Nicole GUANNEL	Conseiller CCIM, Direction du développement du territoire
Communauté d'agglomération Cap Excellence	Jacques BANGO	Président
Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud	Myriane MACENO	Chargée de mission développement filières - Direction des Services du Développement Economique
Conseil économique, social et environnemental de la Réunion	Jean-Raymond MONDON	Président
Conseil Régional de Guadeloupe	Victorin LUREL	Président
Conseil Régional de Guyane	Rodolphe ALEXANDRE	Président
Conseil Régional de la Réunion	Didier ROBERT	Président
Conseil Régional de Martinique	Serge LETCHIMY	Président
Direction de la mer	Olivier MORNET	Directeur de la mer
Sous préfecture de Marin	Patrick NAUDIN	Sous-préfet du Marin
Ville de Baie-Mahault	Ary Nicolas CHALUS	Maire
Ville du Lamentin	Pierre SAMOT	Maire
Ville du Marin	Rodolphe DESIRE	Maire

e. France

Structure	Personne contactée	Fonction
Aquimer	Jean-Baptiste DELPIERRE	Président
Association Nationale des Elus du Littoral	Yvon BONNOT	Président
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	Pierre-Georges DACHICOURT	Président
Conservatoire du littoral	Jérôme BIGNON	Président
DATAR	Xavier CHAUVIN	Chargé de mission montagne et littoral
Echo-Mer	David BEAULIEU	Directeur
Fédération des Industries Nautiques	Jean-François FOUNTAINE	Président
Fédération Française des Ports de Plaisance	Serge PALLARES	Président
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer IFREMER	Jean-Yves PERROT	Président - Directeur Général
Ministère de la Défense et des Anciens combattants - Inspecteurs généraux des armées - Inspection générale de la marine nationale	Jacques LAUNAY	Inspecteur général
Ministère de la Défense et des Anciens combattants - Service Hydrographique et Océanographique de la Marine	Bruno FRACHON	Directeur Général
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	Philippe MAUGUIN	Directeur
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Conseil général de l'environnement et du développement durable	Christian LEYRIT	Vice-président

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction de l'eau et de la biodiversité	Odile GAUTHIER	Directrice
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	Étienne CRÉPON	Directeur
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Direction des affaires maritimes	Philippe PAOLANTONI	Directeur, commissaire délégué aux transports maritimes
Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Bureau des filières industrielles de l'automobile, du ferroviaire, de l'aéronautique et de la construction navale	Michel FERRANDERY	Chef de bureau
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration - Direction générale de la gendarmerie nationale - Gendarmerie maritime	Georges STRUB	Chef de corps
Office National des Forêts	Pascal VINE	Directeur Général
Pavillon bleu - Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe	Patrice GONZALES	
Ports de France	Geoffroy CAUDE	Directeur général
Premier Ministre - Secrétariat général de la Mer	Patrick CHEVALLEREAU	Amiral- Secrétaire général adjoint

f. Europe

Structure	Personne contactée	Fonction
Commission européenne - Direction générale de la politique régionale	Walter DEFFAA	Directeur général
Commission européenne - Direction générale des affaires maritimes et de la pêche	Lowri EVANS	Directrice générale
Commission européenne - Direction générale Environnement	Karl FALKENBERG	Directeur général
Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM)	Eleni MARIANO	Secrétaire générale
Représentation permanente de la France auprès de l'UE	Jean-Sébastien LAMONTAGNE	Conseiller (politique régionale et aménagement du territoire, relations avec la DIACT, Comité des régions)

5. Liste des ouvrages recensés

Auteur	Titre	Année
Agence des aires marines protégées	Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert - Propositions	2011
Agence des aires marines protégées	Pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais - Propositions	2011
Agence des aires marines protégées	Parc naturel marin d'Iroise	2009
Agence européenne pour l'environnement	L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE : ETAT ET PERSPECTIVES 2010 SYNTHÈSE	2010
Barack Obama	NATIONAL POLICY FOR THE OCEANS, OUR COASTS, AND THE GREAT LAKES	2009
Catherine BERSANI Inspectrice générale de l'équipement - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER - MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	RAPPORT RELATIF au SCHEMA D'ORGANISATION DES DISPOSITIFS DE RECUEIL DE DONNEES ET D'OBSERVATION SUR LE LITTORAL	2006
CCI Nantes Saint Nazaire	Plein ouest (n°155) - Economie du littoral : courrier porteur	2012
CÉLINE FRÉMAUX - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SOUS-DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'ETHNOLOGIE, DE L'INVENTAIRE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION	PROJET D'OPÉRATION NATIONALE D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL LITTORAL	2007
CESER Basse-Normandie - Jean-Marie Meulle	Les énergies marines renouvelables : potentialités et perspectives en Basse-Normandie	2010
CESER Basse-Normandie - Josette Travert	La mer et le littoral en Basse-Normandie : recherche, enseignement supérieur et innovation	2010
CESER Bretagne	Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral	2011
CESER Bretagne	Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace	2011
CESER Bretagne	Les coopérations interrégionales de proximité	2009
CESER Bretagne	Milieus côtiers, ressources marines et société	2011
CESER Picardie	Cahier d'acteur n°20 dans le cadre du débat public Projet de parc éolien en mer des deux côtes	2010
CESER Picardie	Contribution du CESER au projet de périmètre du Parc Naturel Marin dit "des trois estuaires"	NC
CETMEF - Centre d'études techniques maritimes et fluviales	Vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux	2009
Comité français UICN (Union mondiale pour la nature)	1986 -2006 : 20 ans de loi Littoral Bilan et propositions pour la protection des espaces naturels	2006
Comité interministériel de la mer	CIMER du 16 février 2004	2004
Commissariat général au développement durable	Le littoral : chiffres-clés	2011
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Atlas des Iles de l'Atlantique	2009
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Environnement littoral et marin	2011
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Conservation du littoral : de la limitation de l'urbanisation à la préservation de la biodiversité	2012
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne	2008
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Bleu : Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne	2007
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers	2006

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Vert : Réforme de la politique commune de la pêche	2009
Commission européenne Politique maritime de l'UE Direction générale de la pêche et des affaires maritimes	Politique maritime de l'UE : Faits et chiffres – France	NC
Conseil économique et social Bretagne	Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne	2004
Conseil économique et social Bretagne	Pour une stratégie portuaire dans une région maritime	2006
Conseil économique et social Poitou-Charentes	Pour inscrire la filière conchylicole dans l'avenir	2010
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Région Nord-Pas de Calais : quelle stratégie pour les ports de la façade maritime ?	2010
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Cahier d'acteur du CESR Nord-Pas de Calais pour la Commission Particulière de Débat Public "Calais Port 2015"	2009
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Le dispositif des Wateringues du Nord-Pas-de-Calais : un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions	2010
Conseil économique et social régional Réunion	Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?	2008
Conseil économique et social régional Réunion	L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral : un défi pour l'avenir	2004
Conseil économiques et sociaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable	2009
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Conseil général des ponts et chaussées - Inspection générale de l'environnement	Mise hors d'eau du polder des wateringues dans le Nord et le Pas-de-Calais	2007
Conseil général de l'environnement et du développement durable - Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire - Secrétariat d'Etat chargé du commerce, des PME, du tourisme	La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France	2010
Conseil général des Landes	Schéma départemental de développement du tourisme et du thermalisme	2010
Conseil général des Ponts et Chaussées - Bruno FARENIAUX et Eric VERLHAC	Le dysfonctionnement des marchés du logement en zone touristique	2008
Conseil Général du Var	Schéma départemental de la mer et du littoral 2011-2021	2011
Conseil Général du Finistère	Pacte pour une pêche durable en Cornouaille	NC
Conseil Général du Finistère	Stratégie départementale en faveur de la filière pêche	2008
Conseil Général du Finistère	Livre bleu du nautisme - La filière nautique en Finistère 2008-2014	NC
Conseil Général du Finistère	Schéma départemental de développement touristique du Finistère 2008-2012	2008
Conseil général Seine-Maritime	Ensemble des rapports et délibérations se rapportant à la problématique "littoral"	NC
Conseil régional de Bretagne	La charte des espaces côtiers bretons	2007
Conseil régional de la Guyane	Révision du schéma d'aménagement régional de la Guyane	2007
Conseil régional Poitou-Charentes	Avis portant sur l'étude et la création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais	2011
Conseil scientifique du comité du Bassin Rhône Méditerranée	Avis et recommandations pour l'articulation entre les SDAGE et la directive cadre européenne relative à la stratégie marine (DCSMM)	2010
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique	Pour une stratégie touristique concertée	2001
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique	2010
Conservatoire du littoral - Bernard Kalaora	Rivages en devenir : des horizons pour le conservatoire du littoral	2010
DATAR	Territoires en mouvement	2011
DATAR - Christine Bouyer	Construire ensemble un développement équilibré du littoral	2004

DATAR - Dominique Bresson	Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe	2006
DATAR - Secrétaire général de la mer	Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral	2007
DREAL Centre - Bassin Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne	SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010-2015	2009
European Commission	VIVRE AVEC L'ÉROSION CÔTIÈRE EN EUROPE : ESPACES ET SÉDIMENTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	2004
Fédération européenne des métallurgistes	L'avenir de l'industrie maritime en Europe - La mer a de l'avenir	2005
GIP Calanques	Charte du Parc National des Calanques	2011
IFREMER	Les 10 mesures du CNAOT pour refonder la politique du littoral	2003
Jean-Yves HAMON et Jean-Claude DUBOIS - CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES	L'AVENIR DE LA FLOTTE DE COMMERCE FRANCAISE : UNE DEMARCHE COLLECTIVE !	2000
L'Espace Atlantique - CRPM Cellule de Prospective des Périphéries Maritimes	Étude Stratégique de Coopération Interrégional	2001
L'Observatoire du littoral - INSEE et SOeS	Démographie et économie du littoral	2009
Louis GUEDON, Député de la Vendée, Maire des Sables d'Olonne - Assemblée Nationale	VOULOIR UNE POLITIQUE DE LA PECHE POUR LA FRANCE	2011
MADAME HELENE TANGUY, MAIRE DU GUILVINEC CONSEILLER REGIONAL DE BRETAGNE - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	RAPPORT FINAL DE LA MISSION SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	2008
MEDDTL	Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte : vers la relocalisation des activités et des biens	2012
MEDDTL	Revue Diagonale - Dossier "Littoral : protéger terres et mer	2012
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Plan de lutte contre les algues vertes	2010
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer	2009
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Direction des pêches et de l'aquaculture	Circulaire relative à la mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine	2011
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Mémoire français relatif à la réforme de la politique commune de la pêche	NC
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	Plan d'action mer 2e période de programmation 2008/2010 STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE	2009
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires	2011
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement - Direction du Transport Maritime des Ports et du Littoral, Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction	RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI N° 86-2 DU 3 JANVIER 1986, RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL ET SUR LES MESURES SPECIFIQUES PRISES EN FAVEUR DU LITTORAL	1999
Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	2006
MISSION INTERSERVICES REGIONALE LITTORAL	GUIDE REGIONAL POUR L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL EN AQUITAINE	2006
NC	Les régions au cœur de la politique maritime européenne	NC

Observatoire National sur les effets du réchauffement climatique - CRPM - Région Réunion - Région PACA	Séminaire "Littoral en danger" Comment les régions maritimes d'Europe s'adapteront-elles au climat à venir ?	2006
ODIT France	L'avenir de la plaisance et des activités nautiques en Martinique et Guadeloupe	2008
ODIT France	La valorisation touristique du patrimoine maritime : un atout supplémentaire pour le littoral français	2009
ODIT France	Reconversion des bassins portuaires délaissés pour la plaisance	2008
ODIT France	Renouveler les espaces publics des stations littorales	2010
ODIT France	Le financement des ports de plaisance	2007
Office National des Forêts	L'Office National des Forêts, acteur de la gestion et de la protection du littoral français	2003
Office National des Forêts	RDV Techniques n°17 (revue)	2007
Paul Tréguer (institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM, Brest)), Marie Lhuillery (Université de Bretagne Occidentale) 2Station Biologique de Roscoff (SBR) et Frédérique Viard (Université Pierre et Marie Curie)	Changement climatique et impacts sur les écosystèmes marins de l'ouest de la France	2009
Port-Cros - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Contrat d'objectifs Etat-Etablissement public du parc national de Port-Cros 2010-2011	NC
Préfecture - Direction Départementale de l'Équipement - Direction Départementale des Affaires Maritimes - Direction Régionale de l'Environnement Bretagne	Schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan	2006
Préfecture de la Gironde - Service Maritime et de Navigation de la Gironde	SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DU BASSIN D'ARCACHON	2004
Premier Ministre François Fillon	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans	2009
Programme des Nations Unies pour l'Environnement Plan d'Action pour la Méditerranée Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu	Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée	2008
Rapport du Groupe POSÉIDON "Politique maritime de la France" - CAS et Secrétariat général de la mer	Une ambition maritime pour la France	2006
Région Guadeloupe	Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe	2009
Région Languedoc-Roussillon - Conseil économique et social	Avis de la Commission Aménagement du Territoire sur le rapport d'autosaisine : "La requalification des stations touristiques du littoral du Languedoc-Roussillon"	2010
Région Martinique	Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique	NC
Région Réunion	Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion	NC
Régis Kalaydjian - IFREMER	Données économiques maritimes françaises 2009	2009
Réseau Transnational Atlantique - RTA	Développement des énergies marines renouvelables : condition de succès dans les régions du RTA de l'Arc Atlantique	2010
Réseau Transnational Atlantique - RTA	L'intermodalité dans le transport de marchandises	2006
Réseau Transnational Atlantique - RTA	La Sécurité du transport et du trafic maritime des marchandises	2005
S.MUCHIUT, N. SUSPERREGUI, L. SOULIER AGLIA - Agence de l'eau Adour-Garonne - Institut des milieux aquatiques	VALORISATION DES SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ESTUARIENS ET CÔTIERS EN REGARD DE L'ACTIVITE DE PÊCHE PROFESSIONNELLE EXEMPLE DU LITTORAL AQUITAIN	2008
Secrétariat Général de la Mer	Elaboration de la politique maritime intégrée nationale	NC
Syndicat Mixte du Bassin de Thau	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de THAU	2009
Xavier CHAUVIN (DATAR) - SGMer - MEDDTL	Littoral et Montagne, Inventer une prospective pour des espaces singuliers	2006
Xavier CHAUVIN (DATAR) - SGMer - MEDDTL	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION INTEGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	2010

6. Les ouvrages recensés par activités

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Agence des aires marines protégées	Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert - Propositions	2011	Ostréiculture Pêche professionnelle artisanale Chasse maritime		Pétrole		Nautisme
Agence des aires marines protégées	Pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais - Propositions	2011	Pêche professionnelle Conchyliculture	Port de commerce	Centrale nucléaire Sites d'extraction		Plaisance Sports et loisirs en mer
Agence des aires marines protégées	Parc naturel marin d'Iroise	2009	Modes de pêche pratiqués en Bretagne	Navires de pêche			Pêche récréative Nautisme
Barack Obama	NATIONAL POLICY FOR THE OCEANS, OUR COASTS, AND THE GREAT LAKES	2009	Aquaculture				
CCI Nantes Saint Nazaire	Plein ouest (n°155) - Economie du littoral : courrier porteur	2012	Produits de la mer : ostréiculture, mortalité des huîtres	Port : conteneurs Trafic	Développement filière des énergies marines renouvelables : éoliennes en mer notamment Filière nautique : architecture navale, design Bioraffinerie et micro-algue		Tourisme littoral Plaisance
CÉLINE FRÉMAUX - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SOUS-DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'ETHNOLOGIE, DE L'INVENTAIRE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION	PROJET D'OPÉRATION NATIONALE D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL LITTORAL	2007					Invention du patrimoine culturel littoral
CESER Basse-Normandie - Jean-Marie Meulle	Les énergies marines renouvelables : potentialités et perspectives en Basse-Normandie	2010			Eolien offshore		

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
CESER Basse-Normandie - Josette Travert	La mer et le littoral en Basse-Normandie : recherche, enseignement supérieur et innovation	2010	Conchyliculture : activité fragilisée		Innovation au cœur de la construction navale		Innovation au cœur de la filière nautique
CESER Bretagne	Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace	2011					Baisse attractivité touristique
CESER Bretagne	Milieux côtiers, ressources marines et société	2009	Exploitation des ressources vivantes de la mer Dégradation des stocks		Exploitation des ressources énergétiques		Attractivité des paysages et patrimoines côtiers
CESER Picardie	Cahier d'acteur n°20 dans le cadre du débat public Projet de parc éolien en mer des deux côtes	2010			Eolien en mer		
CESER Picardie	Contribution du CESER au projet de périmètre du Parc Naturel Marin dit "des trois estuaires"	NC	Développement durable de la pêche				
Comité interministériel de la mer	CIMER du 16 février 2004	2004		Surveillance du trafic maritime Autoroutes de la mer			Plaisance : réglementation, dispositions fiscales et permis
Commissariat général au développement durable	Le littoral : chiffres-clés	2011	Conchyliculture Captures et ventes de la pêche maritime Stocks de poissons	Trafic de marchandises dans les ports		Surface agricole utile	Capacités d'accueil touristique
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Atlas des Iles de l'Atlantique	2009					Place du tourisme
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Environnement littoral et marin	2011	Activités traditionnelles qui peinent à se maintenir	Rôle majeur dans la mondialisation des économies Grande efficacité énergétique	Activités traditionnelles qui peinent à se maintenir	Activités traditionnelles qui peinent à se maintenir	Place prépondérante du tourisme dans l'économie du littoral

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Bleu : Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne	2007	Lutte contre la pêche pirate et l'interdiction de la pratique destructrice de la pêche à chalut	Réduction des émissions de CO2 et de la pollution causée par la navigation			
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Vert : Réforme de la politique commune de la pêche	2006	Surcapacité des flottes Gestion des pêches Aquaculture				
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers	2009			Industrie maritime compétitive		Tourisme côtier à développer
Commission européenne Politique maritime de l'UE Direction générale de la pêche et des affaires maritimes	Politique maritime de l'UE : Faits et chiffres – France	NC	Aquaculture Flotte de pêche	Appui au développement durable des ports nautiques	Industrie nautique		Secteur du tourisme littoral
Conseil économique et social Bretagne	Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne	2004					Meilleure répartition des activités dans le temps et l'espace
Conseil économique et social Bretagne	Pour une stratégie portuaire dans une région maritime	2006		Port : espace d'interface, occupé par des activités diversifiées Les sites portuaires de demain			
Conseil économique et social Poitou-Charentes	Pour inscrire la filière conchylicole dans l'avenir	2010	Filière conchylicole Effondrement de la production Reconstitution des stocks				
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Cahier d'acteur du CESR Nord-Pas de Calais pour la Commission Particulière de Débat Public "Calais Port 2015"	2010		Capacité d'accueil du port Favoriser la multimodalité			
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Région Nord-Pas de Calais : quelle stratégie pour les ports de la façade maritime ?	2010		Port de pêche Port sur les vrac Trafics de fret	Transformations des produits de la mer		

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Conseil économique et social régional Réunion	L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral : un défi pour l'avenir	2008			Niche pour des secteurs d'activités tournés vers la mer	Développement économique tourné vers l'agriculture	
Conseils économiques et sociaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable	2009		Flotte	Industrie manufacturière et traditionnelle		Pratiques nautiques : une offre multiple Événements nautiques
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Conseil général des ponts et chaussées - Inspection générale de l'environnement	Mise hors d'eau du polder des waterings dans le Nord et le Pas-de-Calais	2007				Développement de l'occupation non agricole du polder	
Conseil général de l'environnement et du développement durable - Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire - Secrétariat d'Etat chargé du commerce, des PME, du tourisme et des services et de la consommation	La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France	2010					Hébergements classés Hébergement neuf et ancien
Conseil général des Landes	Schéma départemental de développement du tourisme et du thermalisme	2010					Destination balnéaire Elargir la saison et diversifier l'offre Tourisme de nature
Conseil général des Ponts et Chaussées - Bruno FARENIAUX et Eric VERLHAC	Le dysfonctionnement des marchés du logement en zone touristique	2008					Logement en zone touristique
Conseil Général du Var	Schéma départemental de la mer et du littoral 2011-2021	2011		Gestion et valorisation des sites portuaires			Qualité de l'accueil touristique
Conseil Général Finistère	Pacte pour une pêche durable en Cornouaille	NC	Balance commerciale déficitaire au niveau national Savoir-faire des pêcheurs Valorisation des co-produits et gestion des déchets	Flottille vieillissante et en diminution Navires respectueux de l'environnement			

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Conseil Général Finistère	Stratégie départementale en faveur de la filière pêche	2008	Quotas de pêche Etat des stocks Marché dépendant des importations Baisse régulière du nombre de marin / image dégradée du métier	Flotte de navires qui vieillit Organisation portuaire			
Conseil Général Finistère	Livre bleu du nautisme - La filière nautique en Finistère 2008-2014	NC					Sports et activités nautiques Plaisance
Conseil Général Finistère	Schéma départemental de développement touristique du Finistère 2008-2012	2008					3 objectifs : pérennité, qualité et efficacité Emploi, poids économique du tourisme, fréquentation et clientèles
Conseil général Seine-Maritime	Ensemble des rapports et délibérations se rapportant à la problématique "littoral"	NC	Protection de la ressource pêche Production et transformation des produits de la mer Appui aux infrastructures d'exploitation	Ports de plaisance : complets		Partenariat avec les exploitants agricoles pour la gestion de l'espace naturel sensible	structuration de l'offre Offre identitaire littorale Offre des "4 saisons"
Conseil régional de Bretagne	La charte des espaces côtiers bretons	2007					Patrimoine culturel maritime Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable
Conseil régional de la Guyane	Révision du schéma d'aménagement régional de la Guyane	2007	Pêche	Installations portuaires Transport maritime	activités industrielles et les extractions de matériaux	Agriculture littorale	Tourisme littorale et loisirs nautiques
Conseil régional Poitou-Charentes	Avis portant sur l'étude et la création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais	2011	Pêche et Conchyliculture Gestion responsable de la ressource halieutique // surexploitation Connaissance du stock			Dégradation des milieux aquatiques en relation avec les activités agricoles terrestres	Activités touristiques et de loisirs qui s'appuient sur des paysages singuliers

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Conseil scientifique du comité du Bassin Rhône Méditerranée	Avis et recommandations pour l'articulation entre les SDAGE et la directive cadre européenne relative à la stratégie marine (DCSMM)	2010					Activités nautiques
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique	Pour une stratégie touristique concertée	2001					Hôtellerie et autres hébergements marchands Fréquentation Positionnement de l'offre sur le marché européen
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique	2010					Nautisme, activité emblématique
Conservatoire du littoral - Bernard Kalaora	Rivages en devenir : des horizons pour le conservatoire du littoral	2010				Vocation conservatoire de l'agriculture	Le touriste, nouveau partenaire de l'aménagement du littoral
DATAR	Territoires en mouvement	2011					
DATAR - Christine Boyer	Construire ensemble un développement équilibré du littoral	2004		Complémentarité et intégration terre/mer dans les transports	Dynamisme industriel	élément de structuration des paysages en région littoral	Economie résidentielle : risques et opportunités Tourisme : 1ère activité productive
Fédération européenne des métallurgistes	L'avenir de l'industrie maritime en Europe - La mer a de l'avenir	2005		Sécurité et durabilité environnementale des transports maritimes Amélioration de l'infrastructure des transports maritimes	Modernisation de l'industrie maritime européenne		
GIP Calanques	Charte du Parc National des Calanques	2011	Pêche artisanale				Activités maritimes dans le parc : baignade, pêche de loisirs, plongée... Valorisation richesse culturelle Accueil du public : découverte et sensibilisation

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
IFREMER	Les 10 mesures du CNADT pour refonder la politique du littoral	2003	Pérennisation des savoirs liés à la pêche Filières de transformation des produits de la mer	Politique portuaire	Métiers de la construction navale		Politique à forte valeur ajoutée pour la filière nautique et le tourisme Nombre de mouillages
Jean-Yves HAMON et Jean-Claude DUBOIS - CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES	L'AVENIR DE LA FLOTTE DE COMMERCE FRANÇAISE : UNE DEMARCHE COLLECTIVE !	2000		Flotte en voie de disparition Manque de compétitivité des navires			
L'Observatoire du littoral - INSEE et SOeS	Démographie et économie du littoral	2009			Construction navale Activités implantées dans les grandes zones portuaires : transport par eau, raffinerie, pétrochimie...	Raréfaction des terres agricoles	Orientation résidentielle et touristique de l'économie
Louis GUEDON, Député de la Vendée, Maire des Sables d'Olonne - Assemblée Nationale	VOULOIR UNE POLITIQUE DE LA PECHE POUR LA FRANCE	2011	Rémunération du marins Evolution des prix et de la consommation de poissons	Situation de la flotte			
MADAME HELENE TANGUY, MAIRE DU GUILVINEC CONSEILLER REGIONAL DE BRETAGNE - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	RAPPORT FINAL DE LA MISSION SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	2008	Aquaculture				
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Plan de lutte contre les algues vertes	2010				Donner à l'agriculture les moyens d'un développement durable	
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer	2009	Aquacultures écologiquement soutenables Pêche durable : évolution des techniques et des pratiques, protection des espèces en danger	Ports durables du futur Transport maritime : une solution de report modal (marchandises et personnes)	Eco-conception Démantèlement / dépollution Industries extractives : ressources minérales		Activités littorales touristiques dans une perspective de développement durable

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Direction des pêches et de l'aquaculture	Circulaire relative à la mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine	2011	Aquaculture marine				
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Mémoire français relatif à la réforme de la politique commune de la pêche	NC	Pêche côtière / pêche artisanale Aquaculture Commerce et marché Gestion des rejets				
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	Plan d'action mer 2e période de programmation 2008/2010 STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE	2009	Pêche - suivi des captures Aquaculture	Gestion des eaux de ballast Recyclage des navires en fin de vie			Navire de plaisance propre
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires	2011		Ports de plaisance exemplaires Places de stationnement des bateaux			Attractivité touristique du littoral Capacités d'accueil
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement - Direction du Transport Maritime des Ports et du Littoral, Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction	RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI N° 86-2 DU 3 JANVIER 1986, RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL ET SUR LES MESURES SPECIFIQUES PRISES EN FAVEUR DU LITTORAL	1999	Pêche et cultures marines	Ports de plaisance	Industrie nautique	Pression foncière au détriment de l'activité agricole Activités agritouristiques	Innovation et recherche dans le domaine du tourisme
Ministère des Transports et de l'Équipement du Tourisme et de la Mer - Ministère de l'Écologie et du Développement Durable	Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	2006				Conforter l'agriculture	Encadrer le développement des activités de loisirs
MISSION INTERSERVICES REGIONALE LITTORAL	GUIDE REGIONAL POUR L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL EN AQUITAINE	2006				Prolifération d'algues vertes due à l'agriculture intensive en amont	Fréquentation saisonnière des plages
NC	Les régions au cœur de la politique maritime européenne	NC	Faire un meilleur usage des ressources marines et côtières				

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
ODIT France	L'avenir de la plaisance et des activités nautiques en Martinique et Guadeloupe	2008		Equipements portuaires Flottes de bateaux			Marché de la plaisance Capacité d'accueil Qualité de l'accueil
ODIT France	La valorisation touristique du patrimoine maritime : un atout supplémentaire pour le littoral français	2009					Taux de fréquentation des sites touristiques Valorisation du patrimoine maritime par les équipements touristiques : musées, aquariums, phares, forts...
ODIT France	Le financement des ports de plaisance	2008		Financement des ports			Filière nautique Plaisanciers de passage ou locaux Produits nautiques
ODIT France	Reconversion des bassins portuaires délaissés pour la plaisance	2010		Activités initiales du port Accessibilité maritime			Plaisance et filière nautique : contexte porteur / activité économique
ODIT France	Renouveler les espaces publics des stations littorales	2007					Stations littorales
Office National des Forêts	L'Office National des Forêts, acteur de la gestion et de la protection du littoral français	2003					Tourisme adapté à la fragilité des milieux
Préfecture - Direction Départementale de l'Équipement - Direction Départementale des Affaires Maritimes - Direction Régionale de l'Environnement Bretagne	Schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan	2006	Conchyliculture Diversité et caractère saisonnier des activités de pêche	Accès à la mer		Pollution diffuse d'origine agricole	Plaisance et autres activités de loisirs liées à la mer
Premier Ministre François Fillon	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans	2009	Pêche et aquaculture durable	Faiblesse relative des ports français pour les trafics de conteneurs	Construction navale innovante		
Programme des Nations Unies pour l'Environnement Plan d'Action pour la Méditerranée Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu	Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée	2008		Evolution des modes de transport		Activités rurales et agricoles inscrites dans les objectifs de développement territorial	

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Rapport du Groupe POSÉIDON "Politique maritime de la France" - CAS et Secrétariat général de la mer	Une ambition maritime pour la France	2006	Conditions techniques et économiques d'exercice de la pêche Aquaculture : un secteur qui piétine ?	Handicaps de la flotte marchande française Evolution du transport mondial (qualitatif et quantitatif)	La construction navale française		Mutations de la plaisance et du tourisme
Régis Kalaydjian - IFREMER	Données économiques maritimes françaises 2009	2009	Produits de la mer	Transport maritime	Industrie off-shore (hydrocarbures) Construction navale - Réparation Energie		Tourisme côtier
Réseau Transnational Atlantique - RTA	Développement des énergies marines renouvelables : condition de succès dans les régions du RTA de l'Arc Atlantique	2010			Eolien en mer Energie de la marée, des courants, des vagues, du vent Energie thermique des mers Energie osmotique		
Réseau Transnational Atlantique - RTA	L'intermodalité dans le transport de marchandises	2005		Marchés potentiels et concurrence équilibrer l'utilisation des modes de transport plateformes intermodales			
S.MUCHIUT, N. SUSPERREGUI, L. SOULIER AGLIA - Agence de l'eau Adour-Garonne - Institut des milieux aquatiques	VALORISATION DES SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ESTUARIENS ET CÔTIERS EN REGARD DE L'ACTIVITE DE PÊCHE PROFESSIONNELLE EXEMPLE DU LITTORAL AQUITAIN	2008	Espèces exploitées par la pêche professionnelle				
Syndicat Mixte du Bassin de Thau	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de THAU	2009	Pêche et conchyliculture		Impacts des installations industrialo-portuaires	Conditions d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	Activité thermique
Xavier CHAUVIN (DATAR) - Secrétariat Général de la mer - MEDDTL	Littoral et Montagne, Inventer une prospective pour des espaces singuliers	2006					Disparition des activités anciennes au profit du tourisme

Auteur	Titre	Année	Pêche	Transport	Industrie	Agriculture	Tourisme-Loisirs
Xavier CHAUVIN (DATAR) - Secrétariat Général de la mer - MEDDTL	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION INTEGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	2010					Economie à dominante résidentielle

7. Les ouvrages recensés par thématiques

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
Agence des aires marines protégées	Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert - Propositions	2011	Protection du milieu marin Biodiversité lagunaire et avifaune Qualité des eaux Patrimoine naturel	Connaissance du milieu marin		Création d'un parc naturel marin Aires marines protégées Démarche participative Faire connaitre, responsabiliser et sensibiliser
Agence des aires marines protégées	Pour un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais - Propositions	2011	Estuaire Recensement d'espèces Fonctionnalités écologiques			Création d'un parc naturel marin Concertation Aire marine protégée de nouvelles générations Diffusion de la passion de la mer
Agence des aires marines protégées	Parc naturel marin d'Iroise	2009	Zone refuge pour de nombreuses espèces Conservation des richesses naturelles Qualité de l'eau	Diffusion de la connaissance		Parc naturel marin : outil de gouvernance locale Conseil de gestion
Agence européenne pour l'environnement	L'ENVIRONNEMENT EN EUROPE : ETAT ET PERSPECTIVES 2010 SYNTHÈSE	2010	Changement climatique Biodiversité : milieu marin fortement affecté par la pollution et la surpêche Risques / Vulnérabilités			Plus d'actions intégrées pour contribuer à une économie écologiquement responsable
Barack Obama	NATIONAL POLICY FOR THE OCEANS, OUR COASTS, AND THE GREAT LAKES	2009	Pollution de l'eau due aux activités industrielles et commerciales Utilisation des ressources			Une politique nationale
Catherine BERSANI Inspectrice générale de l'équipement - MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER - MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	RAPPORT RELATIF au SCHEMA D'ORGANISATION DES DISPOSITIFS DE RECUEIL DE DONNEES ET D'OBSERVATION SUR LE LITTORAL	2006				Demande d'information Inventaires données disponibles Vers une nouvelle gouvernance

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
CCI Nantes Saint Nazaire	Plein ouest (n°155) - Economie du littoral : courrier porteur	2012	Sites naturels souvent fragiles	R&D et débouchés industriels : filière des bio-ressources marines	Pression foncière Population vieillissante	
CÉLINE FRÉMAUX - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SOUS-DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE, DE L'ETHNOLOGIE, DE L'INVENTAIRE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION	PROJET D'OPÉRATION NATIONALE D'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL LITTORAL	2007				Inventaire du patrimoine
CESER Basse-Normandie - Jean-Marie Meulle	Les énergies marines renouvelables : potentialités et perspectives en Basse-Normandie	2010	Energies renouvelables marines			Positionnement ambigu des pouvoirs publics français vis-à-vis des EMR
CESER Basse-Normandie - Josette Travert	La mer et le littoral en Basse-Normandie : recherche, enseignement supérieur et innovation	2010	Energies de la mer	Adaptation de la pêche aux nouveaux défis par la recherche et l'innovation Laboratoires de recherche et formations supérieures dans les domaines de la mer et du littoral		
CESER Bretagne	Les coopérations interrégionales de proximité	2011				Coopérations interrégionales de proximité : 44 recensés
CESER Bretagne	Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace	2011	Eutrophisation côtière et marées vertes Enjeux sanitaires			SDAGE Loire-Bretagne Plan de lutte contre les algues vertes Nécessaire mutation des comportements
CESER Bretagne	Milieux côtiers, ressources marines et société	2009	Qualité de l'eau Erosion et risques naturels Altération physique des habitats Espèces marines invasives Changement climatiques	Milieux côtiers supports à la recherche et à la formation		Aires marines protégées Réseaux d'observation et de surveillance

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
CESER Bretagne	Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral	2011				Plan d'action pour le milieu marin Gouvernance par façades maritimes Rôle de l'échelon régional dans la mise en œuvre de la GIZC
CESER Picardie	Cahier d'acteur n°20 dans le cadre du débat public Projet de parc éolien en mer des deux côtes	2010	Effets sur l'environnement : suivi halieutique, oiseaux migrateurs...			Développement national de l'éolien en mer Déficit d'encadrement administratif et juridique
CESER Picardie	Contribution du CESER au projet de périmètre du Parc Naturel Marin dit "des trois estuaires"	NC	Protection des écosystèmes et du patrimoine naturel Gestion coordonnée des espaces protégés	Connaissance du milieu marin	Aménagement de la côte	Création d'un parc naturel marin : aire marine protégée proposant une gestion intégrée
CETMEF - Centre d'études techniques maritimes et fluviales	Vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux	2009	Zones basses Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles			Indicateurs de vulnérabilité aux risques littoraux Atlas des zones inondables et plans de prévention liés à la mer
Comité français UICN (Union mondiale pour la nature)	1986 -2006 : 20 ans de loi Littoral Bilan et propositions pour la protection des espaces naturels	2006	Patrimoine naturel riche mais fragile et très menacé Enjeux de préservation exacerbés en outre-mer Protection du littoral relative Continuité écologique entre terre et mer		Un développement toujours avide d'espace	Loi littoral et application : approche intégrée du développement des zones côtières Renforcement des outils de connaissance et de décision
Comité interministériel de la mer	CIMER du 16 février 2004	2004	Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes et des mesures de protection de l'environnement Qualité des eaux de baignade			Politique internationale et communautaire GIZC
Commissariat général au développement durable	Le littoral : chiffres-clés	2011	Qualité de l'eau : évolution des flux de polluant, qualité des eaux de baignade, pollutions par		Population - occupation du sol : densité, pression de la	Outils de planification

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
			hydrocarbures Risques littoraux : érosions, zones basses littorales, arrêtés de catastrophe naturelle, sites Seveso, plan de prévention des risques naturels, changement climatique Nature : flore menacée, espaces protégés sur terre et en mer, habitats écologiques côtiers d'intérêt communautaire		construction, soldes naturels et migratoires	
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Atlas des Iles de l'Atlantique	2009	Biodiversité et protection des espaces naturels : richesse écologique et espaces protégés		Démographie Occupation du sol et urbanisation	
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Environnement littoral et marin	2011	Niveau de protection des espaces naturels élevé Origine terrestre des polluants présents en mer Risques naturels et industriels : érosion, submersions marines, tsunamis, tempêtes, sites SEVESO...		Démographie et occupation du sol Uniformisation des paysages Outils : SCOT, PLU	Nombreux acteurs qui interviennent : Etat, Europe, collectivités locales Echelles intermédiaires : façade maritime ou éco-région marine
Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)	Conservation du littoral : de la limitation de l'urbanisation à la préservation de la biodiversité	2012	Protection d'un tiers du littoral côtier : le "tiers sauvage" Continuité des milieux naturels côtiers Flore protégée, espèces d'oiseaux vulnérables ou en danger, oiseaux d'eau hivernants	Connaissance des territoires restent à approfondir	Contexte très urbanisé	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	COMMUNICATION DE LA COMMISSION : Feuille de route pour la planification de l'espace maritime: élaboration de principes communs pour l'Union européenne	2008				Planification de l'espace maritime Instruments européens : législation environnementale, PCP, GIZC GIZC : coordonner aménagement du territoire terrestre et la planification de l'espace maritime

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Bleu : Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne	2007				Réseau européen de surveillance maritime + de clusters Espace maritime européen sans barrières GIZC
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	Livre Vert : Réforme de la politique commune de la pêche	2006				Respect des règles PCP : politique commune de la pêche Intégration de la PCP dans la politique maritime
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	LIVRE VERT : Vers une politique maritime de l'Union: une vision européenne des océans et des mers	2009	Maximiser la qualité de vie dans les régions côtières Utilisation durable des ressources marines Risques côtiers	Innovation dans un contexte évolutif Promouvoir emploi durable dans le secteur maritime	Aménagement de l'espace	Gouvernance maritime Règles internationales pour activités mondiales
Commission européenne Politique maritime de l'UE Direction générale de la pêche et des affaires maritimes	Politique maritime de l'UE : Faits et chiffres – France	NC	Eoliennes installées sur le littoral Erosion Désastres écologiques		Etalement urbain le long des côtes	
Conseil économique et social Bretagne	Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne	2004				Parvenir à une gestion intégrée du littoral breton
Conseil économique et social Bretagne	Pour une stratégie portuaire dans une région maritime	2006				Inscrire les ports dans un réseau Stratégie régionale de gestion intégrée des sites portuaires
Conseil économique et social Poitou-Charentes	Pour inscrire la filière conchylicole dans l'avenir	2010	Qualité du milieu	Organisation de la recherche		Création du futur parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais Opération de promotion des produits
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Cahier d'acteur du CESR Nord-Pas de Calais pour la Commission Particulière de Débat Public "Calais Port 2015"	2010	Impacts environnementaux du port		Projet d'aménagement du port Intégration du port dans la ville	Problématiques des migrants clandestins Vision européenne des activités portuaires régionales

Auteur	Titre	Année	Environnement - Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Le dispositif des Wateringues du Nord-Pas-de-Calais : un dispositif vital pour tout un territoire, en proie à de vives tensions	2009	Aléas naturels côtiers Risque inondation / submersion marine		Territoire de polders	Confrontation entre l'homme et l'eau Information des publics
Conseil économique et social régional du Nord-Pas-de-Calais	Région Nord-Pas de Calais : quelle stratégie pour les ports de la façade maritime ?	2010				Paysage institutionnel des ports : droit positif et application Coordination interportuaire
Conseil économique et social régional Réunion	L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral : un défi pour l'avenir	2008	Patrimoine en danger	Promouvoir éducation et formation	Population en augmentation et inégalement répartie Urbanisation galopante Réglementation dense mais résultats insuffisants	Promouvoir GIZC
Conseil économique et social régional Réunion	Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?	2004			Aménagement	
Conseils économiques et sociaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable	2009		Fort potentiel de R&D pour l'industrie nautique Valorisation des compétences et ressources humaines	Un des littoraux le mieux équipé d'Europe	Coopération européenne dans le secteur nautique
Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Conseil général des ponts et chaussées - Inspection générale de l'environnement	Mise hors d'eau du polder des wateringues dans le Nord et le Pas-de-Calais	2007	Culture du risque		Polder	
Conseil général de l'environnement et du développement durable - Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire - Secrétariat d'Etat chargé du commerce, des PME, du tourisme et des services et de la consommation	La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France	2010	Transposabilité Grenelle II vers l'immobilier de loisirs			Observatoire de l'immobilier de loisirs
Conseil général des Ponts et Chaussées - Bruno FARENIAUX et Eric	Le dysfonctionnement des marchés	2008			Aménagement et développement	Loi littoral

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
VERLHAC	du logement en zone touristique				touristique du littoral Pression démographique exceptionnelle	
Conseil Général du Var	Schéma départemental de la mer et du littoral 2011-2021	2011	Apports polluants au milieu marin Lutte contre l'érosion et la submersion	Domaine des sciences et technologies de la mer	Aménagement du littoral de manière économe et durable	Education du public à la mer Développement équilibré
Conseil Général Finistère	Pacte pour une pêche durable en Cornouaille	NC		Formation et accès aux métiers		Politique commune de la pêche et mise en œuvre nationale
Conseil Général Finistère	Stratégie départementale en faveur de la filière pêche	2008	Meilleure appropriation des enjeux environnementaux par les pêcheurs			Fort encadrement européen Peu des marges de manœuvre pour les politiques publiques infra-européennes
Conseil Général Finistère	Livre bleu du nautisme - La filière nautique en Finistère 2008-2014	NC	Développement durable du nautisme			Communication pour faire partager la culture et les valeurs maritimes Gestion intégrée et durable du littoral
Conseil Général Finistère	Schéma départemental de développement touristique du Finistère 2008-2012	2008	Schéma inscrit dans l'Agenda 21 départemental			SDDT : schéma départemental de développement touristique du Finistère
Conseil général Seine-Maritime	Ensemble des rapports et délibérations se rapportant à la problématique "littoral"	NC	Valorisation de l'environnement Qualité des eaux de baignade Prise en compte des risques majeurs Espaces naturels sensibles			Gestion intégrée du trait de côte
Conseil régional de Bretagne	La charte des espaces côtiers bretons	2007	Maintien du potentiel écologique des espaces côtiers bretons qualité des masses d'eau côtières Iles bretonnes Gestion de risques environnementaux dont pollution	Economie ancrée dans l'innovation	Maîtrise de l'urbanisation circulation sur le littoral	Gestion intégrée de la zone côtière Concertation et action collective Pragmatisme dans les actions
Conseil régional de la Guyane	Révision du schéma d'aménagement régional de la Guyane	2007	Espaces naturels remarquables du littoral Réseau hydrographique côtier Flore et la faune littorales		SAR et SMVM Principes d'aménagement Coupures	Applications de la loi Littoral Principes de protection Vers une gestion intégrée des zones côtières

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
			Peuplement des eaux maritimes Qualité des eaux Erosion		d'urbanisation	
Conseil régional Poitou-Charentes	Avis portant sur l'étude et la création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais	2011	Ecosystème d'une richesse naturelle remarquable Déchets Eau douce : lien entre fleuve et écosystèmes côtiers	Amélioration et partage de la connaissance	Aménagement du littoral	Création du Parc naturel marin Communication pédagogique
Conseil scientifique du comité du Bassin Rhône Méditerranée	Avis et recommandations pour l'articulation entre les SDAGE et la directive cadre européenne relative à la stratégie marine (DCSMM)	2010	Evaluation des risques Dépollution domestique Ecologie spécifique du milieu marin méditerranéen	Besoins en connaissance scientifique		Gestion et réduction des pressions Information et participation du public Coopération internationale
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique	Pour une stratégie touristique concertée	2001				Démarche commune autour du concept "Atlantique"
Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux de l'Atlantique - Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique	2010	Logiciel d'éco-conception dédié au nautisme Développement de bio-composites	Travaux de recherche		Constitution d'un réseau
Conservatoire du littoral - Bernard Kalaora	Rivages en devenir : des horizons pour le conservatoire du littoral	2010	Le littoral comme patrimoine Biodiversité	Activité scientifique - recherche		Le conservatoire du littoral
DATAR	Territoires en mouvement	2011				Echelles macro-régionales : de grands espaces Document stratégique de façade Conseil nationale de la mer et des littoraux : instance de concertation renouvelée Pour une gestion intégrée et concertée de la mer et du littoral
DATAR - Christine Bouyer	Construire ensemble un développement équilibré du littoral	2004	Méconnaissance des milieux marins et terrestres Pollutions marines		Forte densité de population Beaucoup de construction	Superposition d'outils Mises en œuvre différentes selon les façades Logique d'expérimentations

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
			Risques émergents et existants		Urbanisation inadaptée à la fragilité du littoral Encourager aménagement économe	L'intégration : une nécessité en zone côtière Cohérence des politiques au niveau régional
DATAR - Dominique Bresson	Rapport français d'application de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe	2006				Politique nationale du littoral Stratégies à 3 niveaux : national, régional et local Instruments GIZC
DATAR - Secrétaire général de la mer	Bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral	2007	Qualité des eaux littorales Risques naturels Erosion Protection des équilibres biologiques et écologiques, patrimoine et paysage		Loi littoral	Instruments fiscaux et incitatifs
DREAL Centre - Bassin Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne	SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010-2015	2009	Pollution par les nitrates, organique, les pesticides, les substances dangereuses Prélèvements d'eau à maîtriser Risques d'inondation		Aménagement de cours d'eau Principe de non détérioration	Cohérence des territoires et des politiques publiques Informier et sensibiliser Outils réglementaires et financiers
European Commission	VIVRE AVEC L'ÉROSION CÔTIÈRE EN EUROPE : ESPACES ET SÉDIMENTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	2004	Erosion côtière			
GIP Calanques	Charte du Parc National des Calanques	2011	Protection du patrimoine : biodiversité, paysages			Création PNR Considérer les espaces marins et terrestres comme un seul territoire interdépendant
IFREMER	Les 10 mesures du CNADT pour refonder la politique du littoral	2003	Sauvegarde des espaces non encore affectés ou occupés, le "Tiers Sauvage"	Formation aux métiers de la mer	Maîtrise foncière	Instruments de planification Gouvernance pour le littoral

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
L'Espace Atlantique - CRPM Cellule de Prospective des Périphéries Maritimes	Étude Stratégique de Coopération Interrégionale	2001				Structuration de l'espace atlantique / Coopération interrégionale Programme européen INTERREG III
L'Observatoire du littoral - INSEE et SOeS	Démographie et économie du littoral	2009	Raréfaction des milieux naturels		Rivages densément peuplés Étalement progressif de la population dans l'arrière-pays Niveau élevé d'artificialisation Identité démographique	
MADAME HELENE TANGUY, MAIRE DU GUILVINEC CONSEILLER REGIONAL DE BRETAGNE - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE - MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	RAPPORT FINAL DE LA MISSION SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	2008	Impacts positifs sur l'environnement			
MEDDTL	Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte : vers la relocalisation des activités et des biens	2012	Risque d'érosion		Meilleure utilisation des outils d'urbanisme Relocalisation des activités et des biens	Hiérarchisation de l'action publique Réseau d'observation et de suivi de l'évolution du trait de côte et Cartographie nationale Plan de communication et de sensibilisation Financement
MEDDTL	Revue Diagonal - Dossier "Littoral : protéger terres et mer	2012	Erosion Submersion marine Polders, dunes et digues		Constructibilité limitée	Scot enrichi d'un volet littoral Evaluation de la capacité d'accueil d'un territoire Gestion intégrée des zones côtières
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Plan de lutte contre les algues vertes	2010	Algues vertes : une nuisance préoccupante, notamment en Bretagne Sécurité sanitaire	Création d'un groupement de recherche pour améliorer la connaissance		Gestion des algues : collecte et traitement

Auteur	Titre	Année	Environnement - Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer	2009	Pollution : origine tellurique, macro-déchets et déchets flottants Energies marines, en particulier en Outre-mer Réseau d'aires marines protégées Initiatives en faveur des coraux, mangroves et mammifères marins Sécurité de la navigation et du transport maritime	Education à la mer Besoin de connaissances		Surveillance et contrôle Gestion intégrée du littoral dans une perspective de développement durable
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Direction des pêches et de l'aquaculture	Circulaire relative à la mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine	2011			Domaine public maritime	Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine politique de planification stratégique
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche	Mémoire français relatif à la réforme de la politique commune de la pêche	NC	Impact de la pêche sur les ressources naturelles Impact des variations environnementales sur la pêche			PCP Gestion des pêches
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	Plan d'action mer 2e période de programmation 2008/2010 STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE	2009	Qualité des eaux Pollution Préservation du patrimoine naturel : aires marines protégées, natura 2000, parc naturel marin	Recherche, observation et formation		Sensibilisation du public
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires	2011	Gestion des déchets des infrastructures portuaires Zones de mouillage adaptées aux risques et résistantes à la houle cyclonique		Mieux intégrer les ports dans la ville Lutter contre l'étalement urbain	Contexte de la GIZC Une culture et des pratiques éco-responsables
Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement - Direction du Transport Maritime des Ports et du Littoral, Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction	RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI N° 86-2 DU 3 JANVIER 1986, RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL ET SUR LES MESURES SPECIFIQUES PRISES EN FAVEUR DU LITTORAL	1999	Qualité des eaux Protection des espaces naturels Erosion des côtes Sécurité de la mer		Aménagement encadré	Loi littoral et mise en œuvre + rôle des acteurs

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable	Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	2006	Planification au service de l'aménagement durable Protéger les espèces remarquables, la biodiversité et les paysages Prendre en compte les risques		Principes d'aménagement du littoral Encadrer extension de l'urbanisation Ménager des coupures d'urbanisation	Planification de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral
MISSION INTERSERVICES REGIONALE LITTORAL	GUIDE REGIONAL POUR L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL EN AQUITAINE	2006	Erosion marine et risque de submersion		SCOT Pression de l'urbanisation	Loi littoral + Outils locaux adaptés Innover dans la gestion des activités : nautisme, port, dragage...
NC	Les régions au cœur de la politique maritime européenne	NC	Protéger le littoral et la mer Qualité de vie	R&D et innovation		Objectif de bonne gouvernance Formation et sensibilisation GIZC
Observatoire National sur les effets du réchauffement climatique - CRPM - Région Réunion - Région PACA	Séminaire "Littoral en danger" Comment les régions maritimes d'Europe s'adapteront-elles au climat à venir ?	2006				Réponses régionales au changement climatique Instruments communautaires
ODIT France	L'avenir de la plaisance et des activités nautiques en Martinique et Guadeloupe	2008				Stratégie de développement des activités nautiques (modernisation des infrastructures, amélioration de la qualité d'accueil...)
ODIT France	La valorisation touristique du patrimoine maritime : un atout supplémentaire pour le littoral français	2009				Comités régionaux et départementaux du tourisme en charge de la valorisation du patrimoine maritime
ODIT France	Le financement des ports de plaisance	2008				Montage financier Rentabilité économique Impacts économiques
ODIT France	Reconversion des bassins portuaires délaissés pour la plaisance	2010			Complexité réglementaire de la reconversion	informer et concerter

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
ODIT France	Renouveler les espaces publics des stations littorales	2007			Renouvellement des stations littorales Aménagement des espaces publics	
Office National des Forêts	L'Office National des Forêts, acteur de la gestion et de la protection du littoral français	2003		Savoir-faire enrichi par des recherches appliquées		Approche globale des milieux littoraux Gestion des dunes littorales de la côte atlantique
Office National des Forêts	RDV Techniques n°17 (revue)	2007				Gestion des dunes Réserve biologique domaniale
Paul Tréguer (institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM, Brest)), Marie Lhuillery (Université de Bretagne Occidentale 2Station Biologique de Roscoff (SBR) et Frédérique Viard (Université Pierre et Marie Curie)	Changement climatique et impacts sur les écosystèmes marins de l'ouest de la France	2009	Elévation température moyenne Montée du niveau moyen de la mer Introduction d'espèces exotiques et prolifération Modifications des périodes de reproduction de certaines espèces de poissons et mollusques			
Port-Cros - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Contrat d'objectifs Etat-Etablissement public du parc national de Port-Cros 2010-2011	NC	Police de l'environnement	Participation à la recherche scientifique	Création d'infrastructures d'accueil	Connaissance et suivi Prestations d'animation et de pédagogie
Préfecture - Direction Départementale de l'Équipement - Direction Départementale des Affaires Maritimes - Direction Régionale de l'Environnement Bretagne	Schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan	2006	Surveillance de la qualité de l'eau Menaces affectant la biodiversité Fonctions écologiques du territoire Sécurité maritime		SMVM Etalement urbain	
Préfecture de la Gironde - Service Maritime et de Navigation de la Gironde	SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER DU BASSIN D'ARCACHON	2004	Qualité des eaux Patrimoine naturel Espèces protégés Erosion		Etudes sur divers scenarii d'aménagement et perspectives de travaux SMVM	

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
Premier Ministre François Fillon	Livre bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans	2009	Valorisation durable des ressources naturelles	Formation aux métiers de la mer		Mers et océans : un enjeu international Connaissance accrue : cartographie, inventaire, diffusion de la connaissance Une politique maritime intégrée
Programme des Nations Unies pour l'Environnement Plan d'Action pour la Méditerranée Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu	Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée	2008	Exposition aux risques naturels : risque sismique, volcanisme, glissements de terrain, inondations, feux de forêts		Maîtrise de l'étalement urbain	Méditerranée : espace de coopération Solidarité Nord-Sud Développement durable : eau / énergie / transports / espaces urbains / espace rural / littoral / environnement marin
Rapport du Groupe POSÉIDON "Politique maritime de la France" - CAS et Secrétariat général de la mer	Une ambition maritime pour la France	2006	Gestion durable des ressources et écosystèmes Lutte contre trafics / renforcement de la sûreté et sécurité portuaires	R&D, innovation et compétitivité		Des outils opérationnels pour surveiller, protéger et prévoir Evolution vers une politique maritime plus intégrée
Région Guadeloupe	Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe	2009				
Région Languedoc-Roussillon - Conseil économique et social	Avis de la Commission Aménagement du Territoire sur le rapport d'autosaisine : "La requalification des stations touristiques du littoral du Languedoc-Roussillon"	2010	Anticiper conséquences du changement climatique Des stations littorales vulnérables aux risques naturels		Aménagement des stations touristiques du littoral et requalification	
Régis Kalaydjian - IFREMER	Données économiques maritimes françaises 2009	2009		Ingénierie maritime		
Réseau Transnational Atlantique - RTA	Développement des énergies marines renouvelables : condition de succès dans les régions du RTA de l'Arc Atlantique	2010		Développement technologique des énergies marines renouvelables		
Réseau Transnational Atlantique - RTA	La Sécurité du transport et du trafic maritime des marchandises	2006	Sinistres maritimes Gestion des crises			Contexte réglementaire international Culture de la sécurité
Réseau Transnational Atlantique - RTA	L'intermodalité dans le transport de marchandises	2005				Politiques européennes qui affectent l'Arc Atlantique Marketing, coopération et promotion des ports

Auteur	Titre	Année	Environnement -Sécurité- Prévention des risques	R&D-Innovation- Formation	Urbanisme	Gouvernance-Outils
S.MUCHIUT, N. SUSPERREGUI, L. SOULIER AGLIA - Agence de l'eau Adour-Garonne - Institut des milieux aquatiques	VALORISATION DES SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ESTUARIENS ET CÔTIERS EN REGARD DE L'ACTIVITE DE PÊCHE PROFESSIONNELLE EXEMPLE DU LITTORAL AQUITAIN	2008	Ecosystèmes remarquables, estuaires notamment			Estimation de la valeur économique des habitats côtiers littoraux
Secrétariat Général de la Mer	Elaboration de la politique maritime intégrée nationale	NC				Multiplication des niveaux de gouvernance Embrication des politiques sectorielles, territoriales et transversales Actions à l'échelle des bassins et des façades maritimes
Syndicat Mixte du Bassin de Thau	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de THAU	2009	Partage des ressources en eau Lutte contre les pollutions		SAGE	Nouvelle gouvernance du territoire
Xavier CHAUVIN (DATAR) - Secrétariat Général de la mer - MEDDTL	Littoral et Montagne, Inventer une prospective pour des espaces singuliers	2006	Protection du patrimoine Concurrence entre activités terrestres et maritimes			Prospective
Xavier CHAUVIN (DATAR) - Secrétariat Général de la mer - MEDDTL	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION INTEGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	2010			Consommation continue d'espace Croissance démographique	Outils de planification Outils de "connaissance" Mise en œuvre de la GIZC par les acteurs locaux

A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du financial advisory, à ses clients des secteurs public ou privé, de toutes tailles et de toutes activités. Fort d'un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues, afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 170 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les entreprises moyennes. Fort de l'expertise de ses 6 400 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit et risk services, consulting, financial advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.